

Mercure galant

I . Mercure galant. 1688-04.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

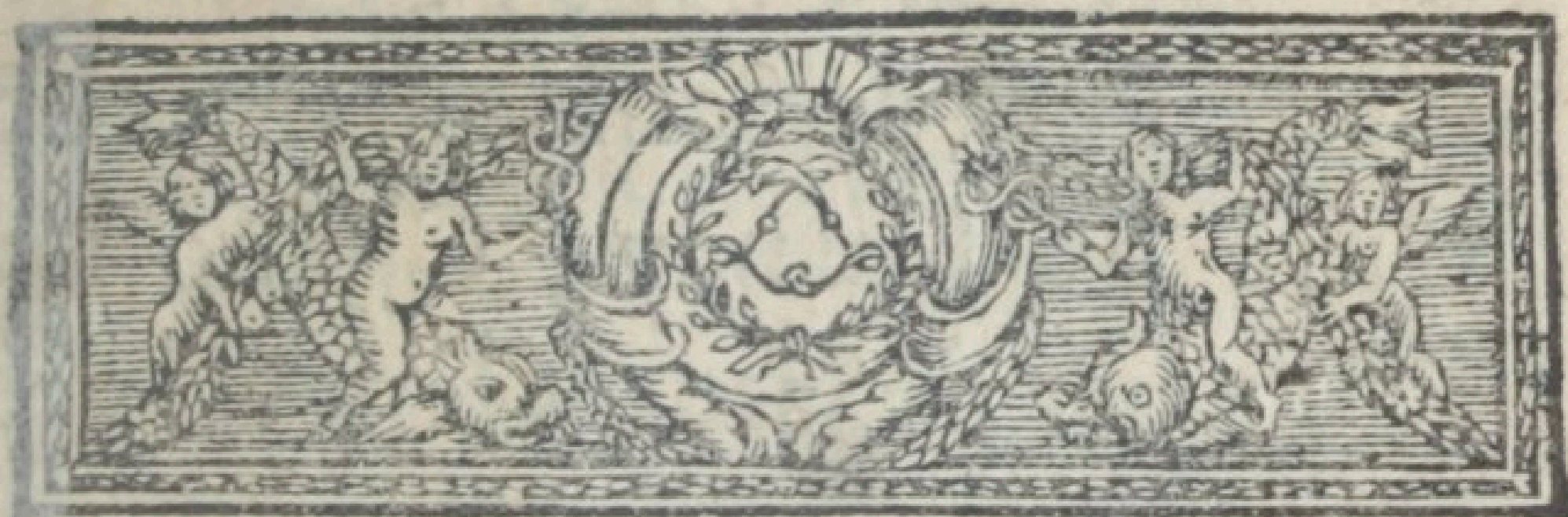
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



Depouillé en février 1761

Barbier



MERCURE

CALANT

AVRIL 1688.



E suis persuadé ,
Madame , que je
ne puis commencer
cette Lettre d'une
maniere plus agreable pour
vous , que par l'Epistre en
Vers que vous allez lire. Elle

A iiij

8 **MERCOURE**

est du Pere de Senleque, Prieur
Curé de Garnay, Chanoine
Regulier de Sainte Geneviève.
Ce que je vous ay déjà envoyé
du mesme Auteur, qui regar-
doit la gloire du Roy, a esté si
generalement estimé, qu'il
a cru devoir encore écrire
sur une matiere qui luy avoit
si bien réussi. Ce dernier Ou-
vrage a receu icy de grands
applaudissemens, & je ne
doute point qu'on ne luy
rende la mesme justice dans
vostre Province.

IO **MERCURE**

*Que mesme les glaçons , loin d'
rester ta gloire ,
Souvent servent de Pont à ton C.
de Victoire ,*

*Que ton Genie est vaste , & dig
de ton Cœur ,*

*Que l'on voit plus-d'un Roy te a
voir sa grandeur ,*

*Qu'il n'est point de Heros qui
fust temeraire ,*

*S'il tentoit la moitié de ce qu'on t
veu faire ,*

*Et que l'Histoire un jour en dira plu
de toy (à son Roy*

*Qu'aucun Flateur jamais n'en a d
Mais qu'admira-t-elle avec plus d
surprise ?*

*Les Lauriers que ta main a cueilli
pour l'Eglise.*

*Insqu'au-jourd'hny l'Europe a cra
que pour dompter*

GALANT. II

L'Hydre qu'en vain l'Enfer vou-
droit ressusciter,

Tu ne t'estois servy que d'Edits, de
carresses,

De la voix des Docteurs, de pieuses
largesses;

Mais tout cela, grand Roy, n'a qu'é-
fleuré les cœurs.

Ce qui charma l'esprit de tant de
Novateurs,

C'est que depuis trente ans, ils
voyoient que ton zele

Redonnoit à l'Eglise une beauté nou-
velle.

Ils te voyoient punir le courageux
brutal (d'un Rival.

Qui lavoit son honneur dans le sang

Il n'estoit plus d'Impie, & ton pou-
voir suprême

Releguoit aux Enfers le Demon du
blasphême.

12 MERCURE

*Les Soldats ne brûlant que d'une
noble ardeur,*

*Jamais sous les Drapeaux n'insul-
toient la pudeur.*

*Tu faisois distinguer Rome d'avecque
Rome,*

*Et l'intérêt de Dieu d'avec celui de
l'homme.*

*Le sçavoir joint au zèle, estoit le
seul degré*

*Par où l'on s'élevoit sur le Trône
sacré, (pacifique*

*Et tes loix arrachotent la Veuve
Des Ongles ravissans de la Chicane
étique.*

*L'Eglise avoit encor d'autres traits
de beauté,*

*Dont le Peuple Heretique estoit com-
me enchanté.*

*Dcs Ecoles de Guerre instruisoient
la jeunesse,*

GALANT. 15

*Est-il rien où ton cœur doive encore
aspirer ?*

*Tu te plaignois de voir que les plus
fortes Villes*

*Ne te coutoient souvent que des af-
fairs faciles ;*

*Chaque Palme tomboit dès que tu la
touchois , [rachoïs ,*

Et tu n'en voulois plus si tu ne l'ar-

*Le Ciel t'en a montré dont tu n'as
pû te plaindre ,*

*Puis qu'on desespéroit de t'y voir
mesme atteindre.*

*Il t'a fait attaquer ces esprits qu'au-
trefois*

*On voyoit devenir les Tyrans de nos
Rois.*

*Il t'a fait assieger ces cœurs inacces-
sibles*

*Où ton zele a vaincu tant d'erreurs
invincibles ,*

16 **MERCURE**

*Et sa grace, grand Roy, l'a fait ex-
cuser*

*Tout ce qu'à peine un siecle aurois
pû projeter.*

Quoy que je vous parle
assez rarement de ce qui arri-
ve aux Particuliers des Cours
Etrangères, quelque élevez
qu'ils soient par leurs Digni-
tez & par leur Naissance, ce-
que j'ay à vous dire de M^r le
Comte de Wielopolski, grand
Chancelier de Pologne, mon-
tre si bien le peu de stabilité
des choses du monde, que la
sainteté du temps où nous
sommes m'oblige à vous le

representer comme un exemple de leur inconstance. Ce Comte ayant arresté le mariage de son Fils aîné avec la Fille du Castelan de Cracovie, premier Senateur du Royaume, la ceremonie en fut faite par M^r le Cardinal Radziewski, Archevesque de Gnesne, avec une pompe extraordinaire. Leurs Majestez Polonoises, accompagnées d'une Cavalcade tres-nombreuse, se rendirent au lieu où elle se fit, & Elles y furent conduites par M^r le Comte de Wielopolski. Il y eut ensuite un

Avril 1688.

B

18 **MERCURE**

repas fort somptueux, & l'on servit quatre tables avec une propreté & une abondance à laquelle il eust esté difficile de rien ajoûter. La premiere estoit pour le Roy & la Reine, qui firent l'honneur aux Mariez de les y faire disner. Les quatre Princes leurs Enfants estoient aussi à cette premiere table. Il y en avoit deux autres où les Personnes de la premiere qualité prirent place, & la quatriéme fut pour les Gospodars. C'estoient ceux que le Castelan de Cracovie & sa Femme, Pere & Mere de

la Mariée, avoient priez de les assister pour faire les honneurs de leur Maison, selon l'usage receu en Pologne, où l'on invite de semblables aides aux Noces, & à toutes les grandes Assemblées. Les honneurs dont il estoit question en celle-cy, consistoient à se lever de table, & à s'aller prosterner sur les degrez de celle du Roy & de la Reine pour boire à leur santé. Le Roy but ensuite à celle de tous les Conviez, & les Gospodars allerent comme il leur plut choisir des personnes

20 MERCURE

pour continuer de boire à la
santé de leurs Majestez, & les
porter à se réjouir. Le Festin,
qui dura fort longtemps, fut
suivy du Bal, & le Roy com-
mença les danses qu'on ap-
pelle *Danses de ceremonie*, en
menant le Marié. La Reine
mena ensuite la Mariée. Les
Princes & les Princesses, En-
fans du Roy, firent la mesme
chose, & ces danses durerent
jusqu'à trois heures après mi-
nuit. Le lendemain tous les
Conviez firent leurs presens
selon la coutume. Le Roy &
la Reine commencerent, &

comme chacun fit une harangue en les donnant , & que les Mariez furent obligez de répondre à toutes , la journée se passa presque entiere à recevoir & à haranguer. Le jour suivant, le Roy & la Reine ayant esté prendre la Mariée dans leur Carosse , la conduisirent à la maison de M^r le Comte de Wielopolski , où leurs Majestez furent traitées magnifiquement avec tous les Conviez. Ce Comte donna le Bal , & fit durer ces Festes huit jours , en traitant tous les Parens & tous les Amis.

C'est l'usage du Pays , où d'ordinaire en de pareilles occasions on n'abandonne la Mariée au Marié qu'après de grandes fatigues. Peu de jours, après il tomba dans une maladie fort dangereuse , dont on espera pendant quelque temps qu'on viendrait à bout de le tirer, mais enfin il mourut la nuit du 14. au 15. de Février. La Cour de Pologne en a pris le deüil. Il avoit épousé la Sœur de la Reine, à laquelle il a laissé par son testament des biens fort considérables. Nous l'avons veu

en France, où il est venu en
qualité d'Ambassadeur Extra-
ordinaire. On cacha sa mort
à M^r le Comte Wielopolski
son Fils, qui estant party avec
sa Femme pour aller prendre
possession de la Starostie de
Cracovie, fut surpris d'une fié-
vre continuë à quinze lieuës
de Varsovie. Il en est mort
dans sa vingt-deuxième année,
& n'a vescu que huit jours
après son Perc. Jugez, Mada-
me, si je n'ay pas eu raison de
vous dire que ce qui a le plus
d'apparence d'estre durable,
n'a rien de certain.

24 MERCURE

Je vous ay fait esperer quelque chose de fort curieux sur les Médailles, & je m'acquitte de ma parole par la Lettre que je vous envoie.

Ce 14. Février 1688.

LA découverte des Tresors estant une chose peu commune, j'ay cru que celle qui s'est faite depuis peu en ces quartiers meritoit bien d'estre connue du Public. Celuy dont je veux vous parler est plus considerable par son antiquité que par ses richesses. Un Païsan de Fresnay-la-Mere, Diocese de Sés, ayant
esté

esté obligé par des raisons qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer icy, de chercher un autre lieu que celuy où il demeueroit, pour y bastir une maison. On luy destina un endroit dans cette mesme Paroisse pour s'y établir. Ayant commencé à ouvrir la terre, pour y jettcr les premiers fondemens il y a un mois ou environ, il n'eut pas si tost creusé la profondeur d'un pied & demy auprès d'un fossé, qu'il trouva deux petits pots de terre environ de la bateur de dix pouces, & de la figure de pots à moineaux. Ces petits pots

Avril 1688.

C

estoyent remplis de quantité de monnoye si vieille, qu'à peine en pouvoit-on distinguer quelque chose. Elle estoit à peu près de la largeur des doubles dont on se sert aujourd'huy, & toute mangée de roüille. Si la découverte de ce Tresor avoit esté faite il y a treize ou quatorze cens ans, qui est à peu près le temps qu'il a esté caché, elle auroit pû faire la fortune de celuy qui l'auroit trouvé; mais ces pieces de monnoye n'estant ny d'or ny d'argent, ce tresor n'a point esté tresor pour le Paysan, mais seulement pour les Curieux. Vous pouvez bien croi-

re qu'il ne s'en tint pas à cette première découverte, n'ayant rien trouvé qui le satisfist. Il continua de fouiller, & ayant creusé encore davantage, il trouva d'autres pièces plus grandes qui le contenterent un peu plus, les croyant d'argent, parce qu'elles estoient si bien argentées, qu'on les auroit prises pour estre de ce metal, mais en ayant fait voir quelques-unes à l'Orfèvre de Falaise, il fut détrompé. Peut-estre en a-t-il trouvé d'autres plus considerables qui l'ont consolé de ce chagrin; mais si cela est, il n'en a rien fait connoistre. Vous

ne devez pas douter que cette Nouvelle ayant esté publiée, toutes sortes de personnes n'y ayent accouru. Les Curieux & Sçavans des environs eurent de l'empressement pour voir ces Medailles. Le Pere Prieur de l'Abbaye de S. André Engouffier, Religieux Bernardin de la Maison & Filiation de Clairvaux, fut de ce nombre. Il est voisin de ce lieu, & ayant connu que le Paysan qui avoit fait cette découverte, faisoit peu de cas de ces pieces de monnoye, qui estoient si enroüillées, qu'il falloit mesme un marteau pour les separer les

unes des autres, & qu'il les donnoit à douze sols la livre, & les grandes à trois sols & demy chacune, il en prit beaucoup à ce prix-là. Après avoir fait tous ses efforts pour les déchiffrer, en les trempant dans de l'Eau-forte, ou en les faisant boüillir dans du verjus, il en a trouvé environ cinquante, parmi deux ou trois cens, dont on distingue fort bien l'effigie des Empereurs, le revers des Medailles, & leurs Devises. Il m'a fait la grace de me les montrer, & m'en a dit les particularitez, dont je vais vous faire part, mais il faut vous dire

30 MERCURE

auparavant, qu'il y a grande apparence que ce tresor a esté mis en terre du temps que les Romains assiegerent la Ville de Falaise, qui n'est éloignée que d'une lieüe du Village où il a esté trouvé. Cette Ville resista à Cesar, par le moyen d'une forte Tour qui y est encore en son entier, & parfaitement belle: & ce qui rend ces pieces de Monnoye considerables, c'est qu'elles sont incomparablement mieux frappées, que toutes les Monnoyes d'à present, & mesme que celles de Varin, habile Graveur, dont les ouvrages sont tous les jours admirez.

Comme parmy ces Medailles il s'en est trouvé de differens Empereurs, il y en a aussi plusieurs d'un mesme Empereur, mais elles ont presque toutes differens revers, & différentes Inscriptions ou Devises.

Les premieres sont environ de la grandeur d'une piece de quinze sols, & d'une Alchymie si bien argentée, qu'on diroit qu'elles l'ont esté depuis peu de temps. La plus ancienne de ces grandes est de l'Empereur Trajan, qui fut élevé à l'Empire par Nerva qui luy donna la qualité de Cesar, & d'Auguste l'an de Nostre Sei-

32 MERCURE

gneur 98. Cette Medaille a pour
 revers une Renommée qui tient
 de la main droite une Couronne,
 & de l'autre une palme, avec
 cette inscription, Victoria Aug.
 Ainsi il y a près de seize cens ans
 qu'elle a esté frappée. Deux autres
 Medailles sont marquées au nom
 de Gordien. Comme elles sont de
 differente effigie, il est à croire
 que ce sont celles du Pere & du
 Fils. Ils furent proclamez Em-
 pereurs l'an 239. L'une porte pour
 revers une Deesse assise sur une
 espece de chaise à bras, posée
 sur une roüe. La Deesse tient
 d'une main une corne d'abon-

dance, & de l'autre une es-
ce de Sceptre la pointe en bas.
Elle porte pour inscription, For-
tunæ Aug. Le revers de la se-
conde est une Minerve debout,
qui tient une maniere de ra-
meau, & pour devise, Provid.
Aug.

Deux autres de l'Empereur
Julien, de diffierente effigie, &
de differens revers. Cet Empe-
reur avoit acheté l'Empire des
Pretoriens, qui l'assassinerent
l'an 195. L'une de ces deux Me-
dailles porte pour revers une The-
mis qui tient d'une main ses ba-
lances, & de l'autre une corne

34 MERCURE

d'abondance, & a pour inscription, *Æquitas Aug.* L'autre est une *Minerve assise*, qui tient d'une main comme une auge, & de l'autre une pipe. Elle a pour inscription, *Romæ Bet.* Le reste est effacé.

Il y a une *Medaille de Fille ou de Femme*, qui porte pour inscription, *Cor. Salonina Aug.* & a pour revers une *Deesse assise*, & pour inscription, *Pudicitia.*

Plus trois *Medailles*, encore de cette mesme grandeur, dont on ne distingue pas bien l'inscription. La premiere porte, *Imp.*

Cæs. mant. Gordi. & a pour
 revers un homme armé à la Ro-
 maine, avec cette inscription,
 Virtus. La seconde, Imp. Cæs.
 olus.... Le revers est une
 Deesse debout qui tient un ra-
 meau; l'inscription, Pax aug.
 Les lettres de la troisième ne sont
 pas assez bien marquées pour les
 pouvoir lire. L'Effigie de l'Em-
 pereur y paroist fort jeune. Elle
 a pour revers une Deesse assise,
 & pour inscription, Principium
 virtutis.

Toutes les autres sont de cui-
 vre rouge, & ont esté autrefois
 argentées. Parmi celles-là il y

36 MERCURE

en a quelques-unes de cuivre
jaune, & plusieurs de Cor.
Salonina aug. comme celle
dont je vous ay déjà parlé,
avec cette seule difference, que
l'Effigie paroist d'une personne
plus vieille. Les revers en sont
aussi differens. Il y a simplement
aux unes, Salonina Aug. &
celles-là ont pour revers une
Reine qui montre un Enfant
qu'elle a à ses pieds, avec ces
mots pour inscription, Fœcun-
ditas Aug. ce qui feroit croire
que ce seroit une Femme, & que
celle qui porte pour devise, Pu-
dicitia, seroit une Fille. Les

autres ont pour revers un Cerf passant , & pour inscription , Junoni Cons. Aug.

La plus ancienne de ces dernières Medailles , est de l'Empereur Claude , Oncle de Caligula, qui fut porté au Trône par force l'an 43. & qui mourut l'an 56. Il s'en est trouvé plusieurs du mesme Empereur avec differens revers , & elles sont toutes des mieux frappées. La premiere a pour revers la Deesse Themis , & pour inscription , Æquitas. Le revers de la seconde est une Deesse qui tient un Caducée , & l'inscription , Felicitas. La troisiéme

38 **MERCOURE**

un Jupiter tout nud; l'inscription est, Jovi Statori.

Une autre d'une Deesse qui tient comme un miroir d'une main, & de l'autre une corne d'abondance. Elle a pour inscription, Liberalitas.

Vne autre à peu près pareille, & pour inscription, Providentia.

Vne autre qui tient comme un épi de bled, & pour inscription, Spes publica.

Vne autre toujours du mesme Empereur, où il y a pour revers un Autel & des flâmes dessus, & pour inscription, Consecratio.

Vne autre qui represente un homme armé à la Romaine, & pour inscription, Virtus.

Vne autre du mesme, qui porte pour inscription du costé de l'effigie, Divo Claudio, & pour revers un Aigle. L'inscription est, Consecratio.

Il y en a beaucoup de l'Empereur Gallien, élevé à l'Empire en 263. & assassiné à Milan avec son Frere & ses Enfans en 269. Elles sont presque toutes avec differens revers; il y en a une dont l'effigie est tournée de l'autre costé.

La premiere a pour revers une

40 MERCURE

Deesse , & pour inscription ,
Abundantia aug.

*La seconde est un Centaure, &
pour inscription, Apollini Conf.*

*Vn autre un cerf passant , &
pour inscription , Dianæ conf.*

*Vne autre un Pegaze, & pour
inscription Soli conf.*

*Vne autre un bouc , & pour
inscription , Jovi conf.*

*Vne autre qui est une Deesse,
pour inscription , Fortunæ.*

*Une autre , qui est une bi-
che , Dianæ conf.*

*Une autre , qui est un Jupiter
tenant un foudre, Jovi conf.*

Une autre qui est une Deesse,

Et pour inscription, Salus Aug.

Une autre qui est une Themis, Æquitas.

Une autre qui est une Deesse, Providentia.

Une autre qui est la figure d'une Lionne, pour inscription, Libero conf.

Une de l'Empereur Posthume, qui porte pour revers une espee de carcasse de cheval, ou autre animal, Et pour inscription, Lætitia.

Deux de l'Empereur Valerien, qui fut vaincu par Sapor Roy des Perses, Et traité d'une maniere si indigne, qu'il se servoit

Mars 1688.

D

42 MERCURE

de son dos pour monter à cheval; elles ont l'une & l'autre differens revers. Celuy de la premiere est un Jupiter qui tient un foudre d'une main, & de l'autre une pique, pour inscription, Jovi conf. & celuy de la seconde est un Jupiter d'une autre posture. Il eleve une main au Ciel, & tient de l'autre une boule; on n'en sçauroit lire l'inscription.

Il y en a une de la grandeur d'une piece de quinze sols, parfaitement bien frappée, de l'Empereur Aurelien. Elle a pour revers un Jupiter debout qui sem-

ble donner la main à un homme armé à la Romaine , & couronné ; l'inscription est , Jovi conf. Cet Empereur est de l'an 274. Il fut assassiné par les Chefs de ses Armées en 278.

Une Medaille de Quintile , frere de l'Empereur Claudius. Ce qu'il y a de considerable en cette Medaille , c'est que n'ayant pas regné l'espace d'un mois , il s'en doit trouver fort peu. Il fut assassiné par ses Soldats en 271.

Trois autres Medailles. La premiere a pour revers une Deesse appuyée sur une colomme , & pour inscription , Securitas. La

44 MERCURE

seconde une Deesse , & pour inscription , Concordia. L'inscription de la troisième est Virtus.

Deux Medailles de Victorin , qui avoit le titre & les ornemens Imperiaux , & en fut dépoüillé en 267. La premiere a pour revers une Renommée qui tient une couronne , & pour inscription , Victori. Il y en a plusieurs autres dont les revers sont à peu près semblables , mais elles ont différentes inscriptions ; l'une , Pax . l'autre Pietas , l'autre Providentia , l'autre Hilartas.

Il y a aussi des Medailles de

Tetricus, qui fut honoré des ornemens Imperiaux en 267. Les Effigies en sont différentes. Les unes paroissent d'un jeune homme, & les autres d'un Vieillard. Les premieres ont pour revers une Deesse qui tient un épy de bled, & pour inscription, Spes. Les inscriptions des autres sont, Salus, Virtus, Lætitia, Pax, Hilartas, Spes publica, Fides.

Voilà, Monsieur. tout ce que je puis vous dire de ces Medailles. Vous en ferez part aux Curieux du lieu où vous estes, & me ferez la justice de me croire vostre tres,
 &c. R. Desnoyers.

Milord Comte de Montaignu, & Madame sa Femme, Fille de Milord Herber, après avoir fait un long séjour à Beaune en Bourgogne, en sont partis depuis peu de temps, pour aller en Angleterre prendre possession du Gouvernement de la Province de Suffex, que Sa Majesté Britannique a donné nouvellement à M^r de Montaignu. Ils ont si bien sceu charmer les cœurs de toutes les personnes considerables de Beaune & du voisinage, par leur esprit & par leurs

manieres , qu'on les y regrette tous les jours. C'est au sujet du départ de Madame la Comtesse de Montaignu que M^r Moreau , Avocat General de la Chambre des Comptes de Dijon , qui a eu part à leur estime , a composé les Vers qui suivent. Vous connoissez par plusieurs Ouvrages que vous avez vus de luy , le talent qu'il a pour la Poësie.

SUR UN DEPART.

L'*Aimable Iris nous abandonne ,
Tout languit en ces lieux, les Oiseaux
dans nos champs ,
Par leurs airs plaintifs & touchans
Expriment la douleur que son depart
leur donne ;
Flore dans nos jardins ne produit
plus de fleurs ,
Les ris se changent tous en pleurs,
On n'entend plus dans nos Fontaines
Que les Nymphes s'en plaindre , &
l'onde en murmurer ,
Et les tristes Zephirs errant parmy
les plaines,
N'en font que soupirer.*

Lcs



*Les Plaisirs , les Amours , tout nous
quitte avec elle.*

*Ah ! puis qu'il faut qu'Iris se separe
de nous ,*

*Allez , tendres Amours , allez , Plaisirs
si doux ,*

*Partez , volez , & suivez cette
Belle ;*

*Vous estes faits pour elle , elle est
faite pour vous ,*

*Allez , partez , soyez son escorte
fidelle.*

*Tandis que sous d'autres climats
Ses yeux sur mille cœurs étendront
leur empire ,*

*Pour charmer nos regrets au son de
nostre Lyre*

*Nous chanterons icy ses beautez , ses
appas ,*

Et tout ce qu'en elle on admire.

Avril 1688.

E

50 MERCURE

S

Tantost nous vanterons son teint vif,
éclatant,

Ses beaux yeux dont les traits blessent
en un instant

L'ame à l'amour la plus rebelle ;
La blancheur de ses dents, cette bou-
che si belle

Qui répand l'agréable odeur,
Et fait voir la vive couleur
D'une rose nouvelle;

Son beau sein, sa main blanche, &
ses bras faits au tour;

La grace qui toujours accompagne son
geste; (modeste,

Son port majestueux, son air libre &
Qui fait naître à la fois le respect
& l'amour ;

Sa taille sans défaut, sa blancheur
sans pareille,

Et sa voix qui charme l'oreille.



Tantost nous vanterons son entretien
charmant,

Son esprit, son discernement,

Son ame grande & genereuse,

Dans qui l'on voit briller ce noble
mouvement

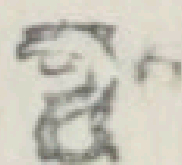
Qu'inspire une naissance heureuse;

Sa bonté qui paroist à tous, à tout
moment,

Son accueil toujours favorable,

Et cette douceur admirable

Qui donne à sa personne un si grand
agrément.



Tantost de sa maison nous chanterons
la gloire,

Son beau sang ennobly du sang même
des Rois,

Ses celebres Ayeux, & les fameux
exploits

52 MERCURE

Qui les font vivre dans l'Histoire.

¶

*Enfin nous parlerons de son illustre
Epoux ,
Nous dirons ce qu'il sent d'estime &
de tendresse
Pour cet aimable objet de ses vœux
les plus doux ;
Nous vanterons son nom , ses ver-
tus , sa Noblesse ,
Le rang qu'il tient dans une au-
guste Cour
Où tout l'appelle , où tout le sol-
licite ,
De presser son retour
Pour y voir par son Roy couronner
son merite.*

¶

*Ainsi tous ces sujets divers
Servant de matiere à nos Vers,*

GALANT.

53

*Calmeront les ennuis d'une absence
cruelle ,
Et si le sort jaloux éloignant cette
Belle
Nous ôte encor l'espoir de la voir
revenir ,
Trop contents, trop heureux de l'avoir
possédée ,
Et sans cesse occupez de sa charmante
idée ,
Nous en conserverons au moins le
souvenir.*

Le 8. du mois passé il se fit
icy une Operation aussi sin-
guliere que surprenante , &
l'on ne se souvient point
qu'il s'en soit jamais fait une
pareille. Le S^r François Collot,
cet habile Operateur pour

E iij

54 MERCURE

l'extraction de la pierre, dont le nom est si connu par les grandes cures qu'il a faites, non seulement dans toute la France, mais dans la pluspart des Pays Etrangers, où il a esté souvent mandé, s'estant luy-mesme senty tourmenté depuis neuf mois de cette fâcheuse maladie, dont il guerit si heureusement les autres, s'abandonna avec une entiere confiance entre les mains du S^r Philippes-François Collot son Fils, qui par une dexterité naturelle & hereditaire à cette Famille, qui

excelle dans cet art depuis plus de deux Siecles, luy fit cette merveilleuse Operation avec le plus heureux succès qu'on pouvoit attendre. Elle fut faite en presence de plusieurs Medecins & Chirurgiens, & entre autres de M^r Fontaine & Raoul, anciens Medecins de la Faculté de Paris, & de M^r Bessiere, Chirurgien ordinaire du Roy, qui n'admirerent pas moins la force de son esprit dans cette action, que l'agilité de ses mains. La pierre qu'il luy tira estoit de la grosseur d'un

œuf de Pigeon , en sorte que l'on peut dire que le Fils n'a reçu la vie de son Pere , que pour la luy conserver à luy-mesme , & pour faire plus long-temps jouïr le Public des avantages qu'il a toujours tirez de l'adresse & de la capacité d'un si excellent homme.

Nous commençons d'entrer dans une Saison où l'on doit rendre un Prix magnifique , si l'on suit l'engagement qui fut prit l'Esté dernier. Comme les choses que l'on n'a point publiées , sont toujours

nouvelles pour tous ceux qui n'en ont point entendu parler, je puis vous faire la relation de cette Feste, qui ne doit pas vous estre moins agreable pour s'estre passée il y a déjà plusieurs mois, puis que je ne vous en ay encore rien mandé. Les particularitez en sont assez remarquables pour meriter vostre curiosité. La Ville d'Autun, qui estoit autrefois la Capitale des Gaules, & la seule qui fust capable de donner de la terreur à Cesar, cherchant à se distinguer dans les exercices qui ont l'apparence

58 MERCURE

de la Guerre, propofa à cinquante Villes de différentes Provinces, un Prix à l'Arquebuse de dix mille francs ; & un autre de deux mille au Pistolet. M^r Dorné, Capitaine choisi par la Jeunesse, écrivit une Lettre circulaire aux Chevaliers, pour les exhorter à prendre part au divertissement qu'il offroit. Cette Lettre eut le succès qu'il en avoit efperé ; & il en auroit eu un plus grand, fi la plupart des Invitez n'eussent esté occupez à l'élection des Magistrats de leurs Villes, qui se

faisoit dans ce mesme temps.
Cependant le 28. Juin dernier,
on vit arriver les Chevaliers
de la Ville de Dijon bien
montez, en bel ordre, vestus
lestement, & ayant chacun
des Plumes blanches. Deux
Trompettes les precedoient,
& les gens de livrées estoient
à leur suite. Ils parcoururent
deux à deux les principales
ruës de la Ville, & le Porte-
Etendard estoit seul au troi-
sième rang. Ceux de Beaune
arriverent le lendemain dans
un semblable équipage, ayant
des Plumes rouges, & leur

60 MERCURE

livrée de mesme couleur. Ceux de Louën estoient en plus grand nombre que les autres. Ils avoient leurs habits galonnez d'argent d'une même parure, & estoient montez superbement, avec quatre Trompettes, quatre Hautbois, & quatre Fifres à leur teste. Ceux de Châlons, de Nuids, de Montcenis, de Tournu, & de plusieurs autres Villes firent la mesme Cavalcade, & tous se retirèrent au Champ de Mars dans les logis qui leur avoient esté destinez. M^r Dorné leur en-

GALANT. 61

voya le vin de present, & M^r Rabiot, Conseiller, & nouvellement élu en la Charge de Vierg, leur envoya celui de la Ville. La chaleur demandoit qu'on leur laissast le temps de se rafraîchir, mais l'impatience genereuse des Autunois porta les principaux d'entre eux à leur aller rendre visite. On entendit deslors par tout le son des Trompettes, des Fifres, des Tambours, des Violons, & des autres Instrumens qui sont capables d'inspirer l'humeur guerriere. Les logis

estoint disposez dans le
Champ de Mars de telle for-
te, que les Chevaliers estoint
vis à vis les uns des autres.
Ils se visiterent en ceremonie,
& les Sergens de Ville avec
ceux de la Compagnie de M^r
Dornéau nombre de dix huit,
commencerent à marcher
avec les Tambours pour as-
sembler la Compagnie. Ils
estoint vestus d'un grand
Julte-au-corps rouge, galon-
né par tout d'argent, avec
des chapeaux bordez de mê-
me; & à mesure qu'ils pas-
soient par les ruës, la Jeunesse

qui est fort bien faite , & aussi aguerrie qu'en aucun autre lieu du Royaume , s'assembloit en bel ordre , & se trouva au nombre de quatre cens hommes richement armez , avec des habits en broderie d'or & d'argent. Les rubans de la cravate & du chapeau estoient bleus , & les Plumes répondoient à la beauté de cet équipage. Ils allerent prendre l'Enseigne , qu'ils salüerent par une décharge de leur Mousqueterie , & de là ils se rendirent au logis du Capitaine , où ils firent un grand

64 MERCURE

feu. Le Capitaine estant fortý la pique à la main, alla ramasser les Chevaliers de chaque Ville, qui marcherent à sa suite avec leurs Etendards particuliers, se distinguant par un peu de distance, & par la difference de leurs livrées. Le Champ de Mars est situé au milieu de la Ville, & contient un si grand espace, qu'on pourroit bastir une Ville considerable dans son enceinte. Le Vierge estant logé dans l'une des extremitéz, on alla le salüer. Un peuple infiny qui estoit accouru de toutes

parts , occupoit le Champ , ravi d'admiration pour tant de magnificence. Le Vierge accompagné des autres Magistrats , & précédé par six Sergens de Ville vestus de manteaux rouges , sur les costez desquels estoit un lion en broderie d'or , & armez à leur ordinaire de grandes pertuisanes , se mit à la suite des Chevaliers , & tous en Corps ils allerent à l'Hostel de M^r le Comte de Roussillon , Lieu^v-Chaugy tenant de Roy de la Province, où ils le saluèrent par une décharge de leur Mousque-

Avril 1688.

F

terie , qui fut suivie de celle des Canons de la Ville. Ce Comte marcha après cette belle Compagnie avec cinquante Gentilshommes les plus lestes de la Province, qui le conduisirent au lieu destiné pour faire l'ouverture du Prix. Ce lieu est renfermé d'une grande muraille bastie à la mosaïque , qui regne tout autour d'un grand espace de terre plus long que large , au milieu duquel les Chevaliers d'Autun firent construire il y a quarante ans , un superbe Edifice, au front duquel paroissent cinq Portiques

sous lesquels sont cinq voûtes
qui soutiennent un grand Es-
calier , couvert d'un dôme
d'ardoise & de lames de
plomb , extrêmement beau.
Cet Escalier est fait d'une
pierre de taille, revestu d'une
balustrade de marbre artiste-
ment travaillée ; & c'est par
là que l'on va dans les apar-
temens de cette superbe mai-
son. On voit aux deux costez
deux petits Pavillons tres
propres, destinez pour faire
tirer les Chevalers. Le Porti-
que par où l'on entre en ce
lieu, est fait de pierre de taille,

68 MERCURE

enrichy de plusieurs ornemens, dans lesquels on a encrousté du Jaspe qui fait un tres bel effet à la veuë. L'Effigie du Roy en marbre est au dessus, & dans une table au dessous d'un marbre noir, on lit en caracteres d'or les deux Vers suivans.

*Hic exercendis aperit Bellona
palestram*

*Æduacis, animos auget præ-
sentia Regis.*

Le dedans de ce Portique estoit revestu de feüillages verds, dont on avoit fait une voûte ornée de Tableaux, &

de Peintures excellentes. Le long de la muraille qui fait face à la maison, estoient six Loges de menuiserie, revêtues de tous les costez d'une agreable verdure. Là il y avoit plusieurs Marchands qui vendoient toutes sortes de Confitures, de la Limonade, des Citrons, des Oranges de Portugal, & différentes liqueurs. Quantité de Lustres estoient arrangez parmy des Tableaux qui faisoient une Perspective admirable. Du costé droit on avoit bâty quinze Loges, composées

chacune d'une Salle & d'une chambre revestues de verdure dehors & dedans. La dernière estoit pour le Vierge, & les autres pour les Chevaliers des Villes étrangères. Du costé gauche regnoient quinze autres Loges de la mesme structure, dont les Portiques estoient ronds, embellis de couronnes élevées en pyramide qui composoient un agrément surprenant. La Tente de M^r Dorné, qui estoit sous les cinq Portiques de la maison, estoit revestue au dedans d'un brocard blanc avec des

franges d'or qui regnoient depuis le haut jusqu'au bas, & servoit de Tapissierie. Sur le haut de cette Tente au dehors, on avoit fait mettre les Armes du Roy; plus bas celles de Monsieur le Prince, Gouverneur de la Province; & plus bas celles de M^r l'Evesque d'Autun. On conduisit M^r le Comte de Roussillon au pas, à la main droite, pour faire l'ouverture du Prix. Son coup ayant esté tiré à l'honneur des Dames, les Officiers de chaque Ville en firent autant, & allerent ensuite arbo-

72 MERCURE

rer leurs Etendards sur les portes de leurs Loges. Ceux de Dijon avoient pour Devise deux Arquebuses croisées, avec ces mots en lettres d'or, *Non nisi Nobilibus*. Ceux de Châlons portoient trois Globes dans leurs Armes, avec cette Devise, *Urbi non sufficit Orbis*. Ceux de Belone avoient une Bellone armée avec cette inscription,

Auspice Bellona Bibracte antiqua vigebat.

Ceux de Montcenis, à cause de leur situation qui est au haut d'une montagne, *Per ardua*

GALANT. 73

ardua virtus. Une autre Ville avoit la representation d'une Bombe qui éclatoit , avec cette Devise , *Peream dum murmure magno.* Une autre avoit un Amour qui tenoit deux couronnes de Myrthe, & de Laurier, *Ambit utramque.* Une autre avoit une Grenade preste à tirer, avec ces mots, *Nul ne m'approche sans danger.* Enfin elles en avoient toutes d'ingenieuses , & de tres-convenables au sujet. M^r Dorné avoit fait peindre dans un grand Tableau à costé droit de sa Tente , deux

Avril 1688.

G

74 **MERCOURE**

grands Elephans avec deux
petits , & on lisoit ces mots ,
Annis hæc faciunt miracula tri-
bus, voulant dire qu'au bout de
trois années il faisoit des mer-
veilles à rendre le Prix. D'au-
tre costé à gauche il y avoit
des champs de bled avec des
Moissonneurs, & cette inscri-
ption, *Cum fœnore reddo* Les
Villes ne furent pas plûtoſt
logées dans leurs Loges , que
le Vierge leur envoya du plus
excellent vin de la Bourgo-
gne. M^r Dorné fit la meſme
choſe , & comme il eſt natu-
rellement genereux, il donna

un grand & magnifique repas à toute l'Assemblée, où l'on but à la santé du Roy avec de grandes acclamations, & en faisant des décharges de Mousqueterie & de l'Artillerie de la Ville toutes les fois qu'on beuvoit à cette santé précieuse. Le soir estant venu, toutes les loges furent illuminées. Celles des Marchands qui estoient dans l'enfonceure, formoient un objet fort agreable. Les Dames se rendirent en cet endroit, & vingt-quatre Violons & douze Hautbois qui s'accordoient

76 MERCURE

parfaitement bien , s'estant fait entendre par les ordres de M^r le Comte de Rouffillon, on fit un grand cercle au milieu de la place, au dedans duquel un des plus confidérables des jeunes Gens de la Ville commença le Bal avec une Demoiselle de la campagne qui avoit de grands avantages à la danse. Ils eurent tous deux l'applaudissement de l'Assemblée, qui étoit composée de toutes les Personnes de qualité de l'Autunois , de l'un & de l'autre sexe. Ce Bal ayant finy à deux heures après

minuit, chacun se retira jusqu'au lendemain, que les Chevaliers des Villes estant venus dans leurs Loges au son des Tambours, des Fifres, des Trompettes & des autres Instrumens, on s'exerça le reste du jour à tirer le Prix. Ceux de Loüen s'aviserent de représenter le Roy de Siam, & l'un d'eux vestu à la mode de ce Pays-là, estant monté sur un Char de triomphe, précédé par vingt-quatre Gardes avec de superbes livrées, armez de grandes halebardes fort propres &

78 MERCURE

fort luisantes , & suivy par ses Chevaliers , fit le tour des trente six Loges , au devant desquelles on luy presentoit des Confitures & du vin, qu'il receut avec la gravité d'un Roy qui ne se fait voir que rarement à ses Peuples. Il avoit fait faire un Trône pendant la nuit , & tout le monde accourut pour le voir dans cette pompe. Madame la Marquise de Montjeu étant entrée en sa Tente , il luy jetta son mouchoir, & luy fit dire par son Drogman, qu'il l'estimoit assez pour la mettre dans son

Serrail. Il en fit autant à la jeune Demoiselle qui avoit ouvert le Bal le soir précédent, & la nuit estant survenue, il fit un tour de Ville sur son Char. Il passa devant le College des Jesuites, où les Ecoliers qui s'y trouverent, crierent à haute voix : *Vive, vive le Roy de Siam*, & il ordonna qu'on leur donnast congé pendant le temps du Prix ; ce que ces Peres luy accorderent fort honnestement. Il voulut ensuite souper en public, & les Musiciens de la Ville luy donne-

80 **MERCURE**

rent un tres-beau Concert peudant ce repas. Le lendemain il monta encore sur son Char de triomphe pour venir en sa Tente, & après que toutes les Villes furent assemblées, il se fit conduire chez M^r Dorné, auquel il fit sçavoir par son Interprete, qu'ayant appris les merveilles de la vie du grand Empereur des François, & qu'il estoit l'un de ses principaux Capitaines, il venoit l'inviter de dire à son Prince qu'il avoit quitté son Royaume pour venir admirer ses vertus, & luy presenter

ses hommages. M^r Dorné luy
répondit que son Empereur
estant aussi genereux qu'il
l'estoit, ne manqueroit pas
de cherir son amitié. On le
regala ensuite magnifique-
ment, & on ordonna à la
Jeunesse de luy rendre tous
les honneurs qui luy estoient
deus. Celle-cy prompte à
obeir monta sur de petits
chars de triomphe, & sur des
chameaux qui se trouverent
fortuitement en la Ville; d'au-
tres monterent sur des che-
vaux, & tous vestus avec de
grandes vestes de brocard d'or

82 MERCURE

à la façon des Armeniens, ayant les uns le Turban en teste, les autres le Bonnet comme les Siamois, allerent le prendre en sa Tente, & le conduisirent en triomphe parmy les ruë, & dans son Palais. Le soir la jeune Demoiselle qui s'estoit déjà fait admirer à la danse, eut un Bal réglé chez M^r le Lieutenant general de la Chancellerie, où tout ce qu'il y avoit de Gens de qualité se trouverent. On y servit de la Limonade en profusion, des Citrons, des Oranges de Por-

tugal, & de routes sortes de Confitures. Ce Bal finy, il re-
stoit à voir le lendemain qui
emporteroit le Prix. Le bon-
heur accompagna les Cheva-
liers de Dijon; le Capitaine
fut le victorieux. On luy
donna une Medaille d'or d'u-
ne tres-grande valeur. Sur
l'un des costez estoit l'Effi-
gie du Roy, & sur l'autre les
Armes de la Ville d'Autun.
On le conduisit en armes en
son logis; on luy envoya les
presens de la Ville & du Capi-
taine, & ce dernier regala
encore une fois toute l'Assem-

84 MERCURE

blée avec une magnificence
& une propreté sans pareille.
Pendant les trois jours du
Prix, on envoyoit en chaque
Loge douze douzaines de
bouteilles de vin, des pastez
de venaison, des jambons de
Mayence, & ce qu'on pou-
voit trouver de plus propre
à réveiller l'appetit des Che-
valiers. Le Vierge tenoit table
ouverte, & M^r Dorné donna
deux magnifiques Colations
aux Dames. Jamais tant de
joye n'avoit paru. Jamais on
n'avoit veu tant d'ordre dans
une Ceremonie, ny tant de

splendeur & d'éclat dans les habits, & jamais on n'avoit ouï tant de fois crier, *Vive le Roy*, qu'on l'entendit pendant tout le temps de ce grand divertissement, qui se termina par un Bal donné chez M^r le Comte d'Aligny, à une belle Demoiselle du voisinage, qui avoit tous les agrémens possibles de la taille, de la beauté, & de la danse pour meriter cet honneur. Le quatrième jour, les Chevaliers parurent en ordre pour s'en retourner. On les accompagna en armes jusques aux portes, & comme

86 MERCURE

ceux de Loüen s'estoient le plus signalez, on les conduisit à une lieuë de la Ville, dans une grande plaine sur leur route, où ils trouvetent un magnifique repas sous une Tente de feüillages qu'on avoit fait dresser à ce dessein. M. le Marquis de Montjeu les regala dans sa belle maison de Montjeu, bastie sur une montagne, au haut de laquelle sont deux grands estangs semblables à deux lacs, & des Jets d'eau d'une hauteur incroyable. Il les fit chasser dans son Parc, & leur donna un

fort beau Concert.

Ce n'estoit pas assez d'avoir tiré le Prix à l'Arquebuse, il falloit aussi pour achever la pompe de cette Feste, qu'on tirast celuy du Pistolet. La Noblesse fit l'ornement de l'Assemblée. M^{re} le Comte d'Aiguli se mit à la teste des Chevaliers du Charolois, M^r le Comre de Vauteau, qui avoit esté élu de la Noblesse de cette Province là, voulut marcher sous son Etendart, & M^{rs} de Fontenaille, de Pouilly, le Cler, de Boucherrin, & plusieurs autres les ac-

88 **MERCURE**

compagnerent. M^r Dorné fut le Capitaine des Autunois, suivy de M^{rs} de Millery, des Poillots, du Pouriot, la Tour-Guerin, Coneley, & de plusieurs autres. M^r de Serandey fut le Capitaine de la Ville de Luzy, & M^{rs} de Mazelle, de S. Prix, de Courvoux, des Champs de Trezillon, Courcelle, la Brosse au Comte, & plusieurs autres furent du mesme party. Tous ces Messieurs prirent leurs livrées. Celle d'Autun fut le bleu; celle du Charolois le rouge, & celle de Luzy le Blanc.

L'Etendard d'Autun estoit d'un brocard bleu avec un Lion en broderie d'or, & autour il y avoit cette inscription, *Formidine cuncta replebo*. Celuy de Charolois estoit d'un tabis rouge avec deux couronnes, au dessous desquelles estoient les Armes de France & d'Espagne avec ces mots, *Duo proteget unus*. Celuy de Luzy estoit d'un satin blanc de Gennes, bordé d'une crespine d'or, avec de grands cordons de mesme. & au milieu une Levrette sans collier, avec cette inscri-

Avril 1688.

H

ption , le tout en broderie d'or , *Vivat amœna libertatis amor.* Ces trois illustres Compagnies monterent à cheval ayant esté saluées de l'Artillerie de la Ville , & elles furent conduites deux à deux en armes par la Jeunesse d'Autun , qui les salua par une décharge de sa Mousqueterie. L'équipage suivoit avec les chevaux de main , couverts de Selles en broderie de différentes figures avec des houffes qui traïsnoient jusques à terre , sur lesquelles estoient les Chiffres des Mai-

sons des Particuliers, & aux
autres coins leurs Armoiries.
Comme la Noblesse fait pro-
fession des armes, elle estoit
vestuë cavalierement, les uns
d'une étoffe bleuë, les autres
de rouge, & les autres de
blanc. Les Echarpes en bro-
derie avec des franges d'or &
d'argent de la hauteur d'un
demy pied, & les plumes
qu'ils portoient sur leurs cha-
peaux, d'un prix considera-
ble, rehaussoient leur bonne
mine, & faisoient remarquer
un air qui inspiroit de la
crainte & du respect. Cin-

quante grands Laquais qui suivoient portoient les pistolets dont on devoit se servir pour tirer le Prix. Leurs livrées accompagnoient merveilleusement bien les couleurs que leurs Maistres avoient choisies. Quatre trompettes precedoient la marche de chaque Compagnie, & l'ordre estoit tel qu'on pouvoit l'attendre de gens accoustumez à ne le jamais rompre dans les occasions les plus perilleuses. Ils arriverent aux Tentes que l'on avoit preparées, & après une

courſe legere pour ſaluer les Dames , on arbora les Eten- dards ſur les Tentes qui ſe trouvoient extremement pro- pres pour la Saison. M^r le Comte d'Aiguli ouvrit le Prix par un coup au noir , & tous les Chevaliers tirerent chacun le leur pour les Da- mes. En meſme temps M^r Rabiot envoya les preſens de vin par les Valets de Ville , & M^r Dorné en fit autant par les Sergens , & par les Tam- bours de ſa Compagnie. On ſervit enſuite un grand Re- pas où l'on but à la ſanté du

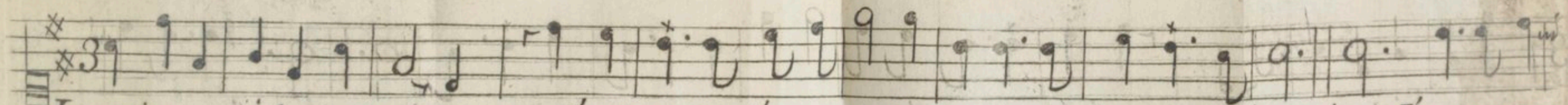
94 **MER CURE**

Roy avec les fanfares des Trompettes , & les décharges de Canons & de Mousquets. Toute la Ville accourut à cette réjouïssance ; on n'entendoit autre chose que des cris de *Vive le Roy*. Les Chanoines de la Cathedrale envoyèrent leur Musique , & les Violons firent un Concert tres-harmonieux. Enfin tout Autun estoit uny dans les vœux qu'il faisoit pour son Auguste Monarque , qui par la paix luy procuroit un si profond repos , & les moyens d'avoir des divertissemens si

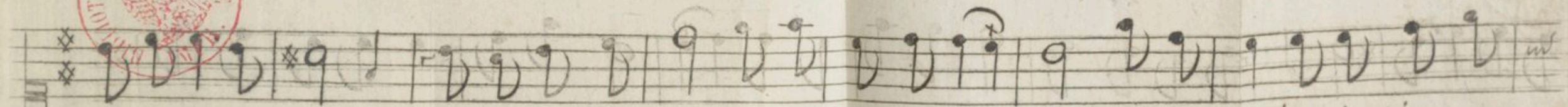
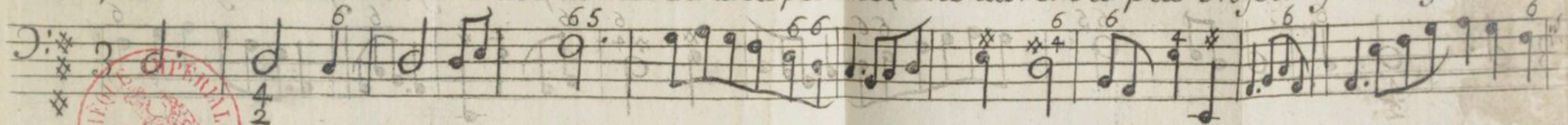
agrecables. On propofa aux Chevaliers de nommer chacun fa Dame. Le hazard voulut qu'ils les choifirent avec diftinction , & fans que l'un prift celle de l'autre. Le lieu fut éclairé d'une quantité de flambeaux , on danfa fans faire un Bal réglé , & le lendemain on tira le pix en quatre volées qui fut remporté par M^r de Siry de Serandey. C'eft un Gentilhomme de bonne mine , & qui n'a pas moins d'efprit que de cœur. Il a fervy long - temps dans les Armées de Sa Majefté , en

96 **MERCURE**

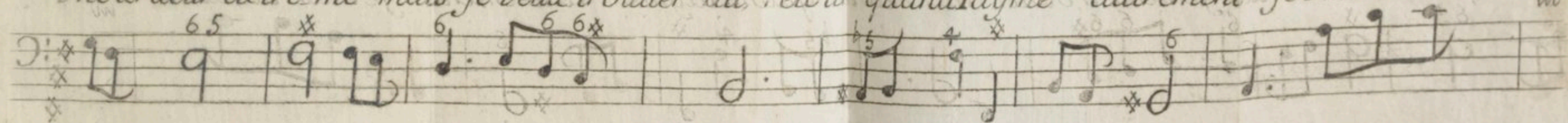
qualité de Capitaine de Che-
vaux. Il alla faire compliment
à la Dame qu'il avoit choisie,
comme ayant esté animé par
elle pour bien tirer, & il luy
donna le Bal où elle parut
avec beaucoup d'avantage.
La nuit s'estant passée en
toutes sortes de divertisse-
mens, on donna parole de
rendre le Prix au Printemps
prochain. Le jour suivant, la
Compagnie de M^r Dorné
conduisit en armes M^r de
Serandey jusques à la porte
de la Ville. Cent Cavaliers
l'accompagnerent à deux
grandes



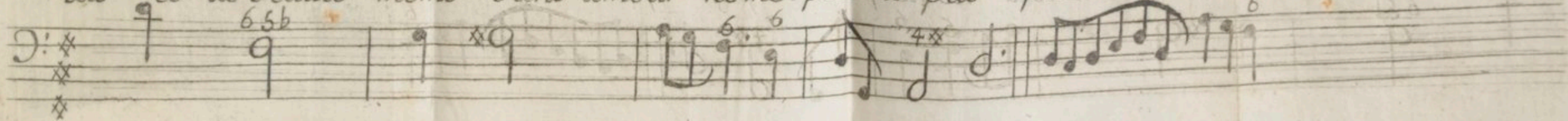
L'espoir nourrit la constance et l'amour sans l'esperance ne dureroit pas un jour jour l'ayme avec

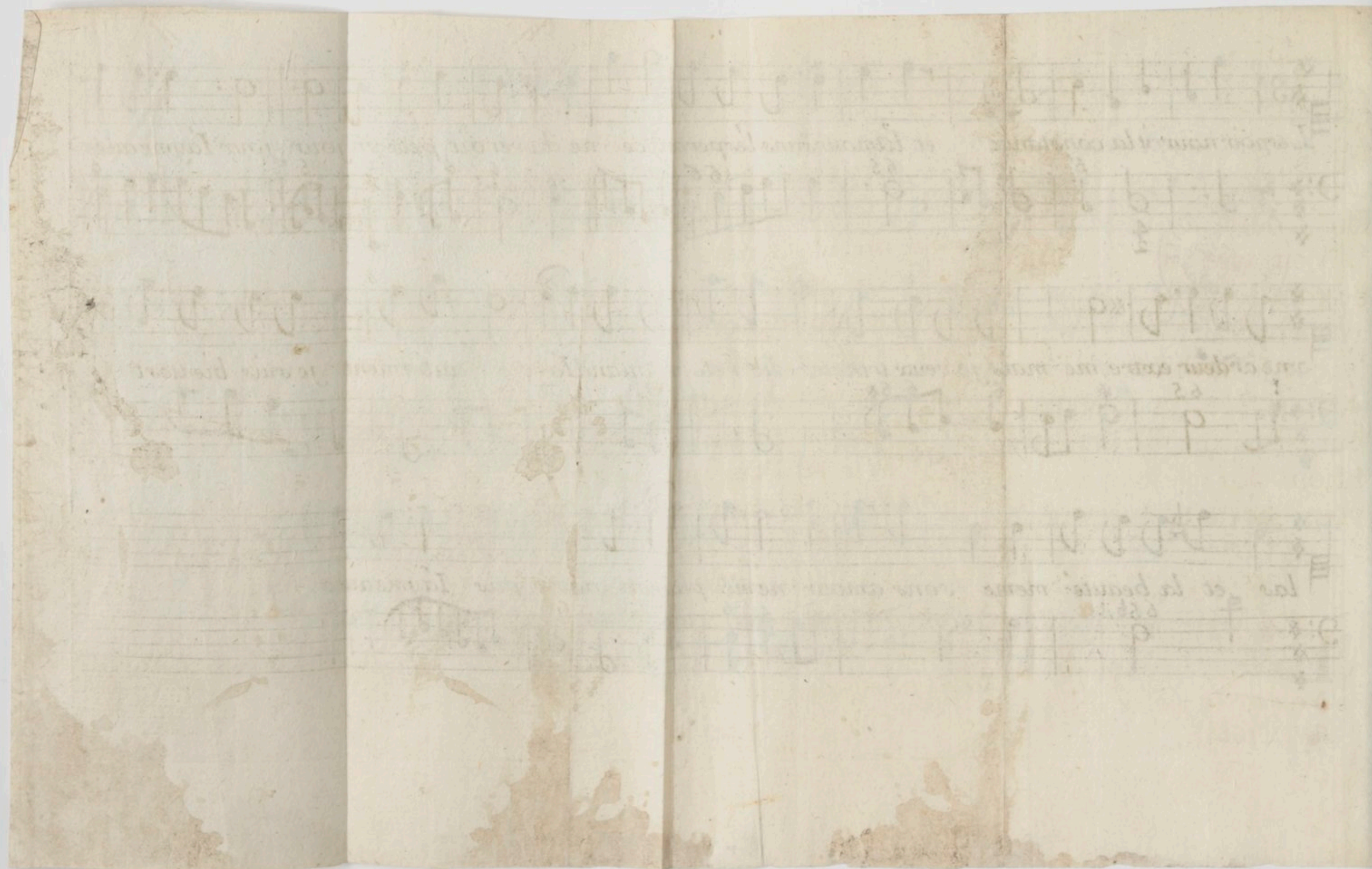


une ardeur extreme mais je veux trouver du retour quand l'ayme autrement je suis bientôt



las et la beauté meme sans amour ne me plairait pas pas l'ayme avec





grandes lieuës , ou chacun se
separa , avec promesse de se
revoir au premier Prix qui
seroit donné.

Vous avez esté si satisfaite
de tous les Airs que je vous
ay envoyez de M^r de Montail-
ly, que je ne doute point que
vous ne receviez de celuy-cy,
qui est encore de sa compo-
sition , le mesme plaisir que
vous ont donné les autres.

AIR NOUVEAU.

L'*Espoir neurrit la constance,
Et l'amour sans esperance
Ne dureroit pas un jour.*

Avril 1688.

I



100 **MERCURE**

*Tandis que je dormois dans une paix
profonde ;*

*Il m'a fait le discours qui suit
D'un air le plus galant du monde.*

S

*Je viens icy mal à propos
Vous troubler , m'a-t-il dit , dans vo-
stre doux repos ,*

*Je sçay que je vous importune ,
Mais vous le pardonnerez bien.
Lors que je vous diray que la char-
mante Brune ,*

*Qui fait de vostre esprit le plus
doux entretien ,
Vient d'engager son cœur dans le sa-
cré lien.*

*Ce cœur qui paroissoit peu tendre,
Qu'on croyoit exempt de desirs,
Se pâme dans les doux plaisirs
Que de l'Hymen on peut atten-
dre.*

*Je viens d'estre témoin de ses tendres
ardeurs. (sur sa couche,
Mille Amours comme moy voltigeans
Comme un Essain d'Abeilles sur
des fleurs,
Jaloux de voir prodiguer ses faveurs
A l'heureux Amant qui la touche,
S'efforcent en volant d'attraper sur
sa bouche,
Mesmes plaisirs, mesmes douceurs.
A l'envy tout tâche à leur plaire,
Dans cette nuit pour eux plus belle
que le jour ;
On prendroit l'Amant pour l'A-
mour,
Et la Maistresse pour sa Mere.
Nous qui suivons par tout les pas
De ces Divinitez suprêmes,
Nous nous y tromperions nous-
mesmes,
Tant ces deux Amans ont d'appas,*
I iij

102 MERCURE

*Ne vous voyant point de la feste,
I'ay quitté les Amours, les Graces
& les Jeux,*

*Pour venir icy teste à teste
Vous dire les plaisirs de ces cœurs
amoureux.*

*Si de leurs doux accords le recit vous
éveille,*

*Et cause en vostre cœur du trouble &
de l'effroy,*

*Que le Dieu qui fait qu'on som-
meille*

Vous rende visite après moy.

¶

*En achevant cette parole
Cet Enfant si mignon, si beau,
Prend soin de tirer mon rideau,
Me tourne le dos, & s'envole.*

Après un tel discours, hélas !

*Pouvois-je estre un moment tran-
quille ?*

Vainement le sommeil m'auroit tendu
les bras ,

Ses pavots n'avoient rien pour moy
que d'inutile.

Mes troubles estoient excessifs ,
De moment en moment je crois qu'on
me lutine ,

Mes ennuis deviennent plus vifs ,

Avec peine je m'imagine ,

Que l'on marie une Heroïne

Sans d'éclatans préparatifs.

Je croy pour m'outrager que la nuit
se prolonge ,

Mon esprit veut sortir de cette ob-
scurité ,

Le iour vient enfin, ie me plonge
Dans de nouveaux soupçons dont ie
suis agité ,

Mon soucy s'augmente & me ronge,
Et tout ce que i'ay cru n'estre la nuit
qu'un songe,

104 MERCURE

Est le iour une verité.



*Ievais voir la Beauté de mille attraits
pourveuë,*

*Qui cause mes ennuis & mon em-
pressement,*

*Et quand ie suis entré dans son ap-
partement*

*Ce qui frape d'abord ma veuë
Est le Portrait de son Amant.*

Il me paroist tout fier de sa victoire,

Et contraint de baisser les yeux,

*Ie ne puis plus douter que le plus
beau des Dieux,*

*Contentant ses desirs, ne l'ait com-
blé de gloire,*

*Ie passe plus avant, & dans la
chambre entré,*

De cette Beauté qu'il adore,

*Ses yeux pleins du beau feu dont il
est penetré,*

De son bonheur charmant m'instrui-
sent mieux encore.

Elle veut en vain le celer ;
Tout sçait mieux que sa bouche en
elle m'en parler ,

Elle paroist si fort embarrassée ,
Que le soin qu'elle prend de le dissi-
muler ,

Ne sert qu'à trahir sa pensée,
A découvrir le feu dont son cœur
sçait brûler ,

Et comme la nuit s'est passée.

S

Je demeure auprès d'elle interdit &
resveur ,

Moins agité d'amour que de colere.

Quoy ! m'avoir caché ce mystere ,
Quand i'aurois deu sçavoir les se-
crets de son cœur !

Que ne puis-je à mon tour me
taire !

106 MERCURE

*Mais hélas ! bien loin de le faire,
I'explique tout en sa faveur,
Et ie sçay que dans cette affaire,
Elle a voulu m'épargner la douleur
De la voir dans les bras de son heu-
reux vainqueur.*

*Tandis que tant de soins & de veil-
les l'accusent*

*De trop d'ingratitude & de mépris
pour moy ,*

*Ie sens certains ie ne sçay quoy
Qui parlent pour elle, & l'excusent.*

*Malgré son traitement si dur & si
cruel ,*

*Ie ne puis m'empescher dans l'ardeur
qui m'anime ,*

*De luy marquer encor l'excès de mon
estime ,*

*Et rendre par mes chants ce iour plus
solemnel.*

2

Mais toy que ie vis toujours preste
De me seconder au besoin ,
Ma Muse , tu ne prens nul soin
De celebrer pour elle une si grande
Feste ?

C'est un crime d'estre muet
Sur une si belle matiere ;
Sans songer à ce qu'on nous fait ,
Remplissons bien nostre carriere.
Nous avons trop bien commencé,
Pour ne pas achever de mesme ;
Et bien ou mal récompensé ,
Vn grand cœur doit avoir une con-
stance extrême.

Ayant des sentimens si doux
Pour une Beauté si cruelle ,
Elle n'aura pas lieu de se plaindre
de nous,
Et nous pourrons nous plaindre
d'elle.



*Que le Ciel donc puisse à jamais
Benir des nœuds si pleins d'attraits,
Et que de ces Amans l'un à l'autre
fidelle*

L'ardeur chaque iour renouvelle !

*Que tout previenne leurs desirs ,
Et malgré les ialoux d'une si douce
vie ,*

*Qu'elle ne soit jamais suivie
Que des Graces , des Ris , des Jeux,
& des Plaisirs.*

Nous avons perdu sur la
fin du dernier mois quelques
Personnes considerables, dont
voicy les noms.

Messire François Gatien ,
receu le 13. Juillet 1685. Con-
seiller au Parlement de Paris,

en la seconde Chambre des Requestes du Palais. Il avoit esté auparavant Conseiller au Chastelet.

Messire Louis Rose de Coye, Secrétaire du Cabinet du Roy, & Conseiller au Parlement de Mets. Il a laissé des Enfans de Dame de Bailleul, Fille de Messire Louis de Bailleul, Marquis de Chateau-Gontier, & President au Mortier au Parlement de Paris, & petite-Fille de Messire Nicolas de Bailleul, aussi President au Mortier dans le même Parlement, & Surinten-

IIo MERCURE

dant des Finances de France. M. de Coye estoit Fils de Messire Toussaint Rose, President en la Chambre des Comptes de Paris, & Secrétaire du Cabinet du Roy. C'est un homme d'un mérite très-distingué; vous sçavez qu'il est de l'Académie Française.

Dame Madeleine Danguechin. Elle estoit Veuve de Messire Paul Hay, Marquis du Chatelet, Conseiller d'Etat ordinaire, qui estoit de l'Académie Française, & d'une ancienne Famille de Breta-

gne. La Famille des Dangue-
chin a donné divers Officiers
au Parlement, & plusieurs
Procureurs Generaux à la
Cour des Aides de Paris, &
porte d'argent à trois testes de
Corbeaux de sable.

Messire Baltazar Phelypeaux
d'Herbault. Il estoit Aumôn-
nier du Roy, Abbé de Bourg-
moyen de Blois, & de Saint
Laurent lez Cone, & Fils de
Messire Baltazar Phelypeaux,
Sieur d'Herbault, mort Con-
seiller d'Estat, & de Dame
Marie le Feron, Fille de Raoul
le Feron, Maistre des Com-

II2 MERCURE

ptes, & de Renée Hennequin.
Son Ayeul estoit Remond
Phelypeaux, S' d'Herbault &
de la Vrilliere, Secretaire
d'Etat, & son Ayeule, Clau-
de Gobelin, Fille de Baltazar
Gobelin, President en la
Chambre des Comptes. Il y
a eu plusieurs Secretaires d'E-
tat de ce nom qui ont tres-
fidellement servy nos Rois,
& se sont rendus considera-
bles par leur merite particu-
lier, qu'ils ont fait paroistre
en diverses Negociations im-
portantes, où ils ont réüssi à
l'avantage de cette Couron-

ne. M^r l'Abbé d'Herbault
qui vient de mourir, estoit
Neveu de feu Messire Louïs
Phelypeaux de la Vrilliere,
Secretaire d'Etat, Pere de M^r
de Chateauneuf, digne Suc-
cesseur de cette Charge. Il
laisse un Frere, Messire Fran-
çois Phelypeaux, S^r d'Her-
bault, Conseiller honoraire
en la Grand' Chambre du
Parlement de Paris, dont la
Fille Marie-Anne Phelypeaux
est morte peu de jours après
son Oncle. Phelypeaux porte
*écartelé au 1. et 4. d'azur, semé
de quatre feuilles d'argent au*
Avril 1688. K

114 MERCURE

*franc d'Hermine, au 2. & 3.
d'argent à trois lezards de Sino-
ple. Ils sont alliez aux de Ro-
chechoüart, de Tonnecha-
rante, du Blé-d'Uxelles, de
Buade-de Palluau-de Fronte-
nac, Crevant - d'Humieres,
Garrault, de Beau-harnois-de
Miramion, le Feron, Henne-
quin, Loisel, Mangot-de-Vil-
larceau, Talon, Bignon, Ha-
bert-de-Montmort, Gobe-
lin, de Raconis, de Neuf-
ville-Bury, de Fourcy, Parti-
celly-d'Hemery, de Hodicq-
de-Marly, de Villebois, &
autres.*

Je vous envoyay il y a deux mois une Lettre fort curieuse du fameux M^r Bernier. Elle a trouvé des Admirateurs & des Critiques, mais ces derniers ne l'attaquent point en toutes ses parties, ils en combattent seulement quelques-unes, & ils le font de cette maniere honneste, qui fait souvent plaisir à ceux qui sont attaquez, puis qu'elle leur donne lieu de faire paroistre ce qu'ils sçavent. Ainsi l'on peut dire que les querelles qui arrivent entre les gens de Lettres, sont presque toujours à

116 MERCURE

l'avantage , & des Aggref-
seurs , & de ceux qui se dé-
fendent , ces sortes de diffé-
rends estant pour les uns &
pour les autres de favorables
occasions de faire briller leurs
differentes lumieres. Ce que
je vous envoie est du cele-
bre M. de Comiers , dont
l'érudition est connuë , & qui
est estimé de tous les Sçavans
de l'Europe.

santeur coule d'un bout à l'autre
d'un canal parfaitement à ni-
veau de six à sept lieues de
longueur sans aucune pente ;
secondement , tous les moyens
de trouver les Sources d'eau ,
et ensuite ce qui est nécessaire
de sçavoir pour la conduite des
eaux ; les Machines pour les
élever dans des Reservoirs , et
mon abrégé de tout ce qui con-
cerne les Jets d'eau, leur hauteur
et leur dépense.

Bien que vous ayez une par-
faite connoissance de toutes ces
choses , et mesme la pratique
dans vostre belle maison de

Beaulieu près Chartres , où
vous élevez vos eaux de sour-
ces vives par la Machine
d'une nouvelle application du
principe de mouvement , qui se
trouve enfin dans la dernière
perfection, plus par vostre propre
connoissance & pénétration
d'esprit , que par aucun de mes
avis fondez sur mes longues
experiences & sur celles de
feu M^r de Francine nôtre
bon amy, (car vostre machine
estant sans manivelle ny frote-
ment des parties, elle est incom-
parablement plus belle, & avec
une moindre puissance, elle a

120 MERCURE

un plus grand effet qu'aucune des Machines qui ayent encore paru à Versailles ou ailleurs ; je veux neantmoins vous satisfaire, afin qu'on ne croye pas qu'ayant perdu la veüe je sois tombé dans l'oisiveté sans lettres, qui est le Sepulchre des hommes vivans. Otium sine litteris sepultura hominis viventis. Je commence par l'examen de ce que M. Bernier Chef des Philosophes Gassendistes, a débité au sujet du grand Canal de Languedoc, qui fait la communication des deux Mers, où il dit, qu'il y a un canal de
six

six à sept lieues de longueur de
par niveau, où l'eau coule
d'un bout à l'autre sans aucune
pente. Je dis, que la Physico-
Mathématique n'est pas seule-
ment la plus belle étude des
veritables Sçavants, elle est
encore tres-utile & même neces-
saire au bien de l'Etat, &
avantageuse à chaque particu-
lier. Il s'agit icy de le faire
connoître par la conduite des
eaux, laquelle depend d'un
parfait nivellement, sans lequel
les desseins les plus importants
avorteroient après la dépense
inutile de plusieurs millions,

Avril 1688.

L

122 **MERCURE.**

si on entreprenoit ces grands Ouvrages sur le dire de M^r Bernier, qui assure, qu'il n'est pas necessaire de donner de la pente à l'eau pour la conduire où l'on desire.

M^r Bernier ne parle pas en Maître en la conduite des Eaux. Voicy ses termes. Je suis icy, dit-il, où se rendent les Eaux de la Montagne noire, pour faire la communication des deux Mers de ce fameux Canal, qui est soutenu à my-côte pendant 40. lieuës de long.

Comme M^r Bernier ne fait

pas autrement la description de ce fameux Canal, je veux bien y suppléer.

L'exécution de ce grand Ouvrage medité par les Empe-
reurs Romains, & examiné pendant tant de Siecles, étoit réservée au regne de **LOUIS LE GRAND**, à qui rien n'est impossible, qui agit par tout en mesme temps, dont l'esprit éclate comme le Soleil dans tous les coins de l'Univers, & dont la puissance peut estre comparée à l'Océan, qui estant immense en soy-mesme, avance ses bras par tous les endroits de la Terre.

Vous ne serez donc pas fâché, que par la nécessité de faire mes justes reflexions sur la Lettre de M^r Bernier, je sois obligé de vous envoyer en peu de mots tout ce qui concerne ce grand Canal artificiel, qui fait la communication des deux Mers, puisque par son moyen les plus grandes Barques peuvent passer en quatorze iours au plus, de la Mer Oceane dans la Mediteranée.

M^r Riquet ayant étudié la possibilité & les moyens de faire cette communication, reconnut que la petite Eminence

de Naourouffe, qui est à la teste des deux Valons, seroit le point de partage, par le moyen des deux petites Rivieres, qui ont leurs sources à la teste de ces deux Valons à demy-lieüe l'une de l'autre. La Riviere de Fresque coule à l'Orient dans l'Aude & la Riviere de Lers au couchant.

M^r Colbert, dont l'application estoit infatigable pour faire fleurir les Arts, les Sciences, & le Commerce, ayant esté convaincu de la possibilité de cette Jonction des deux Mers, on commença à y travailler en

126 MERCURE

1666. Les Eaux de six Rivieres de la Montagne noire ont esté conduites par des Canaux au Reservoir de Saint Feriol, qui est un Etang d'un Valon, la Chaussée allant d'une Montagne à l'autre. Il est à demy-lieuë au dessus de la Ville de Revel. Cet Etang en fournit le Bassin de Naourousse, point de partage, d'où l'eau descend par deux Canaux dans les sources de Fresque & de Lers.

Ce Bassin est de pierre de taille, sa figure est octogone ovale, son grand diametre est de deux cens toises, & le petit de cent cinquante.

Le Canal d'Occident a dix-huit Ecluses tant doubles que simples, qui font vingt-sept Corps d'Ecluses dans l'espace de 28142. toises, qui font douze lieües communes de France de 25. au Degré. Apres cette longueur depuis le point de partage, le Canal entre dans la Garonne.

Le Canal d'Orient à 99443. toises jusqu'à l'Etang de Thau, qui sont 43. lieües & demie, plus 89. toises, & dans cette longueur il y a 46. Ecluses tant doubles, triples, &c. Depuis l'Etang de Thau on entre dans le Port de Cete près

128 MERCURE

de Frontignan par un Canal de 800. toises de longueur, fait à Travers la Plage.

Ce Canal fut commencé en 1666. & achevé en 1681.

La premiere navigation fut commencée par l'ordre du Roy le 15. May 1681. par M. d'Aguesseau, Intendant de Languedoc. Il partit de Toulouse avec quelques Messieurs des Etats, & s'estant rendu à l'embouchure du Canal dans la Garonne, il le monta dans une Barque Royale le 17. May, suivy de vingt-trois Barques de Bordeaux, chargées de marchandises pour la

Foire de Beaucaire. Le 19. il arriva à Castelnau-dari, où se rendit M. le Cardinal de Bonzi, President né des Etats de Languedoc.

Les Ecluses sont au nombre de 59. dans la longueur de 76645. toises, qui font 33. lieues & demie plus 131. toises. Le 23. toutes ces Barques navigerent sur le Pont de Repudre, qui a soixante-sept toises de longueur, ayant esté fait pour donner passage au dessous à un torrent de mesme nom, qui croise de Canal.

On navigea ensuite le long de la Digue ou Chaussée de Cesse

130 MERCURE

du nom de la Riviere qu'elle arreste. Elle a 112. toises de longueur, cinq de hauteur, & quatre & demie de largeur.

Le 24. on passa le *Mal-passe*. C'est une voûte de quatre-vingt toises de longueur, de quatre & demie de hauteur sur quatre toises de largeur de Canal, outre une Banquette de chaque costé large de trois pieds pour le tirage des Barques. Cette voûte est taillée dans le Roc d'une montagne à une lieüe de Besiers. Cette Ville & son paysage sont si beaux, qu'il semble qu'ils ayent esté faits pour la demeure des

Dieux, ce qui a donné lieu à
ce Proverbe Latin,

Si Deus in terris vellet ha-
bitare, Biterris.

Au sortir de cette voûte on se
trouva à la premiere des huit
Ecluses accolées, c'est à dire faites
de suite, qui sont par consequent
comme autant de degrez ou mar-
ches d'une montagne d'eau. Pour
bien comprendre la maniere des
Ecluses, je vous envoie le Livre
de Simon Stevin de Bruges, &
vous renvoie à celles du Canal
de Briare.

Ces Ecluses estant passées,
la Compagnie se separa à cause

132 MERCURE

des Fêtes de la Pentecoste ,
mais M^r l'Intendant descendit
par le Canal dans la Riviere
d'Herau par l'Ecluse ronde, &
ayant traversé l'Etang de Thau
& le Canal , il arriva au Port
de Cete. le 25. May , jour de la
Pentecoste 1681. de sorte que M^r
l'Intendant ne fut sur le Canal
que neuf jours ; sçavoir, deux
jours depuis son embouchure
dans la Garonne jusqu'à Castel-
naudari , & delà en sept jours
il fut dans le Port de Cete.
Et comme de l'Ocean on peut
en six jours entrer par la Ga-
ronne dans le Canal , la navi-

gation d'une Mer à l'autre ne sera au plus que de quatorze à quinze jours en passant par cent quatre Ecluses, dont plusieurs estant accolées, c'est à dire, faites de suite & prés à prés, font 65. stations, qui ne retardent que de trente heures au plus la navigation.

Je reprens la Lettre de M^r Bernier. Je ne veux pas, dit-il, oublier une circonstance très-considérable, en ce qu'elle regarde ceux qui s'occupent à la conduite des Eaux. Le fait est, qu'entre ce grand nombre de differens Canaux,

134 **MERCOURE**

qui font le Canal entier , il y en a un de fix à sept lieuës de long, dans lequel l'Eau coule d'un bout à l'autre de pur niveau, fans qu'il y ait aucune pente ; & cela , à mon avis , par son poids & par sa volubilité , plûtost que par le pouffement, ce qui est contraire aux sentimens de feu M^{rs} Picard & Mariotte , & de quelques-uns de nos Amis qui sont encore pleins de vie ; car je les ay toujourns vû demander une certaine pente sensible , comme par exemple , un pied tout au

moins sur chaque lieuë; mais leur sentiment n'empesche pas que ce que je dis ne soit veritable. Or cela estant, *ajoute-t-il*, il n'eust pas esté besoin de se mettre si fort en peine, comme on a fait, de faire venir la Riviere d'Eure à Versailles, ny la Riviere d'Ourgue à Paris.

Je fais icy une petite reflexion, qui est que les Eaux de la Riviere d'Ourgue ont toujours passé sous les Ponts de Paris, mais après s'estre meslées aux Eaux de la Marne & de la Seine. Le dessein de M^r Riquet

136 **MERCURE**

estoit de la conduire par un Canal artificiel au pied du Trône ou Arc de triomphe, superbe par la Statüe de LOUIS LE GRAND, auquel sujet j'ay fait ces distiques.

*Quis super? est Mavors magni
sub imagine Regis,
Testatur Facies, magna que
facta probant.*

*Le grand Dieu des Combats anime
ce grand Roy,
Son grand air le fait voir, ses
grands faits en font foy.*

*Puisque je vous ay fait un
petit détail du Canal de Lan-
guedoc, il est bien juste que je*

vous dise icy quelque chose de
 l'Aqueduc Royal de la Riviere
 d'Eure à Versailles. Il ne man-
 quoit au plus beau lieu du mon-
 de, c'est à dire à Versailles, qu'
 une prodigieuse quantité d'eau
 pour fournir à la depense d'un
 million de Iets, de Fontaines &
 de Cascades. Monseigneur de
Louvois, vir supra titulos, qui la ~~collier~~
 a une parfaite connoissance de
 tout ce qui est de grand dans les
 Sciences, ayant considéré luy-
 mesme le cours de la Riviere
 d'Eure qui entre dans la Seine
 vers le Pont-de-l'Arche après
 avoir roulé les eaux de ses sour-

Avril 1688.

M

ces avec rapidité pendant 45. lieues, conclud d'abord qu'on pouvoit prendre ses eaux a quelques lieues au dessus de Chartres, & les conduire à Versailles. Il ordonna à M^r de la Hire, de l'Academie Royale des Sciences d'en faire le nivellement. Ce grand Philosophe - Mathématicien si connu dans l'Empire des Lettres, reconnut que la teste du Canal devoit estre au Chateau de Pongoin, qui est à sept lieues au dessus de Chartres, & à 22. lieues de Versailles, & passer par Maintenon. Il trouva par son nivellement que la Riviere d'Eu-

re prise à Pongoin estoit 110. pieds plus élevée que le rez de Chaussée de la plus haute partie du Chasteau de Versailles. Tout l'Empire Romain depuis sa Fondation n'auroit encore osé entreprendre ce qu'on voit d'achevé depuis quatre ans de ce surprenant Aqueduc ; aussi est-ce un échantillon des Merveilles de LOUIS LE GRAND.

M. Bernier pour blâmer la grande exactitude avec laquelle on a nivelé depuis la Riviere d'Eure jusqu'à Versailles, dit qu'il n'étoit pas besoin de se mettre si fort en peine, comme on a

140 MERCURE

fait ; puis qu'une fort mediocre cheute d'eau dans un Canal auroit suffi. Il est vray que l'eau ne coulera pas si viste ; mais faites le canal plus large à proportion de la pente & de la vistesse que vous souhaiteriez , donnant ainsi plus de face à l'eau , & vous aurez remedié à l'inconvenient ; du reste , je croirois bien qu'il faudroit enfin dans une grande longueur donner quelque chose à la sphericité de la terre. Mais sept lieuës , mais trente ou quarante lieuës qu'il y aura de la Riviere

d'Eure à Versailles , ou de Lizi
à Paris , qu'est-ce que cela sur
neuf à dix mille qu'en peut
avoir le Globe de la terre ?

*Voicy , Monsieur , mes refle-
xions , article par article , sur les
points de la Lettre de M. Ber-
nier , qui obligeroit Quintilien
de s'écrier , Fœlices essent Ar-
tes , si de illis soli Artifices
judicarent.*

*Premierement , il devoit ex-
pliquer ce qu'il entend par ces
termes de pur niveau de ce
Canal de cinq à six lieuës sans
aucune pente , car une ligne
purement à niveau est un Arc*

142 MERCURE

d'un grand Cercle de la Terre, & tous ses points sont par conséquent également distants du centre des Graves. Ainsi dans un Canal de pur niveau, l'eau auroit tous les points de sa superficie sphérique également distants du centre de la terre, & l'eau demeureroit sans mouvement, puis qu'il n'y auroit pas plus de raison qu'elle coulât d'un bout à l'autre.

Si le fond du Canal est un plan droit, ou ce plan sera tangent par un bout, ou vers le milieu à un grand Cercle de la terre. S'il est tangent à un

bout, l'autre bout sera plus élevé, & par conséquent l'eau coulera de ce bout au plus bas, ou le plan aura de la pente.

Si le point d'attouchement est au milieu du plan du Canal, ses deux parties seront deux tangentes, & le point d'attouchement ou le milieu de la longueur du Canal sera plus bas estant plus près du centre de la terre, & par conséquent l'eau de chaque bout du Canal couleroit vers ce milieu, pour prendre sa sphericité, qui est le pur & véritable niveau. Tout ce que dessus est d'une vérité Geometrique.

144 MERCURE

Ainsi il est du tout impossible que l'eau dans un Canal coule par un bout, si le plan du Canal n'est à ce bout plus bas que l'autre bout, ou que le Canal estant rempli, & l'eau soutenue élevée à chaque bout, on ouvre l'un des bouts, auquel cas l'eau coulera par cette ouverture, par ce que l'eau qui est au dessus de l'ouverture, tombe en bas n'estant plus soutenue, & voila ce qui fera couler l'eau du Canal, jusqu'à tant que ce qui restera d'eau dans le Canal fasse une superficie sphérique, estant à ces deux bouts également éloignée du centre de la terre.

Il

Il est vray que pour avoir un plus grand cours d'eau nous demandons avec Vitruve dans son huitième Livre Chap. sept, une plus grande pente, & comme j'ay dit en 1684. dans mon Traité du Nivellement inseré dans le Mercure extraordinaire tome 27. page 210. il faut toujours quelque peu de pente, afin que l'eau puisse couler, ce que Scammozzi dans la premiere partie d'Architecture Chap. 27. confirme en ces termes, Nel condur, o sopra, o sotto terra, è bisogno darle qualche poco di decaduta, & Phi-
 Avril 1688. N

146 MERCURE

lander de Chastillon sur-Seine
dans ses Annotations sur Vi-
truve disoit en 1540. que l'usage
moderne estoit qu'un pouce de
pente suffit pour six cens pieds,
longe aliter nostræ ætatis li-
bellatores, nam in sexcentos
pedes, unum tantum polli-
cem deprimunt, afin que l'eau
puisse couler. Enfin Petrus Ca-
taneus dit, qu'il suffit de donner
quatre onces, c'est à dire qua-
tre pouces de pente sur mille pas.
Ainsi il faut de nécessité que le
plan d'un Canal ait quelque
pente du costé que l'eau coule, &
cela principalement lors que l'eau

n'a pas un long cours, ce que Scammozzi entend par ces mots, *habbiamo osservato i fiumi de Poleffini, che vanno con mezzo piede de caduta massime si hanno seguito di aqua.*

L'erreur de M^r Bernier vient d'avoir pris pour le pur & veritable niveau, qui est un Arc d'un grand cercle de la terre, le niveau apparent du Canal, qui est un plan touchant au grand cercle de la terre, & par consequent l'extremité du Canal de sept lieües de longueur estant du costé du point de partage plus éloigné de 39. toises 4. pouces

148 MERCURE

et huit lignes du centre de la terre, que l'autre bout, l'eau y descend mesme avec rapidité à cause de la grande pente du Canal et de la suite de l'eau; aussi voit-on que le cours des Rivières est plus rapide à mesure de leur pente et de la cruë des eaux.

Quand mesme par impossible l'eau couleroit d'un bout à l'autre d'un Canal de pur niveau et sans aucune pente, on n'auroit, n'en déplaise à M^r Bernier, sçeu trop prendre de soin et trop se mettre en peine de niveler depuis la Riviere d'Eure

jusqu'à Versailles, pour sçavoir lequel des deux lieux est le plus élevé.

Puis mesme qu'il s'agissoit du service du Roy, & que dans la sainte Ecriture Jeremie chapitre 4. verset 10. prononce, Maledictus qui facit opus Domini negligenter, il falloit sçavoir si Pongoin & Versailles estoient de pur niveau, c'est à dire, autant éloignez l'un que l'autre du centre de la terre; auquel cas si ce que M Bernier debite estoit veritable, que l'eau dans un Canal de six à sept lieues de pur niveau, coule sans aucune

150 MERCURE

pente d'un bout à l'autre, l'eau de Versailles auroit pu s'écouler dans la Riviere d'Eure, aussitost que l'eau de la Riviere d'Eure venir dans le Reservoir de Versailles; de plus, il falloit toujours reconnoistre le niveau de ces deux lieux; car si Versailles s'estoit trouvé plus haut que la Riviere d'Eure, l'eau n'y seroit jamais montée. Ainsi tres-necessairement, quoy qu'en dise M. Bernier, il estoit besoin de se mettre en peine, comme on a fait, pour faire venir la Riviere d'Eure à Versailles, afin de ne hazarder pas la dé-

pense de plusieurs millions. Partant les Arts seront heureux, comme dit Quintilien, lors qu'il n'y aura que les Maistres qui s'en mêlent.

L'expedient que donne M. Bernier, pour avoir avec peu de pente une grande quantité d'eau, est d'une rare imaginative. Faites, dit-il, le Canal plus large, donnant plus de face à l'eau à proportion de la pente & de la vîtesse que vous fouhaitez. Ainsi à son sentiment, pour avoir la mesme quantité d'eau que fourniroit un Canal de quatre pieds de large & de quatre

152 **MERCURE**

pieds de hauteur, qui font seize
pieds de face d'eau dans sa se-
ction, il faudroit faire le Ca-
nal de seize pieds de large &
un pied de hauteur; mais la
quantité d'eau qui coulera, sera
beaucoup moindre par le manque
de hauteur, & de plus dans la
longueur de quarante lieues qu'il
dit estre la Riviere d'Eure à Ver-
sailles, le terrain échauffé par le
Soleil d'Esté, & la partie qu'il
en feroit évaporer dans la saison
où l'on auroit plus besoin d'eau
à Versailles, en diminueroit la
plus grande partie, outre que la
dépenſe de la largeur de l'Aque-

duc seroit quatre fois plus grande. Voila quel fruit on tireroit, pour remedier à l'inconvenient d'une pente suffisante.

Donc nonobstant le dire de *M. Bernier*, il sera à perpetuité d'une verité notoire, & purement Geometrique, qu'il est absolument necessaire, que pour faire couler l'eau du bout d'un Canal à l'autre, il y ait de la pente, & que le niveau apparent, qui est une ligne droite tangente au grand cercle de la terre, ait du hausssement par dessus le veritable niveau, qui est un arc du mesme cercle, qui

154 MERCURE

est le pur & naturel niveau. En voicy des exemples.

La longueur du niveau apparent estant de 87. toises, deux pouces neuf lignes, son haussement par dessus le veritable niveau sera d'une ligne.

Estant de 301. toises deux pieds neuf pouces & une ligne, son haussement sera un pouce.

Estant de 1044. toises un pied huit pouces & demy, son haussement sera un pied.

Estant de 2557. toises 5. pieds 9. pouces & 5. lignes, son haussement sera d'une toise.

N'estant que d'une lieue, le

haussement sera de 4. pieds 9. pouces & 4. lignes.

Estant de trois lieües, son haussement sera 7. toises un pied & 7. lignes.

Estant de cinq lieües, son haussement sera de 19. toises, cinq pieds, sept pouces.

Estant de sept lieües, son haussement sera de 39. toises 4. pouces huit lignes.

Estant de dix lieües, son haussement sera de 79. toises 4. pieds 4. pouces & 2. lignes.

Estant de 20. lieües, son haussement sera de 318. toises 5. pieds 4. pouces & une ligne.

Enfin, la longueur du niveau apparent estant de 40. lieües, son haussement sera de 1275. toises 2. pieds 3. pouces & deux lignes.

Tout ce que dessus estant d'une verité geometrique, je ne vois pas comment M. Bernier a osé dire, que dans un Canal de pur niveau de sept lieües de longueur, l'eau coule d'un bout à l'autre sans aucune pente; puis que si ce Canal estoit d'un veritable niveau, l'eau y demeureroit immobile. Il reste donc que son pur niveau dont parle M. Bernier, soit un niveau apparent, dont le haussement par dessus le pur & veritable

niveau, est de 39. toises 4. pouces
et 8. lignes; et par consequent
un bout de ce Canal de 7. lieues
a plus de hauteur par dessus l'autre,
que n'en ont les Tours de
Nostre-Dame, qui n'ont que
34. toises de hauteur depuis le pavé
de l'Eglise jusqu'au parapet.
Il est comme impossible de deviner
ce qu'il veut dire par ces
termes suivans, Il faut dans
une grande longueur donner
quelque chose à la sphericité
de la terre.

Il est encore impossible de pénétrer
ce qui l'a obligé d'ajouter,
que sept, trente ou quarante

158 MERCURE

lieuës ne font rien sur neuf ou dix mille lieuës que peut avoir le Globe de la terre ; car puis qu'il s'agit d'une ligne qui mesure la longueur d'un Canal, on ne la peut comparer à la superficie du Globe de la terre, mais bien à la circonferance d'un grand cercle. De plus, M. Bernier n'a pas fait reflexion que le rapport ou raison de 40. lieuës à neuf mille, qui est le veritable circuit de la terre, est la mesme raison qu'entre un Q 225, puis que 40. fois 225. lieues font les neuf mille du circuit de la terre. Or la 225. partie du grand tour

de la terre, est tres-considerable. Examinons maintenant tous les differens sens & applications qu'on peut donner aux termes de M. Bernier, qu'est ce que quarante lieues en comparaison de neuf mille du Globe de la terre? Supposons donc qu'il fust vray que la distance depuis la teste du Canal de la Riviere d'Ourgue, prise à Lizzi jusqu'au pied du Trône, ou Arc de triomphe, au haut du Fauxbourg S. Antoine, fust de quarante lieues, comme le debite M. Bernier.

1. Si ces quarante lieues sont mesurées sur la circonference d'un

160 MERCURE

grand cercle de la terre, elles en comprendront la 225. partie, c'est à dire un arc d'un degré & trente-six minutes; & si le Canal d'Ourgue au Trône estoit fait suivant cet arc, l'eau y demeureroit sans mouvement, ayant son pur, parfait & naturel niveau.

2. Si le Canal estoit fait suivant la corde de cet arc, l'eau couleroit de chaque bout au milieu de sa longueur, & si les bords du Canal y estoient suffisamment hauts pour soutenir l'eau, afin qu'elle pust prendre sa Sphericité, elle s'y élèveroit & accumuleroit jusqu'à la hauteur perpendicu-

laire de 318. toises , 5. pieds 10. pouces & 7. lignes.

Si ces 40. lieuës sont en ligne droite, en sorte que le point du milieu de sa longueur touche un grand cercle de la terre, il y aura deux niveaux apparents ou tangentes d'égale longueur, & l'eau couleroit de chaque bout de ce Canal vers le milieu de sa longueur, ou si les bords estoient suffisamment hauts, elle s'éleveroit jusqu'à la hauteur perpendiculaire de 318. toises , 5. pieds , 4. pouces & une ligne.

Que si ces 40. lieuës sont mesurées sur le niveau apparent ou

Avril 1688.

O

162 MERCURE

ligne droite tangente, un Canal fait suivant cette ligne droite aura un bout plus élevé que l'autre de la hauteur de 1275. toises, 2. pieds 3. pouces & 2 lignes, & l'eau coulera avec tres-grande rapidité par une si grande pente.

Par ces calculs M^r Bernier verra combien grande est la difference du niveau apparent, au pur, veritable & naturel niveau.

La verification de tout ce que dessus est facile sur les principes que j'ay établis dans mon Traité du Nivellement (inseré dans

le 27. Tome du Mercure extraordinaire, quartier de Juillet 1684.) qu'un degré d'un grand cercle de la Terre contient 57100. toises ou 25. lieues de 2284. toises chacune.

Voicy quatre Problemes importants.

I. Le haussement de la tangente estant donné, trouver la longueur ou distance en ligne droite du point de la Station au point miré. Multipliez 5653305328. Diametre de la terre en lignes, par le nombre des lignes du haussement. Au produit ajoutez le quarré du mesme haus-

sement. Tirez la racine quarrée de toute la somme, vous aurez la longueur requise du niveau apparent.

II. Trouver par quelle ligne reguliere ayant successivement à chaque point Mathematique une pente insensible, on pourroit par la voye la plus courte, & dans un mesme plan vertical, faire couler la Riviere d'Eure dans le Reservoir de Versailles. Je dis que c'est par un Arc d'un cercle dont le semidiametre seroit plus grand que celui du grand cercle de la Terre, qui aboutiroit au Reservoir de Versailles. Vous

trouverez le centre de cet Arc, si du milieu de la ligne droite du Pongoin au Reservoir de Versailles, vous élevez une perpendiculaire jusqu'à la rencontre du Diametre de la Terre, qui aboutiroit au Reservoir.

III. Determiner si l'eau peut couler par un Canal fait en ligne droite d'un bout plus élevé au plus bas. Je dis 1. que si le haussément est égal ou plus grand que le haussément de la tangente du mesme arc, l'eau coulera avec rapidité. 2. Que si le haussément est moindre que celui de la tangente, l'eau ne coulera pas du

166 **MERCURE**

plus haut au plus bas de ce Canal fait en droite ligne. Ainsi supposant avec M^r Bernier que de la Riviere d'Ourgue prise à Lisi il y eust quarante lieues jusqu'au pied du Trône, & que la Riviere prise à Lisi eust 50. pieds de hauteur par dessus le pied du Trône, l'eau n'y pourroit arriver par un Canal fait en ligne droite, que jusques à 5822. toises 5. pieds & 4. lignes, à compter du pied du Trône, parce que là le fond de ce Canal seroit 5. toises, un pied un pouce & deux lignes plus bas que le bout du Canal au pied du Trône. Le

calcul se trouve par la penultié-
me proposition du troisiéme Livre
des Elemens d'Euclides. Enfin
pour finir j'employe la Devise de
la Societé Royale d'Angleterre,
qui a pour corps une table blanche
d'attente, & pour ame ces trois
mots, Nullius in verba; qu'il ne
faut croire legerement aux Phi-
losophes Geometres sur leur pa-
role, puis qu'ils ne peuvent de-
meurer d'accord entr'eux, quoy
qu'après tant de siecles ils ayent
fait si grand bruit dans l'Ecole,
que les Passans croyoient que,
Omnia, mors, miles, fan-
guis & ignis erat.

*C'est une guerre sans pareille,
Les Armes sont de grands Ergos,
Qui frappant l'air & les Echos
Blessent le poumon & l'oreille.*

*J'ay finy avec M. Bernier,
au sujet de son prétendu Canal
de pur niveau sans pente, je vous
parle maintenant de la facile
Jonction des deux Mers, en pas-
sant par la Bourgogne, par le
moyen des sources & Rivières de
Poulli en Auxois, par la facile
jonction de la Rivière d'Arman-
son à la Rivière d'Ousche. Ce
dessein avoit esté mis autrefois
sur le tapis, & on l'avoit trou-
vé fort faisable. Il faudroit cou-
per*

per depuis la source d'Armanfon
jusque dans le ruisseau d'Ande-
nesse, ou bien dans la Riviere
de Crugez, qui tombe dans
l'Ousche; il n'y a que demy-
lieuë de terre à couper, toutes
terres labourables, & aisées à
remuer. Dans le plus haut entre
les deux Rivieres, le terrain est
de niveau de cinq cens toises de
longueur; mais il y a de la pente
plus avant du costé d'Occident,
aussi-bien que du costé d'Orient;
neanmoins on peut trouver des
moyens pour cela, car en creusant
la profondeur d'environ dix toi-
ses, on pourra faire un Canal

Avril 1688.

P

170 MERCURE

dormant depuis la source de la Riviere d'Armançon à la Riviere de Crugez, & pour mille écus on fera la dépense nécessaire pour y amener la Fontaine de Baume, laquelle en toute saison fait tourner trois moulins, & on peut faire un Bassin beaucoup plus grand que le Bassin de Naurousse du Canal de Languedoc. Je vous envoie la planche du projet de cette communication des Mers par la Bourgogne. Je l'avois faite pour l'employer dans mon histoire generale de la communication des Eaux, tant par les Canaux naturels & souterrains, que

par les Canaux artificiels sur la surface de la terre. Je m'aperçois que ma Lettre commence à estre trop longue. Vous en aurez les autres parties dans une autre occasion. Je suis, Monsieur, tout à vous,

L'Aveugle Comiers
d'Ambrun, P.D.T.

Quand je vous appris la mort de M^r le Marquis del Carpio, Viceroy de Naples, je croy vous avoir marqué qu'il nelaissoit qu'une Fille, unique heritiere de tous ses biens. Cette Fille, appelée

172 MERCURE

Dona Catalina de Haro , & Gusman , ayant esté conduite en Espagne , ne manqua pas d'estre recherchée par les plus riches Partis. Elle a preferé Dom Francisco de Toledo , second Fils du Duc d'Albe , & ce mariage s'est fait à Madrid le 28. de Février dernier.

Vous sçavez qu'après la mort du Viceroy de Naples son Pere , M^r le Connestable Colonnea exercé cette Vice-royauté par *interim* en attendant l'arrivée de M. le Comte de S. Istevan , auparavant

Viceroy de Sicile. Pendant le séjour que ce Conneftable a fait à Naples, il y a conclu le mariage de Dom Giuliano Colonne fon Neveu, Fils du feu Prince de Sonnino fon Frere, avec la Fille d'un riche Negociant Hollandois, étably en cette Ville-là. Elle luy apporte trois cens mille écus de dot, & M. le Conneftable Colonne donne à fon Neveu deux Terres dans la Calabre, qu'il efpere faire ériger en Principauté par le Roy d'Espagne. Vous voyez, Madame, que le grand bien tient lieu

174 **MERCOURE**

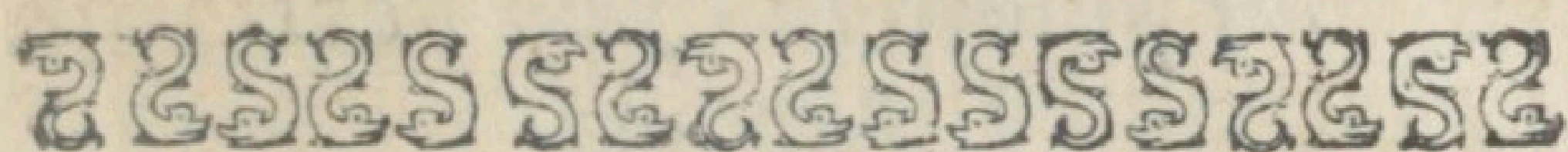
de naissance. On a peine à approuver qu'un homme fort riche & de qualité épouse une Demoiselle qui n'a aucun avantage du costé de la fortune , & sur rout on luy fait un crime qu'on ne peut luy pardonner lors qu'il épouse une Fille qui n'a ny bien ny naissance , mais seulement un veritable merite qu'on ne veut compter à rien. Au contraire on ne manque point de luy applaudir comme ayant fait une bonne affaire , quoy que l'alliance soit fort inégale , lors qu'en épou-

sanr une Roturiere , il a trouvé moyen d'ajouër des biens immenses à ceux qu'il a déjà tres . abondamment. On ne s'informe ny de l'humeur de l'Epouse , ny des qualitez qui peuvent faire excuser son peu de naissance. Qu'elle n'ait ny jeunesse ny beauté , il suffit qu'elle soit riche pour meriter d'estre preferée à la personne la plus accomplie , qui n'aura pour dot que de l'esprit , de la qualité & de la veru. Grande marque de l'aveuglement naturel des hommes , qui ne peuvent voir en

176 MERCOURE

quoy consiste le veritable
bonheur !

Vous connoistrez par le
sujet dont traitent les Vers
que je vous envoie sous le
titre d'*Essay de Pastorale*, qu'il
y a déjà du temps qu'ils ont
esté faits. Vous ne laisserez
pourtant pas de les lire com-
me nouveaux, & ils le sont
en effet puis qu'ils n'ont
point encore esté veus.



ESSAY

DE PASTORALE,

Pour un Concert à Madame
la Dauphine.

La Scene est dans les Campagnes de Versailles.

L'HIMEN ET L'AMOUR.

L'AMOUR.

*C'EST icy des Bergers le com-
mun rendez-vous,*

Icy chaque troupeau s'assemble.

L'Himen.

Ce lieu dans le dessein de nous unir
ensemble,

178 **MERCURE**

Me paroist fait pour nous.

L'Amour.

*Ce Heros si connu qui sçait regner
& plaire,*

Aime & protege ce sejour ;

*Je crois que l'Himen & l'Amour
Pourront s'y satisfaire.*

L'Himen.

*Celle dont les Dieux ont fait
choix ,*

Pour estre la source feconde ,

De tant de Heros & de Roys ,

*Qui porteront l'Empire des Fran-
çois ,*

Jusqu'aux extremittez du monde,

Se laisse admirer quelquefois

Dans ces campagnes & ces bois.

L'Amour.

*Je sçay qu'en ce Palais cette Epouse
charmante,*

*De son aimable Epoux attend & heu-
reux retour ;*

GALANT. 179

*Mais hélas ! pendant cette at-
tente*

*Que peuvent l'Himen & l'A-
mour ?*

L'Himen.

*Le jeune demy-Dieu que le Ciel a fait
naître , [paraître ,
Et l'agréable espoir de voir bien-tost
L'Auguste Frere qui le suit ,
Font les plus doux momens du jour
& de la nuit ,
De cette admirable Princesse.*

L'Amour.

*De peur que l'ennuy ne la presse
Assemblons les ris & les jeux.
Vnissons nos conquestes ,
Faisons naître des Festes ,
Ecoutons tous les vœux
Des Bergers amoureux.
Vnissons nos conquestes
Mêlons nous avec eux.*

180 **MERCOURE**

*Vnissons nos conquestes
Pressons les instans
Qui les rendent contens.
Vnissons nos conquestes ,
Faisons naître des Fêtes.*

Tous Deux.

*Bergers , honorez l'heureux jour
Qui joint l'Himen avec l'Amour.
Celebrez l'heureuse journée
Qui joint l'Amour à l'Himenée ;
Dans ce doux & charmant séjour,
La paix entr'eux s'est terminée.*

Un chœur de Bergers & de Ber-
geres repete.

*Bergers, honorons l'heureux jour ,
&c.*

Un Berger & deux Bergeres.

*Le concert des Oiseaux ,
Des Zephirs & des eaux
Allume dans nos ames ,
Mille innocentes flâmes.*

GALANT. 181

Deux Bergers & deux Bergeres.

*De nouvelles ardeurs
Ont embrasé nos cœurs ;
Allons sous ce feüillage sombre
Ioiür du silence & de l'ombre.*

Deux Bergers.

*Quand l'Himen & l'Amour ont re-
solu d'agir ,*

*On ne doit plus rougir
Des tendres sentimens que la nature
inspire ;*

Tout ce qu'on voit soupire.

Deux Bergeres.

*Quelles émotions,
Dans nos cœurs qui s'agi-
tent*

*Par tant d'illusions
A l'amour nous incitent !*

*Quand l'Himen & l'Amour ont re-
solu d'agir*

On ne doit plus rougir , &c.

182 **MERCURE**

Deux Bergers.

Quand l'Himen & l'Amour, &c.

Peut-on résister aux amours

*Quand l'Himen vient à leur
secours.*

Deux Bergeres repetent.

Quand l'Himen, &c.

Deux Bergers & deux Bergeres.

Peut-on résister, &c.

Le Chœur reprend.

Peut-on résister, &c.

L'Himen & l'Amour.

De ces beaux Pâturages,

Fortunez habitans,

De mille soins reconnoissans

Goûtez les tendres témoignages.

Deux Bergers & deux Bergeres.

Dieux, comment pourrons-nous

*Vous rendre les honneurs qui sont
dignes de vous?*

Le Chœur repete.

Dieux comment , &c.

L'Amour & l'Himen.

{ *L'Himen*
aisement se contente ,
L'Amour

Il ne demande que vos vœux ;
Il veut toujours vous rendre
heureux

Pourvu que le cœur y consente.

Le Chœur repete.

{ *L'Himen*
aisement se contente , &c.
L'Amour

Que dans tous les lieux d'a-
l'entour ,

Retentissent les noms & d'Hi-
men & d'Amour.

Les Bergers & Bergeres.

Que dans tous les lieux....

184 **MERCURE**

Le Chœur reprend.

Que dans tous les lieux. . . .

L'Himen.

*Que sur ce climat l'abondance
Puisse à jamais verser sa plus riche
influence.*

L'Amour.

*Que toujours de nouveaux
plaisirs ,*

*Previennent jusqu'à vos de-
sirs.*

L'Himen & l'Amour.

*Ne vous étonnez pas si d'un estind
si doux ,*

*Les plus fameux Hameaux vont de-
venir jaloux.*

*Vn jour les Divinitez mesmes
Quitteront le séjour des Cieux
Et leurs grandeurs suprêmes,
Pour venir avec vous habiter en ces
lieux.*

GALANT. 185

Deux Bergers & deux Bergeres.

O plaisirs ! ô douceurs extrêmes !

Que dans tous les lieux d'a-
lentour ,

Retentissent les noms & d'Hi-
men & d'Amour.

Chœur.

Que dans tous les lieux , &c.

Vn Berger & une Bergere.

Mais quel trouble s'excite !

Tout s'émeut , tout s'agite.

Quels soudains mouvemens

Redoublent nos contentemens !

Vne Bergere.

Mille naissantes fleurs embellissant la

Terre ,

Des lieux les plus deserts font un

riche parterre.

Vn Berger.

D'un murmure agreable & nou-

veau ,

Avril 1688.

Q

*I'entens couler ce doux ruis-
seau.*

Vne Bergere.

*D'un feüillage plus vert tous les
arbres se parent.*

Tous ensemble.

*A l'abord du plus grand des
Dieux,*

*Tant de nouveantez se prépa-
rent,*

*Ou Loüis de retour arrive dans ces
lieux.*

*Quelques Divinitez puissantes
Forment en sa faveur ces beautez
étonnantes.*

Le Chœur repete.

A l'abord du plus grand, &c.

Bergers & Bergeres.

Ah, réjouissons-nous,

N'ayons plus de tristesse.

Nostre grande Princesse

Va recevoir son Epoux.

N'en soyons plus en peine,

Le Vainqueur le ramene.

Le Chœur.

*Qu'on n'entende par tout que chants
melodieux,*

*De voix & d'instrumens que les airs
retentissent,*

*Que les jeux & les ris, que les
amours s'unissent,*

*Que nos concerts s'elevent jusqu'aux
Cieux.*

Bergers.

Avant la fin du jour

*Nous verrons de ces lieux le Maistre
de retour.*

Chœur.

Qu'on n'entende, &c.

*Je vous avois bien dit,
Madame, que le Testament*

Q ij

Lorrain
me. de Mademoiselle de Guise
 me donneroit lieu de faire un
 second Article , pour vous
 instruire de la maniere dont
 cette Princeesse a disposé de
 ses Biens. Ce Testament , qui
 est du 6. Février 1686. avoit
 esté precedé d'une donation
 entre vifs , faite le premier
 jour de ce mesme mois, en
 faveur de Messire Charles de
 Stainville, Comte de Couvon-
 ge. Vous sçavez sans doute
 que les donations entre vifs,
 quoy qu'on se reserve jusques
 à la mort la jouïssance des
 biens que l'on donne, diffe-

rent des Testamens, en ce que pour rendre ces sortes de donations valables, il est nécessaire que celuy à qui on donne, accepte & fasse insinuer la donation dans les quatre mois; après lesquels celuy ou celle qui a donné n'est plus en pouvoir de la revoquer. Il n'en est pas de la mesme sorte à l'égard des Testamens. Le Testateur demeure maître de son bien jusques à la mort, & peut en tout temps revoquer ce qu'il a fait. Par la donation entre vifs dont j'ay commencé à vous

190 **MERCURE**

parler, Mademoiselle de Guise donne à M^r le Comte de Couvonge, dans toutes les formes que peut demander une donation de cette nature, le Duché de Guise, la Principauté de Joinville, les Baronnies d'Esclaron, d'Ancerville & de Roches, les Terres de Marchais & de Lieffe, la Terre & Baronnie de Montresor, le Comté d'Aux, & l'Hostel de Guise; plus cent six mille livres de rente à elle deuës par le Roy pour partie de l'échange des Principautez de Chateau-Renard & de Linchamp,

trois mille six cens livres de
rente , à elle aussi deuës sur
l'Hostel de Ville de Paris, avec
les appartenances, circonstan-
ces, dépendances & annexes
de toutes ces Principautez ,
Duché , Baronnies , Hostel
de Guise, & Terres, leurs Bois
& Forests , droits rescindans,
& rescisoirs , se reservant la
joüissance de tous ces biens
jusques au jour de sa mort ,
mais seulement à titre d'usu-
fruit & de precaire, à la char-
ge qu'après le décès de cette
Princesse , les revenus des
Terres , & les arrerages des

rentes dont il est parlé, ensemble les revenus & arrerages de ses autres biens & rentes, mesme de ceux dont elle aura disposé par Testament, sans avoir expressement ordonné que les Legataires en jouïront du jour de sa mort, seront employez de la maniere qui suit : c'est à sçavoir, que M^r le Comte de Couvonge, Donataire, retiendra sur les revenus de chaque année jusqu'à ce que les dispositions que fera ensuite Mademoiselle de Guise, le privent de la jouissance des biens donnez,

ñez, la somme de trois mille livres pour sa personne, & celles qui feront nécessaires pour faire faire le recouvrement de ces revenus & arrerages, pour l'entretien de l'Hostel de Guise, & des bâtimens & usines des Terres, & pour soustenir les droits de ces mesmes Terres & biens donnez; & que tout ce qu'il aura receu de ces revenus & arrerages au delà de ces sommes, sera par luy employé au payement de tous les droits qu'il faudra payer à cause de cette donation aux Seigneurs,

Avril 1688.

R

ou autres; à l'acquittement annuel des Fiefs, Aumônes, Fondations & charges réelles des Terres; au payement des gages des Officiers de ces mêmes Terres; à celuy des arrerages des Doüiaires de Madame la Duchesse de Guise, & de Madame de Joyeuse; au payement des Pensions viagères dont elle voudra gratifier quelques personnes par son Testament, par lequel elle se reserve d'en assurer jusqu'à quinze mille livres de rente, & enfin au payement des interests & arrerages cou-

rans des dettes par elle contractées , qui seront encore deus le jour de sa mort ; voulant de plus que ce qui se trouvera de reste des revenus & arrerages des biens par elle donnez , à la fin de chaque année , conjointement avec ceux de ses autres biens & rentes , soient employez au payement des dettes à une fois payer , qui seront exigibles en ce temps-là , & dont l'origine sera antérieure au jour de la donation ; au payement des legs qu'elle aura faits à ses Officiers & Dome-

stiques jusqu'à la somme de deux cens mille livres; à l'amortissement des sorts principaux des rentes par elle deuës; au payement des Fondations qu'elle se reserve de pouvoir faire par son Testament, après lesquels legs payez, dettes acquittées, & Fondations executées jusqu'à la concurrence de ces sommes, tant des revenus des biens donnez, que de ceux qui se trouveront appartenir à cetre Princesse le jour de sa mort, M^r le Comte de Couvongé Donataire, jouïra en-

tierement des fruits & revenus des biens qui luy sont donnez, dont Mademoiselle de Guise luy transporte en outre tous droits de propriété, fonds, tres-fonds, noms, raisons & actions, saisines & possession, declarant que dans la reserve qu'elle a faite des revenus, pour estre employez en la maniere qu'il a esté dit, son intention n'a point esté de comprendre l'Hostel de Guise, dont le Donataire aura la pleine jouïssance du jour du decés de cette Princesse. Il est porté

sur la fin de cette Donation ;
que M^r le Comte de Cou-
vonge l'accepte , & qu'il en
remercie Mademoiselle de
Guise , promettant de l'exe-
cuer de point en point aux
conditions qui y sont mar-
quées , à la charge que ses
biens, autres que ceux qu'elle
a bien voulu luy donner, n'y
seront point affectez.

Le mesme jour 1. Février
1686. après que cette Dona-
tion eut esté reconnuë par de-
vant Notaires , Mademoiselle
de Guise & M^r le Comte de
Couvonge, passerent un Acte

particulier , par lequel ils demeurèrent d'accord qu'elle avoit esté faite aux conditions qui suivent. Cet acte porte , que cette Princesse ayant fait reflexion que les Terres dont je vous ay déjà parlé, sont sorties des Ducs de Lorraine , qu'elles ont esté possédées par leurs Descendans, & ont toujours esté le partage des Chefs de la Maison de Lorraine en France, & croyant qu'il est de la justice & de la gloire de cette illustre Maison, de faire que celuy qui les possèdera après

200 **MERCURE**

elle, soit issu de M^r le Prince Charles de Lorraine, elle substituë le Duché de Guise, la Principauté de Joinville, les Baronnies d'Esclaron, Dancerville & de Roches, les Terres de Marchais & de Liefse, & l'Hostel de Guise, leurs appartenances, & généralement tout ce qui fait partie de ces Terres & de cet Hostel, aux Puisnez masses de ce mesme Prince, & à leurs Descendans masses, pour commencer à en jouïr du jour que l'on aura satisfait aux payemens qu'elle a déclaré

devoir estre faits du revenu de ces mesmes Terres, par la Donation faite à M^r le Comte de Couvonge. Voicy l'ordre qu'elle veut qu'il soit gardé dās cette Substitution. L'Aîné des Puisnez de M^r le Prince Charles, qui ne sera point engagé dans l'Eglise, est le premier appelé à la Substitution de ces Terres, & de l'Hostel de Guise, à la charge qu'il prendra le nom de Duc de Guise. La mort de ce premier appelé estant arrivée, ces mesmes biens appartiendront à l'Aîné de ses Enfans

masses, & après luy à l'Aîné qui naîtra de cet Aîné, & ainsi d'Aîné en Aîné, & de masse en masse, tant qu'il y en aura de la descende de celuy qui aura esté appelé le premier à la Substitution; & en cas que l'Aîné des Puînez de M^{le} le Prince Charles la refusast, ou mourust sans Enfants masses après l'avoir acceptée, ces biens appartiendront au mesme titre de Substitution à celuy des Puînez de ce mesme Prince, qui se trouvera le plus proche de l'Aîné de la Maison de Lorraine, & qui ne sera point

engagé dans l'Eglise , à ses Aînez de masse en masse ; & au défaut d'Enfans masses , à l'Aîné des Freres de celuy qui aura possédé le dernier les Terres substituées, à la charge qu'ils porteront le nom de Duc de Guise. Si M^r le Prince Charles de Lorraine n'avoit qu'un Fils qui eust des Enfans masses , elle appelle à la Substitution les Puisnez de ce Fils & leurs Descendans , au mesme ordre que je vous ay expliqué , en sorte que ce soit un Descendant de ce Prince qui possède tous ces biens, &

qui soit en France le Chef de la Maison de Lorraine, & jusqu'à ce que celuy qui sera appellé pour remplir cette Substitution au jour de sa mort, soit en estat de s'établir en France, elle veut que les revenus de tous les biens substituez, après qu'on en aura pris les sommes necessaires pour en faire le recouvrement, payer les gages des Officiers, les fiefs & aumônes. & les charges réelles, entretenir l'Hostel de Guise, & les bastimens & usines des Terres, & qu'il aura esté payé à

M^r de Couvonge Donataire,
la somme de trois mille livres
de Pension viagere , soient
employez à acquérir des Ter-
res en France qui appartièn-
dront au Prince substitué, afin
qu'il soit plus en estat de sou-
tenir la gloire de la Maison
de Lorraine en France; à quoy
Mademoiselle de Guise joint
en faveur de celuy qui les pos-
sederà en vertu de sa Substi-
tution, les trois mille fix cens
liv. de rente qui luy sont dûës
sur l'Hostel de Ville de Paris,
& soixante & six mille livres
de rente , faisant partie des
cent six mille livres à elle

206 MERCURE

deuës par le Roy, & dont elle
a fait don à M^r de Couvon-
ge, lesquelles rentes elle veür
qui soient substituées aux
mesmes conditions des Ter-
res, & pour les mesmes per-
sonnes. Quant aux quarante
mille livres de rente faisant
le surplus des cent six mille,
elle les substituë à M. le Prin-
Lorraine ce de Commercy, Fils aîné
Lorraine de M. le Prince de Lislebon-
ne. ne, & après sa mort à son Fils
aîné; & s'il n'avoit point
d'Enfans, à l'Aîné de ses
Freres, entre les Descendans
desquels elle souhaite que

l'ordre d'aisnesse soit gardé entre les masses. Elle substitue pareillement les Terres de Montrefor & d'Aux au Fils aîné de M. d'Armagnac, & *Lorraine* à ses Descendans masses, entre lesquels on préférera toujours l'aîné. Toutes ces Substitutions sont faites à la charge que les Princes substituez n'entreront en possession des biens donnez chacun à leur égard, que du jour que M. de Couvonge Donataire auroit commencé à jouir entièrement des revenus & arrerages de ces biens, aux termes de

la Donation à luy faite, s'il n'y avoit point eu de Substitutions; que le Prince qui fera appelé à celle des Terres de Marchais & de Liefse, en laissera la jouïssance en usufruit à Madame la Duchesse de Guise, pour en jouïr durant sa vie seulement, & que tous ceux qui seront Propriétaires des Terres substituées, ne pourront destituer aucun des Officiers qu'ils trouverent revestus des Charges de ces Terres, & qu'après leur mort ils ne pourront vendre ces Charges, cette Princesse

voulant qu'elles soient données à l'avenir à ceux que les Seigneurs substituez en trouveront les plus dignes, gratuitement, & sans finances. M. le Comte de Couvonge approuve & accepte toutes ces conditions, sous lesquelles il reconnoist que la Donation luy a esté faite. Mademoiselle de Guise la luy confirma par un nouvel acte, le 8. Janvier 1688, le tout reconnu par devant Notaires.

Le Testament de cette Princesse est du 6. Février 1686, J'en laisse les termes ordinai-

Avril 1688.

S

res , & passe à l'essentiel. Elle souhaite que son corps soit inhumé aux Capucines de Paris , dans leur Sepulture , qu'il y soit porté sans nulle pompe , & son cœur à Montmartre avec ceux de ses Proches, défendant expressément qu'on fasse aucune ceremonie dans les Services qu'on celebrera pour le repos de son ame.

Elle ordonne qu'il soit dit le plus promptement qu'il se pourra, dix mille Messes, dans les lieux qui se trouveront nommez par un Memoire

particulier, & qu'on distri-
buë aux Pauvres immediate-
ment après sa mort, la som-
me de vingt mille livres, selon
qu'on le trouvera écrit dans
un autre Memoire particulier
d'Aumônes; que la somme
de dix mille livres soit mise
aussi-tost après sa mort, entre
les mains de M. l'Abbé de
S. Mihiel, ou de celuy qui
sera Prieur de la mesme Ab-
baye, pour estre distribuée
aux Pauvres des Duchez de
Bar & de Lorraine; qu'une
pareille somme de dix mille
livres soit distribuée aux plus

pauvres dans toutes ses Terres , & que tous les Maistres & Maistresses d'Ecoles , qui se trouveront par elle établis dans ces mesmes Terres au jour de sa mort , y soient entretenus à perpetuité , à raison de deux cens livres pour chaque Maistre d'Ecole , & de cinquante écus pour chaque Maistresse , & qu'il soit fait un fond sur ses biens , dont le revenu égale la dépense nécessaire pour leur entretien. Elle donne aussi deux cens écus de rente à la Maison établie à Paris , à la charge

de fournir les Maistresses d'Ecoles dans toutes ses Terres où elle les aura établies.

Elle donne à l'Abbaye de Montmartre cent cinquante mille livres, pour estre employées en fond de terre, dont le revenu serve à l'entretien de vingt jeunes Demoiselles des Duchez de Lorraine & de Bar, & de ses Terres, tant qu'il s'y en trouvera de bien appellées à estre Religieuses, après que leur vocation aura esté examinée par les trois Personnes nommées pour l'execution des

legs pieux qu'elle fait, ou par ceux qu'ils auront substituez à leur place, & par l'Abbesse & les Religieuses de Montmartre qui recevront ces Filles sans aucune dot, & lors que le nombre ne fera pas remply, le surplus du revenu de ce fond fera employé à faire apprendre des Métiers à de pauvres Filles des mesmes Duchez & Terres.

Elle donne aussi la somme de cent mille livres pour fonder & bastir un Seminaire ou seront entretenus & instruits douze jeunes Gentils-

hommes pauvres, qu'elle veut estre établis dans un Monastere des mesmes Duchez auxquels l'observance soit fidellement gardée. Ce Monastere doit estre choisy par les trois personnes nommées pour l'execution de ses legs pieux, qui avec le Prieur du Monastere, nommeront ces douze jeunes Gentilshommes entre ceux qu'ils jugeront les plus propres à servir bien dans l'Estat Ecclesiastique.

Elle donne aux Capucines deux mille Ecus payables une seule fois.

Aux Religieux de l'Abbaye de Saint Mihiel mille livres de rente annuelle & perpetuelle pour l'entretien de deux Religieux qui appliqueront toutes leurs Messes pour le repos de son Ame & de celles de ses Predecesseurs dont plusieurs sont inhumez dans ce Monastere, & de plus à la charge de faire chanter une Messe haute tous les Vendredis de l'année pour honorer la Relique de la vraye Croix qu'elle y a donnée. Cette Messe s'appliquera à l'intention de remercier Dieu
des

GALANT. 217

des Victoires qu'il a données
aux Armes Chrestiennes sous
la conduite de M^r le Prince
Charles dans la derniere
Guerre contre les Turcs, &
pour obtenir pour tous les
Princes de la Maison de Lor-
raine la perseverance dans la
Religion Catholique, & la
grace de leur augmenter le
zele de la maintenir.

Aux Religieuses de Val-
done trois cens livres de ren-
te annuelle & perpetuelle, à
la charge de celebrer tous les
ans un Service pour le repos
de son Ame.

Avril 1688.

T

Aux Religieux de Saint Urbain cent livres de rente, & autant à ceux de Montierferf, aux mesmes conditions d'un Service annuel.

A l'Abaye de Sainte Hoüelle proche de Bar, cinquante livres de rente pour continuer les Services dont la rente est perduë.

A la Paroisse de Joinville, trois cens livres de rente pour celebrer quatre Services par an, à la charge de donner sur cette somme vingt-cinq livres à chaque Service aux plus pauvres de la Paroisse.

Deux mille livres de rente pour fonder dans Esclaron un Hospital ou seront receus tous les Pauvres du lieu, & de ses autres Terres de Champagne, qui seront hors d'état de gagner leur vie, excepté ceux de la Ville de Genville qui ont un Hospital.

A l'Abaye de Montmartre, par dessus la Messe fondée par Madame sa Mere, dont Mademoiselle de Guise a acquité la Fondation, & les deux autres qu'elle a fondées par un Contrat particulier, quatre cens livres de

220 MERGURE

rente pour faire dire une Messe tous les jours pour le repos de son Ame, de celle de Madame de Montmartre sa Sœur, & de tous ses Predecesseurs.

A la Paroisse de Saint Jean en Grève, la somme de mille livres, & aux Pauvres de la mesme Paroisse celle de mille écus pour leur estre distribuée selon la plus grande necessité incontinent après son decés.

A l'Hospital General trois mille livres, & autant à l'Hostel-Dieu, le plus prom-

prement qu'il se pourra.

A Madame de Montmar-
tre mille livres de pension
viagere, outre celle de mille
livres dont elle a passé Con-
trat avec la Communauté.

A tous ses Domestiques
cinquante mille écus, &
quinze mille livres de rente
en pensions viageres, selon
un Estat écrit de sa main

Ensuite elle declare quelle
veut que les Meubles dont
elle n'aura pas disposé soient
vendus aussi-tost après sa
mort; que sur le prix qui en
reviendra, l'on prenne les

222 **MER CURE**

Messes & les Aumosnes qu'elle a ordonné estre faites promptement; que les ar-rages courans des dettes constituées estant acquittez, la somme leguée à ses Domestiques soit payée sur le plus clair revenu de ses biens, & qu'après avoir satisfait à toutes ces choses. tous les revenus des biens en fond dont elle dispose par son Testament, & toutes les rentes des constitutions dont elle a aussi disposé par ce Testament, ou par donation entre vifs; comme aussi tous les revenus des

Terres spécifiées dans cette donation, soient employez au payement des interests, & ensuite des capitaux de toutes ses dettes, lesquelles estant acquittées, l'on accomplira les legs pieux, Fondations & donations faites entre vifs, par Testament, ou par Codicille. Lors qu'on aura satisfait à toutes ces charges, les Donataires entreront en jouissance des biens donnez, sa volonté estant qu'aucun n'y entre avant ce temps-là, à l'exception de celuy des Enfans de M. le Prince Char-

les de Lorraine qui portera le nom de Guise, auquel elle donne une Pension de douze mille écus de rente pour son entretien, jusqu'à ce qu'il entre en possession des biens qu'elle luy a leguez par donation entre vifs, sur lesquels cette pension de douze mille écus sera prise.

Desirant que tous les biens dont elle a disposé soient libres, quand ses Donataires commenceront à en jouir, elle veut que les Exécuteurs de son Testament continuent à recevoir les revenus

de tous ses Biens , jusqu'à ce que toutes ses dettes soient acquittées , & qu'on ait satisfait à toutes les dispositions qui doivent estre payées par privilege ; après quoy ils employeront ces revenus à acheter des fonds pour subvenir à tous les legs pieux , & les donneront ensuite à ceux qui seront obligez de satisfaire aux charges de ces mesmes legs, soit pour fondations, ou pour autres choses ; & à l'égard des Pensions viageres, elles seront acquittées par celuy qui sera Duc de Guise , tant

qu'elles dureront , & éteintes
à son profit.

Elle veut que tous les Meubles d'Hyver & d'Esté , qui servent aux appartemens de l'Hostel de Guise, y soient laissez , c'est dire , les Meubles de Bois , Tapisseries, lits & sieges , & elle les donne à celuy à qui elle a donné la Maison, avec les Portraits originaux de tous les Princes de la Maison de Lorraine qui s'y trouveront.

Elle donne sa Tapisserie des Ages , & son Lit de broderie de Perles, à M^r le Prince

Charles , & sa petite maison
de la Vierge , avec tout ce qui
est dedans , à la Reine Douai-
riere de Pologne , son Epou-
se.

Au Fils de M^r le Prince
Charles , qui portera le nom
de Guise , trente-cinq mille
livres de rente , qu'elle a à
prendre sur les Gabelles de
Languedoc.

A M^r d'Armagnac , Grand
Ecuyer de France , les Terres
de Lambesq & Orgon , leurs
appartenances & dépendan-
ces.

A chacune de Mesdemoi-

selles de Lislebonne, la somme de cent mille livres en cas qu'elles ne soient pas mariées, & non autrement, ce qui sera acquitté comme une de ses dettes, après qu'on aura satisfait aux autres.

Elle veut que les trente-cinq mille livres de rente sur les Gabelles de Languedoc, le Duché de Joyeuse, & les Terres de Lambesq & Orgon, soient substituées en la mesme forme que les autres Terres qu'elle a données entre vifs, aux mesmes Princes à qui elle donne celles-cy par son Testament.

M. de Roquette, Eveſque
d'Autun, Dom Henry Hene-
zon, Abbé de S. Miſel, &
M. Dubois, font nommez
pour avoir ſoin de toutes les
fondations, legs pieux, cha-
ritez & aumônes. Elle les
prie d'en ſubſtituer eux-mef-
mes de leur vivant chacun
un qui leur ſuccede après
leur décès, & ceux-cy de ſ'en
ſubſtituer d'autres, & ainſi à
perpetuité, les conjurant in-
ſtamment de faire ſuivre tou-
tes ſes intentions avec une
entiere exactitude.

Elle donne cinquante mille

230 MERCOURE

livres . que ses Exécuteurs doivent employer en fond. Le revenu en sera distribué chaque année à des Prestres sçavans, & à de zelez Religieux, ou autres, pour faire des Missions dans toutes ses Terres, en sorte qu'il y en ait tous les trois ans dans chacune.

Elle nomme pour ses Exécuteurs Testamentaires M^r le Prince de Commercy, M. le Comte de Couvonge, & M. Favieres, Avocat au Parlement, auxquels elle donne conjointement ou à celuy des

trois qui sera choisi par les deux autres, tout pouvoir d'agir pour l'exécution de ses volontez.

Elle donne à M. de Couvonge une Bague de mille écus, & le prie de l'agréer pour marque de son estime.

A M. Favieres deux mille pistoles, pour reconnoissance des soins qu'il donnera à faire accomplir ce qui est porté par son Testament, voulant que luy, & ses autres Exécuteurs, soient indemnisez des frais qu'ils feront obliger de faire pour l'exécuter.

232 **MERCURE**

A Mademoiselle, dont elle avoit l'honneur d'estre Tante, tous ses Cristaux, Agates, & Pierres fines, conservées dans deux armoires de son Cabinet, la suppliant tres-humblement de les agréer pour marque de son respect & de son affection.

Elle supplie aussi Madame de Guise d'agréer son Crucifix d'or, où il y a deux Figures d'or, de la Vierge & de S. Jean au pied.

Elle donne à M. d'Armagnac, Grand Ecuyer de France, sa Vierge de Raphaël, &

la Samaritaine de M^r Mignard, & en cas qu'elle ne luy ait pas rendu les Tableaux sur lesquels elle a fait écrire qu'ils luy appartiennent, elle veut qu'ils luy soient rendus aussitost après sa mort.

En 1688. Mademoiselle de Guise fit trois Codicilles. Par le premier, qui est du 28. de Février, elle veut que l'on employe aux Prières qu'elle a ordonnées par son Testament, jusqu'à la somme de vingt mille livres.

Elle déclare qu'elle veut que le legs qu'elle a fait par

Avril 1688.

V

234. MERCURE

ce mesme Testament à ses Officiers & Domestiques; de quinze mille livres de rente viagere, soit augmenté jusques à la somme de vingt mille livres, & celle de cinquante mille écus à une fois payer, jusques à deux cens vingt mille livres : sur quoy elle donne ce qui fuit à chacun d'eux.

A M. de Gaignieres, son Ecuyer, douze cens livres de pension, outre ses Carosses & un attelage dont elle luy fait don.

A M^{rs} Millereau & Lam-

bert, les Aumôniers, chacun
cinq cens livres de pension.

A M. Gourdon, son Se-
cretaire, cinq cens livres de
pension, & deux mille écus
une fois payer.

A M. le Brun, son Treso-
rier, mille livres de pen-
sion.

A M. Besset, Agent de ses
affaires, mille livres de pen-
sion, & deux mille écus.

A M. & à Mademoiselle
Péan, cinq cens livres de
pension, & deux mille écus.

A M. Presidy, Chirurgien,
quatre cens livres de pension.

A M. Martine, Contrôleur,
cinq cens livres de pension,
& dix mille francs.

A M. Bertrand, Argentier,
cinq cens livres de pension,
& huit mille francs.

Au Sieur Mercier, Tapis-
fier & Valet de chambre, six
mille francs.

Au Sieur Jacob, Valet de
chambre, six cens livres de
pension, & deux mille écus.

Au Sieur Munier, Valet
de chambre, deux mille écus.

Au Sieur Martine, Valet
de chambre, quatre mille
francs.

GALANT. 237

Au Sieur Estienne, Valet
de chambre, trois mille livres.

A Mademoiselle de la
Bourdier, Fille d'honneur,
douze mille livres.

A Mademoiselle de la Hu-
miere sa Sœur, huit mille
livres.

A Madame Madeleine, sa
premiere Femme de cham-
bre, & à Mademoiselle Hen-
riette, Femme de chambre,
neuf cens livres de pension, &
trois mille livres à chacune.

A Mademoiselle le Riche,
l'une de ses Femmes, trois
cens livres de pensiou, &

238 MERCURE

quatre mille francs.

A Mademoiselle Isabelle,
trois cens livres de pension,
& cinq mille francs.

A Mesdemoiselles Manon
& Brion, chacune cinq mille
livres.

A Mesdemoiselles Grand-
maison, Tabou & Guyot,
chacune quatre mille livres.

A la Dame Lambert, trois
cens livres de pension.

A la Dame Gombault, dou-
ze cens livres une fois payer.

A la Dame Benoise, huit
cens livres.

Au Sieur du Laurent, Chef

GALANT. 239

de cuisine, cinq mille livres.

Au Sieur Besnard, Officier
de cuisine, trois mille livres.

Au Sieur le Jeune, deux
mille livres.

Au Sieur Labillarde, Chef
d'Office, cinq mille livres.

A M. Damades, douze
cens livres de pension,

A M. Morin, son Medec-
in, deux mille livres de
pension.

A M. Dubois, pour les
bons & agreables services
qu'il luy a rendus depuis
vingt-deux ans, quatre mille
livres de pension, & deux
mille écus.

240 MERCURE

A M. Favieres , son Avo-
cat & Conseil , trente mille
livres.

A M^{rs} Louillier, Beaupuis,
Collin & Baufan , Musiciens.
chacun mille écus.

A M^{rs} Carlier & Antoine,
Musiciens, chacun deux mil-
le livres.

A M. Montailly , aussi
Musicien , trois cens livres de
pension.

Je passe plusieurs autres
sommes données à differens
Domestiques , qui toutes en-
semble reviennent à celle de
deux cens vingt mille livres,

ou

ou environ, qu'elle veut estre payées des premiers deniers que toucheront ses Exécuteurs, & par privilege à toutes autres dispositions, & notamment sur le prix des meubles qu'elle entend estre vendus sans exception, dérogeant à cet égard à l'article de son Testament, par lequel elle en auroit défendu la vente, à la reserve de la Tapisserie des Ages, & du Lit de broderie avec des Perles, qu'elle ne veut point qu'il soient vendus, ordonnant que les legs qu'elle en a faits

Avril 1688.

X

par son Testament , soient executez , & que les pensions viageres ayent cours du jour de sa mort , & qu'on les paye par demy-année.

Elle declare que sa volonté est , que tous ses Domestiques qui ont des logemens dans son Hostel , les conseruent leur vie durant.

Elle donne & legue mille livres de pension viagere à M^r de la Chaise, qu'elle veut estre payée comme les précédentes , sans qu'elle puisse estre saisie par les Creanciers qu'il peut avoir.

A Madame du Breüil, Religieuse à Reims, trois cens livres de pension.

Au Fils de Madame de Proisi, trois cens livres de pension tant qu'il étudiera.

Elle déclare qu'au cas qu'elle n'eust pas assuré par Acte entre vifs, la pension de la Sœur des Martyrs, Religieuse à Montmartre, & Sœur de Mademoiselle Henriette l'une de ses Femmes, qu'elle a payée jusqu'alors, elle veut qu'elle soit continuée sur ses biens.

Outre le legs qu'elle a fait

244 MERCURE

par son Testament, à Mademoiselle de Lislebonne & à Mademoiselle de Commercy, elle leur donne & legue à chacune la somme de deux cens mille livres.

Au Seminaire d'Autun, pour achever de le bastir, ou pour employer en œuvres pieuses dans le Diocese, vingt-cinq mille livres.

Aux Religieux de la Mercy, par maniere de fondation de la Chapelle qu'ils ont donnée à cette Princesse, trois cens livres de rente, au payement de laquelle elle affecte

le Duché de Guise.

Elle declare qu'ayant nommé pour ses Exécuteurs Testamentaires M. le Prince de Commercy, M. de Couvonge, & M. de Favieres, elle les décharge tous trois de cette execution, à cause de l'absence de M. le Prince de Commercy, confirmant tous les legs qu'elle leur a faits par son Testament, soit à titre d'Exécuteurs, ou autrement, parce que celuy de vingt mille livres qu'elle a fait à M^r de Favieres par son Testament, demeurera acquitté en luy

payant la somme de trente mille livres portée par son Codicille.

En leur lieu & place elle nomme pour Exécuteurs de son Testament & de ce Codicille, M^{rs} les Administrateurs de l'Hostel-Dieu de Paris, qu'elle supplie d'en vouloir prendre la peine, & d'agréer chacun un Diamant de cent Loüis d'or qu'elle leur legue.

Elle donne cinquante mille livres aux Pauvres de l'Hostel-Dieu, à la charge que cette somme ne sera touchée qu'après que les autres legs por-

rez par son Testament & Codicille ayent esté payez.

Le second Codicille de Mademoiselle de Guise est du premier jour de Mars 1688. & porte qu'elle leve la défen-
se formelle qu'elle avoit faite par le premier, de vendre la Tapissierie des Ages, & son Lit de Broderie de Perles; elle veut qu'ils soient vendus ain-
si que ses autres meubles.

Elle donne encore à M. Damades mille livres de Pen-
sion, outre celle qu'elle luy a leguée par son 1. Codicille.

Aux Pauvres de la Charité

248 MERCURE

de l'Eglise S. Jean la Paroisse,
dix mille livres.

Aux Charitez qui se font
pour le soulagement des Pro-
vinces, par Madame Cheva-
lier, la somme de dix mille
livres, qui luy sera mise entre
les mains.

A M. Jourdan, Prestre de-
meurant à Montmartre, cinq
cens livres de pension.

A la Niepce de la Sœur
de S. Michel, Religieuse à
Montmartre, quatre cens li-
vres une fois payer.

Elle ordonne que M. Des-
nots, son Notaire, soit em-

ployé dans les affaires de la
Succession.

Elle declare qu'en confi-
deration de la priere que luy
a faite feu M. de Roquette
son Intendant, d'acquitter
pour luy, par maniere de re-
connoissance de ses services,
la somme de vingt-deux mille
livres, à laquelle montent les
Principaux des rentes qu'il
doit; sçavoir neuf mille livres
à M. de la Reynie, sept mille *Nicolas*
livres à M. Rodot, Conseiller
en la Cour des Aides, & six
mille livres à la Veuve & aux
Heritiers Gabriel, ausquelles

rentes M. l'Evesque d'Autun est obligé avec feu M. de Roquette, elle veut que ces trois rentes soient rachetées ; à l'effet de quoy elle donne & legue aux Creanciers de ces rentes, la somme de vingt-deux mille livres.

Le lendemain 2. de Mars, Mademoiselle de Guise fit un troisiéme Codicille, par lequel il est porté qu'en repassant dans sa memoire tout le cours de sa vie, & n'y ayant pas trouvé un moment dans lequel elle n'ait receu des graces de Sa Majesté, elle souhai-

teroit estre en estat d'en faire paroistre sa reconnoissance à toute l'Europe ; mais que comme on ne peut témoigner plus de soumission à son Souverain qu'en luy demandant de nouvelles marques de ses bontez, elle supplie tres-humblement le Roy de vouloir accepter le legs qu'elle luy fait de sa Tapissierie des Ages & du Lit en broderie de Perles, auquel elle a travaillé plus de dix ans de ses mains, comme une preuve de son zele & de son respect, & en l'acceptant, don-

ner une marque publique qu'il ne dédaigne pas les dernières volontez d'une Princesse ; qui a eu toute sa vie un attachement respectueux pour sa Personne ; à l'effet de quoy elle revoque la disposition de son Codicille du jour precedent, par lequel elle en avoit ordonné la vente.

Elle donne à Madame la *Princesse* d'Harcourt cent mille livres, & la décharge & M. le Prince d'Harcourt, son Mary, de la somme de quarante mille livres qu'ils estoient obligez de luy payer

par le Contrat du 29. Aoust
1685. qui contient la vente
de Roquemaure.

A la Maison Professe des
Jesuites, rue S. Antoine, dix
mille livres, laquelle somme
fera employée par les ordres
du R. P. de la Chaise, auquel *d'ac*
elle fait don des Tableaux,
Porcelaines, & autres propre-
tez de son petit appartement
des Hermites, & qui ne sont
point attachez, & ne font
pas corps avec le lambris.

A M. de la Bourdiere trois
cens livres de rente.

A M. Musnier, Ecclesia-

stique demeurant à Montmartre, deux cens livres de pension, outre ce qu'il doit avoir pour la retribution de la Messe qu'il celebre, declarant qu'elle reduit à quatre cens livres la pension de cinq cens livres leguée à M. Jourdan par son second Codicille.

A la Sœur Marguerite Nodot, Religieuse à Montmartre, trois cens livres de rente.

Mademoiselle de Guise après avoir fait ce troisieme Codicille, mourut le lendemain 3. de Mars; sur les dix à onze heures du matin.

Comme vous aimez les sentimens genereux , vous prendrez sans doute part à l'heureuse fortune d'un Amant qui a merité par sa constance tous les avantages dont elle a esté récompensée. Un vieux Gentilhomme tres-riche, venu à Paris pour quelques affaires, entendit parler d'une Heritiere de quinze à seize ans , qu'on faisoit passer pour un party fort considerable. Son Pere ayant amassé beaucoup de bien en divers emplois qu'il avoit eus, l'avoit laissée par sa mort sous

la Tutelle d'un Oncle qui n'estoit pas dans une grande opulence. La Demoiselle n'avoit aucun agrément dans sa personne ; l'esprit luy manquoit aussi bien que la beauté, & il n'y avoit à considerer en elle que les avantages d'une grande dot, mais les richesses tenant toujours lieu de veritable merite, elle ne laissoit pas d'estre recherchée par des Personnes d'une assez haute naissance pour obliger son Tuteur à balancer sur le choix. Le Gentilhomme qui n'avoit qu'un Fils qu'il eust

bien voulu arrester auprès de luy au retour d'un voyage d'Italie qu'il venoit de faire, songea à le marier, & ce qu'on luy dit des grands biens de l'Heritiere luy ayant fait voir dans cette alliance un établissement fort avantageux, il fit connoissance avec le Tuteur, & luy proposa le mariage. Le Tuteur luy répondit qu'il avoit déjà des engagements qu'il ne pourroit rompre sans beaucoup de peine, & ces obstacles ayant redoublé son empressement, le Gentilhomme luy fit quel-

Avril 1688.

Y

ques offres qui commencèrent à le faire entrer dans ses interests. Comme il avoit à menager son esprit, il alloit le voir souvent, & il ne luy rendit pas beaucoup de visites sans remarquer une Fille unique qu'il avoit, & que la nature sembloit avoir pris soin de recompenser de l'injustice que la fortune luy avoit faite. Elle estoit belle, brillante, enjouée, & les grands défauts de sa Parente servoient à faire éclater toutes les graces qui l'accompagnoient. Le Gentilhomme

qui n'estoit veuf que depuis trois ans , & qui n'en avoit point encore soixante , ne put resister à tant de charmes. Il sentit son cœur touché , & l'intérêt de son Fils servant de pretexte à sa foiblesse , il crut qu'il gagneroit plus aisément le Tuteur sur le mariage dont il estoit question , s'il luy promettoit d'épouser sa Fille. Il luy découvrit ce qui luy estoit tombé en pensée , & en mesme temps il le pria de luy garder le secret , ne voulant pas mesme qu'il en parlât à sa Fille.

jusqu'à ce que le mariage de son Fils estant consommé, il fust en pouvoir d'exécuter ce que l'amour luy faisoit promettre. Le Tuteur voyant dans ce qu'il luy proposoit de grands avantages pour sa Fille, prit de luy des assurances qui devoient l'indemniser s'il luy manquoit de parole, & luy dit ensuite qu'il n'avoit qu'à faire venir son Fils, & qu'il n'auroit pas de peine à obliger sa Pupille de se déclarer en sa faveur. Le Gentilhomme partit fort rempli d'amour, & fit valoir

à son Fils ce qu'il avoit fait pour son établissement. Sa passion le pressant de haster l'affaire, puisque sa conclusion devoit le mettre en estat de travailler à se rendre heureux, il luy dit qu'il n'y avoit point de temps à perdre, parce que la Demoiselle, qu'il ne luy peignit ny belle ny laide, avoit des Amans de consequence; & qu'il devoit craindre qu'on ne la donnast au plus empressé. Le Cavalier qui n'avoit rien dans le cœur, se fit d'abord une idée assez agreable, & assez satisfaisante.

des grands biens de l'Heritiere, & n'envifageant que de belles Terres, il s'imagina qu'il n'estoit pas neceffaire d'avoir de l'amour pour estre heureux en se mariant. Il remercia fon Pere des foins qu'il prenoit pour fes avantages, & vint à Paris pour en recueillir le fruit, mais il n'eut pas fi toft veu la Demoifelle qu'il s'en trouva dégoûté, & il le fut encore beaucoup plus lors qu'il l'eut entretenüe. L'opposition des agrémens tant du corps que de l'efprit qui faisoient briller

sa belle Parente , contribua fort à ce dégoût. Plus il la vit , plus son merite fit d'impression sur luy. L'engagement où son Pere l'avoit mis servant à autoriser ses visites assiduës , il ne voulut point le rompre pour n'estre pas obligé de renoncer au plaisir de voir ce qui le touchoit sensiblement. Il dit mille choses obligeantes à cette aimable Personne , & ayant connu par ses manieres que les dispositions de son cœur luy estoient tres-favorables, il s'abandonna si fort à sa passion,

qu'il ne songea plus qu'à la
satisfaire. Il dit au Tuteur
qu'il luy rendoit sa parole à
l'égard de l'Heritiere, & qu'il
esperoit qu'il ne feroit pas
bleffé de la sincere declara-
tion qu'il luy faisoit, puis
que c'estoit pour luy deman-
der sa Fille, dont il preferoit
la possession à tous les tresors
du monde. Le Tuteur receut
une proposition si avanta-
geuse, avec beaucoup de
marques de reconnoissance,
mais ce qu'il avoit déjà re-
solu ne le laissant pas en pou-
voir de l'accepter, il dit au
Cavalier

GALANT. 265

Chevalier qu'estant en parole avec son Pere pour le mariage de sa Pupille, il ne pouvoit sans engager son honneur, luy donner sujet de l'accuser d'avoir corrompu ses sentimens, en autorisant une passion qui estoit contraire à ses interets ; que sa Fille n'avoit presque point de bien, & qu'un peu de beauté & de jeunesse ne devoit point l'emporter sur ce qu'on cherchoit dans un mariage préferablement à toutes choses. Ces remontrances ne firent aucun effet sur l'esprit du Ca-

Avril 1688.

Z

valier. Il protesta que s'il s'obstinoit à luy refuser sa Fille, il renonceroit à se marier; & après s'estre assuré du cœur de la Belle par les sermens qu'il luy fit d'une constance & d'une fidelité inviolable, il alla trouver son Pere, esperant assez de sa tendresse pour se flater qu'il le feroit consentir à son bonheur. Le Gentilhomme ne le vit pas plûtoſt de retour, qu'il luy demanda s'il avoit mis toutes choses en estat, & s'il falloit qu'il partist pour venir signer le Contrat de mariage. Le

Cavalier ne luy cacha point
ses sentimens , & après luy
avoir exageré l'éloignement
qu'il avoit pour l'Heritiere ,
avec laquelle il ne pourroit
vivre que tres-malheureux ,
il luy avoüa qu'il estoit char-
mé de sa Parente , & qu'il luy
devoit tout le bonheur de sa
vie s'il luy permettoit de l'é-
pouser. Le Gentilhomme qui
ne pouvoit se résoudre à con-
damner ce qu'il pretendoit
faire approuver pour luy-
mesme , dit à son Fils qu'il
estoit vray que cette Parente
estoit assez belle & assez bien-

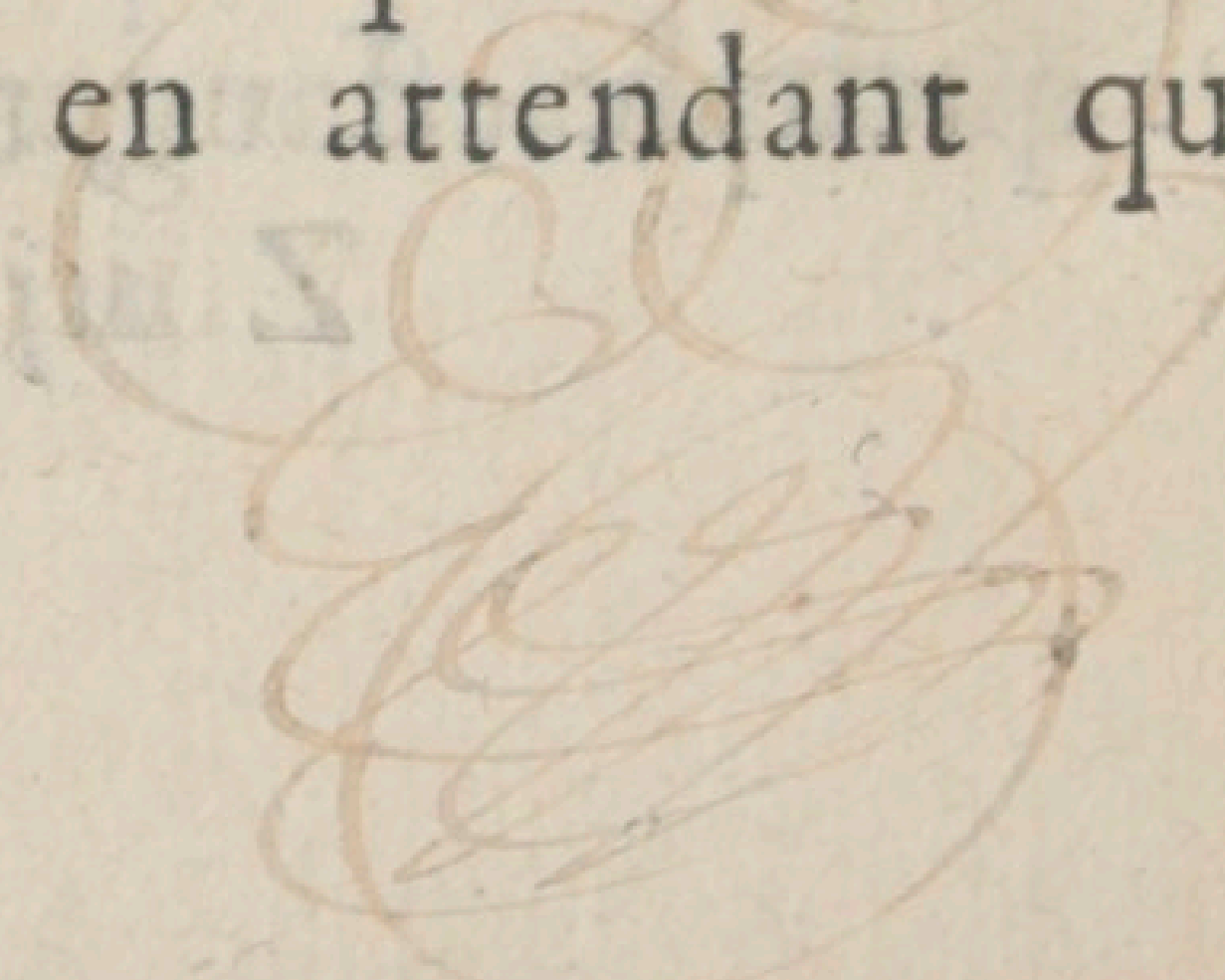
268 MERCURE

faite pour faire excuser une violente passion , mais qu'il ne devoit regarder que sa fortune ; que le mariage de l'Heritiere le pouvoit conduire aux grandes Charges, & que d'ailleurs ayant donné sa parole , c'estoit à luy à la dégager. Après un long entretien , le Cavalier voyant qu'il continuoît toujours à luy faire une espece d'obligation indispensable de dégager sa parole , luy dit qu'il pouvoit demander l'Heritiere pour luy-mesme , puis qu'il estoit encore dans un âge qui

luy permettoit un second engagement, l'assurant que le Tuteur en reconnoissance du consentement qu'il donneroit à son mariage avec sa Fille, disposeroit aisément sa Pupille à l'épouser. Le Gentilhomme qui ne vouloit pas se découvrir, répondit qu'il se rendroit ridicule de prétendre qu'à son âge il pût se faire écouter d'une personne qui pouvoit choisir dans un grand nombre d'Amans, & traitant toujours son Fils fort honnestement, il le pria de se faire quelque effort, & de

270 **MERCOURE**

songer serieusement que la plus belle personne estoit sujette à des changemens facheux , au lieu que le bien estoit solide , & qu'il faisoit parvenir à tous les honneurs qui pouvoient flater l'ambition. Le Cavalier ayant perdu tout espoir de le voir changer de sentimens , feignit de partir dans le dessein de se vaincre ; mais en effet il retourna auprès de la Belle, plus resolu que jamais de luy prouver son amour par tout ce qui l'en pourroit convaincre , en attendant que le



temps eust mis les choses dans une autre situation qu'elles n'estoient. Cela devoit arriver quand l'Heritiere seroit mariée. Il pria son Tuteur d'en disposer pour tel party qu'il voudroit, & s'acquitt entierement son estime par la generosité qu'il eut de luy jurer de nouveau qu'il partageroit sa fortune avec sa Fille quand il en feroit le Maistre. Cet excès d'amour fut bien-tost recompensé. L'Heritiere qui n'estoit pas d'un fort bon temperament, tomha dangereuse-

272 **MERCURE**

ment malade. Les plus experts Medecins furent appelez, & malgré tout le secours de leur art, elle mourut en fort peu de jours. Il n'y avoit pas sujet d'en estre fâché. Elle n'avoit nulles bonnes qualitez, & son Tuteur estant Frere de son Pere, les grands biens qu'elle laissoit regardoient sa Fille. Beaucoup d'esprit, de jeunesse & de beauté soutenant cet avantage, on luy fit la cour de toutes parts, mais ceux qui ne l'avoient point considérée quand tout son merite

estoit renfermé dans sa personne, ne furent point écourez. Son Pere se fit un honneur de reconnoistre les manieres desinteressées du Cavalier. Tout ce qui l'embarassoit estoit l'amour qu'il sçavoit que le Gentilhomme avoit pour sa Fille. Il n'en dit rien à son Fils, qui n'étant point informé de son secret, se tint assuré d'obtenir son agrément, puis qu'il s'agissoit du mesme bien, & d'une personne plus aimable. Son amour l'obligeant à s'empresser de luy aller rendre

274 **MER CURE**

compte de tout ce qui se passoit , il l'aborda d'un air satisfait , & fut surpris de le trouver fort mélancolique. Le Gentilhomme ne pouvant se déguiser la bassesse qu'il feroit s'il levoit le masque pour le traverser dans une pretention si legitime, cacha son chagrin sous un faux mal dont il se plaignit, & témoigna cependant qu'il estoit bien-aise que les choses eussent tourné si heureusement pour luy. Quand le temps du mariage fut arrivé, il luy donna tout le pouvoir

dont il eut besoin , & se dispensa d'estre present à cette ceremonie. Elle se fit avec une entiere joye des deux Amans. Ils sont toujours charmez l'un del'autre, & leur union ne peut estre plus parfaite.

Les beaux jours qui ont enfin commencé , m'engagent à vous envoyer un Printemps qui n'a esté fait que depuis trois jours. Vous connoistrez aisément qu'il est d'un habile Maistre.

276 MERCURE

AIR NOUVEAU.

NE me parlez point du Prin-
temps,
L'absence m'a privé de l'Objet que
j'adore.

Les Fleurs qui commencent d'é-
clorre

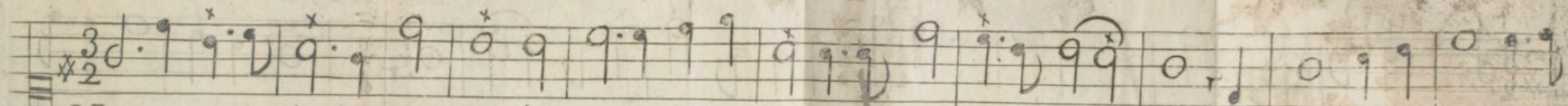
Peuvent plaire à des yeux con-
tens,

Mais les frimats pour moy durent
encore.

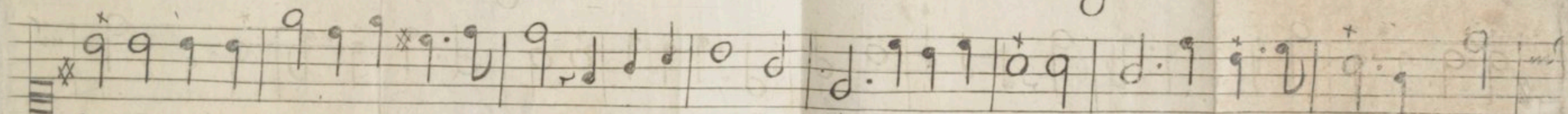
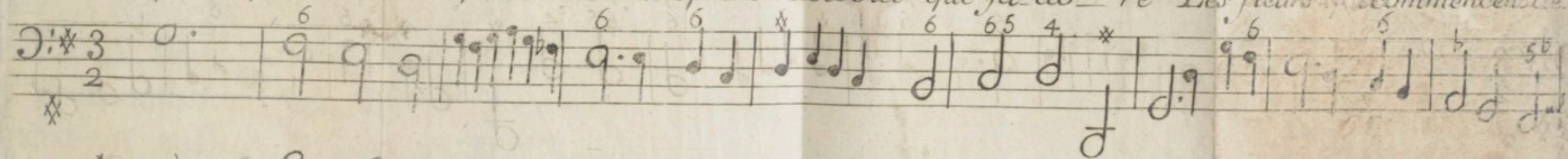
Ne me parlez point du Prin-
temps,

L'absence m'a privé de l'Objet que
j'adore.

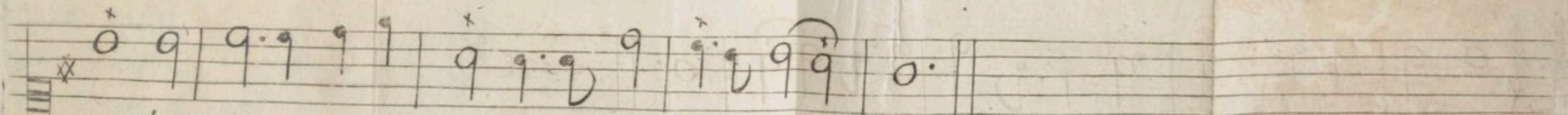
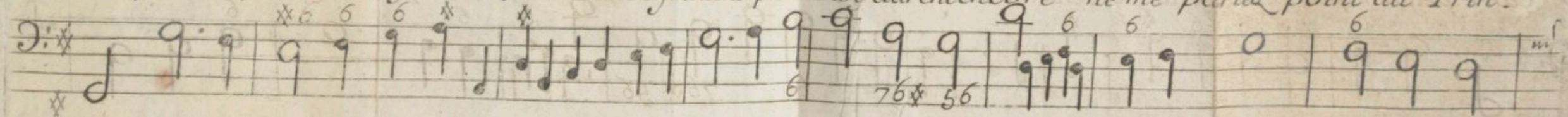
A propos de Printemps,
j'ay à vous faire present d'un
Livre, qui non seulement vous



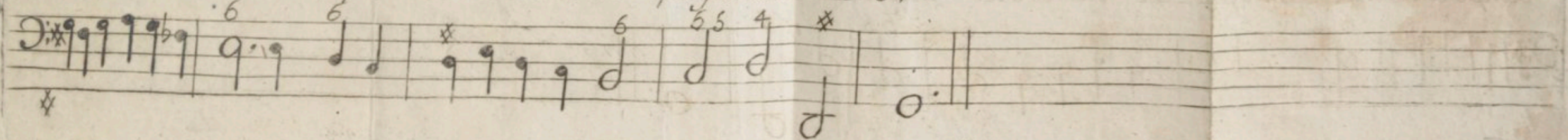
Ne me parlez point du Printemps l'absence m'a priuée de l'obiet que j'a do—re Les fleurs qui commencent de



clore peuvent plaire a des yeux contents mais les frimats pour moi durent encore ne me parlez point du Prin—



temps l'absence m'a pri—uée de l'obiet que j'a do—re.



GALANT

AIR NOUVEAU.

en fers romains à main de
le rendra pieux à vos ye
toutes les fois que vous le
tes. Il n'en faut pas davan
tage pour celles qui ont l'im
agination aussi vive qu
vous l'avez de la vie est
telle que la Comtesse
Gallant parait de l'air
tes des hommes extrêmement
tes des Ombres de la se
les Ombres d'Ors par
On croit qu'il est de
Valmy Gouffier de la
son du Roy il enlève
moyen de le faire
le de la fable.

en fera souvenir , mais qui le rendra present à vos yeux toutes les fois que vous le lirez. Il n'en faut pas davantage pour celles qui ont l'imagination aussi vive que vous l'avez. Ce Livre est intitulé, *La Connoissance , & Culture parfaite des Tulipes rares , des Anemones extraordinaires , des Oeilles fins , & des belles Oreilles d'Ours panachées.* On croit qu'il est de M. de Valnay, Contrôleur de la Maison du Roy. Il enseigne le moyen de connoistre la beauté de toutes ces Fleurs, la

278 MERCURE

terre qui leur est propre, comment il les faut gouverner depuis qu'elles sont en terre jusques à la fleur, & mille choses curieuses sur ce sujet, & tres utiles à ceux qui aiment les Fleurs. L'on trouve aussi dans ce mesme Livre l'histoire de toutes les Fleurs dont il parle, leur origine, & quand & comment on a commencé à en voir en France.

Si les Fleurs plaisent à la veuë dans les Parterres, & si la pluspart flatent l'odorat, elles ont encore un autre a-

vantage. Les belles Personnes
s'en servent pour se parer , &
il semble qu'elles donnent
plus de brillant à leur teint.
C'est cet usage qui a donné
lieu à ce Madrigal.

*Charmantes Fleurs , quittez ces
lieux,*

*Vn Dieu , le plus puissant des
Dieux ,*

Vous destine à Climene.

*Dés que vous paroistrez vous plai-
rez à ses yeux ;*

*Sans exciter son couroux ny sa
haine ,*

Vous baiserez sa belle main ,

Vous vous placerez sur son sein.

*Quoy donc ? à ce recit vous demeu-
rez paisibles ,*

280 **MERCURE**

Les destins ennemis vous ont fait insensibles ;

Charmantes Fleurs , hélas ! que n'avez-vous mon cœur ,

¶ Ou que n'ay-je vostre bonheur ?

On peut dire que la magnificence de Monseigneur le Dauphin n'est pas seulement pour ce qui régarde sa Personne, mais qu'elle se répand aussi sur les autres. Ce Prince aimant beaucoup la Chasse, & sur tout celle du Loup, a fait présent d'un équipage pour cette Chasse à tous les jeunes Seigneurs qui l'y accompagnent ordinairement.

Il consiste en un Juste-au-corps de drap bleu chamarré d'un gros galon d'or & d'argent, moucheté de noir & d'incarnat, & une Veste fort riche dont le fond est rouge; des gands à frange d'or; un chapeau bordé d'or avec une plume blanche; un couteau de Chasse, un ceinturon, & une housse de cheval. Tout cet équipage est tres-magnifique, & digne du Prince qui l'a ordonné.

Les habits des Gentilshommes ordinaires de la Venerie du Loup sont aussi fort

Avril 1688.

A a

282 MERCURE

riches. Le fond est bleu , & la chamarrure de gros galons d'or. Ceux des Piqueurs & du reste de l'Equipage , sont beaux à proportion des autres. Voicy les noms de tous ceux qui ont de ces habits distinguez pour la Chasse du Loup. Je vous les envoie sans que les rangs soient presque observez.

Monsieur le Duc de Bourbon.

Bourbon Monsieur le Prince de Conty.

Bourbon Monsieur le Duc du Maine,

Monsieur le Duc de Vandosme.

Bourbon Monsieur le Prince de Richemont.

Charles de Bourbon

M^r le Comte de Brionne. *Lorraine*

M^r le Prince Camille. *Lorraine*

M^r le Prince de Tingry. *Montmorency*

M^r le Marquis de Florensfac. *Crussol*

M^r le Marquis d'Antin. *Ardaillon*

M^r le Comte de Mailly.

M^r le Marquis de Thiange. *Pemas*

M^r d'Urfé. *v. la Roche foucaud.*

M^r le Comte de Sainte Mau-
re.

M^r le Comte de Quelus. *Tubieres*

M^r le Marquis de Bellefonds. *Gigault*

M^r le Marquis de la Chastre.

M^r de Biron. *Goncourt*

M^r le Comte de Broglio Fils.

M^r de Morné. *v. Mornay.*

M^r le Marquis de Vilarceaux. *de Maignon*

282 **MERCURE**

M^r le Comte de Chemeraut.

M^r d'Albergoti.

Sabbat. M^r le Marquis d'Heudicourt,

Grand Louvetier de France.

M^r le Chevalier d'Heudicourt

son Fils.

M^r du Mont, Ecuyer ordinaire

du Roy, & de Monsei-

gneur le Dauphin.

Quand je vous parlay il y
a quelques mois du nombre
& de la beauté des Coureurs
de Monseigneur le Dauphin;
& que je vous dis que jamais
Prince n'en avoit tant eu, je
n'entendois parler que des
chevaux d'élite & de la der-

niere beauté , ce Prince en ayant beaucoup d'autres dont je n'ay rien dit , quoy qu'ils puissent passer pour beaux. On ne peut estre plus magnifique qu'il l'est naturellement , ny se plaire davantage à faire du bien , ny le faire de meilleure grace. Monsieur de Vandosme partant il y a quelque temps pour Anet , ce Prince luy fit present d'une somme considerable , mais d'une maniere si honneste , qu'on eust dit qu'il estoit obligé à Monsieur de Vandosme , de ce qu'il vou-

286 MERCURE

loit bien la recevoir ; il luy dit que ce n'estoit point un present , mais seulement de quoy travailler à quelques embellissemens d'Anet.

Je ne doute point que vous ne preniez part à la perte que l'Etat vient de faire en la personne de M^r de Rochechoüart Duc de Mortemart, Pair de France, Prince de Tonnecharente, & General des Galeres. Il n'avoit pas encore vingt-cinq ans, & s'estoit pourtant acquis dans cette importante Charge, qu'il avoit en survivance de

M^r le Marefchal Duc de Vivonne fon pere, une reputation qui l'a fait regretter du Roy, qui eftimoit beaucoup fa perfonne, & qui par l'éclat de fes premieres actions jugeoit des fervices que le Royaume en pouvoit attendre. Il s'eftoit trouvé aux deux Expeditions d'Alger. On ne peut trop louer la valeur, la conduite & l'intrepidité, qu'il a fait voir dans l'affaire de Gennes. Il porta la terreur par tout dans la defcente qu'il fit en l'un de fes Faux-bourgs, & étonna tellement

les Genoïs par sa fermeté au milieu des plus grands dangers que puisse courir un Capitaine, qu'on ne peut contribuer davantage qu'il fit au succès de cette fameuse journée. Cet intrepide General a paru deux fois devant Cadix en commandant les Vaisseaux du Roy, & par cette mesme fermeté qu'on avoit déjà admirée tant de fois en luy, & par la sagesse de sa conduite, il déconcerta tous les desseins des Espagnols, en sorte qu'ils ne purent se tirer d'affaires que par
une

une prompte soumission aux ordres qu'il leur portoit d'un Monarque qui n'entreprend rien qu'avec justice. Après que le Roy eut fait voir qu'il estoit touché de la perte de ce jeune Heros, Sa Majesté dit beaucoup de choses à son avantage, & fit connoistre qu'il s'estoit toujours acquitté des Emplois qui luy avoient esté confiez, d'une maniere dont on voyoit peu d'exemples, & qu'il en avoit toujours rendu compte avec une tres-grande exactitude. Le Roy joignit à cela de gran-

Avril 1688.

Bb

290 MERCURE

des loüanges. Il suffiroit de les rapporter icy pour faire le Panegyrique de ce jeune Duc; mais tout ce que dit ce Prince a un tour si agreable, & qui exprime si bien ce qu'il veut dire, qu'on ne peut l'expliquer sans luy oster beaucoup de sa force. Enfin je ne vous sçaurois vanter le merite de feu M^r le Duc de Mortemar, & ce qui est tres-rare, & dont on s'étonnera encore davantage, c'est qu'il estoit dans une estime generale à la Cour, à la Ville, & parmy les Etrangers. Il avoit

épousé une des Filles de feu
M. Colbert, Secrétaire & Mi-
nistre d'Etat. On ne peut
trop admirer la conduite de
cette jeune Dame, ny donner
trop de louanges à la maniere
dont elle a vécu avec son
Mary pendant tout le cours
de sa maladie, qui a duré
plusieurs mois. Si-tost qu'il
fut mort, le Roy envoya
faire compliment à toute sa
Famille par M. Torf, Gen-
tilhomme ordinaire de sa
Maison ; & Monsieur fit
l'honneur aux Dames d'aller
luy-mesme leur rendre visite

sur cette mort. Je devrois vous parler icy de la Maison de Rochechouart, dont cet illustre Défunt estoit, mais je vous en ay entretenuë plusieurs fois, & d'ailleurs elle est generalement connue. J'ajouteray seulement qu'elle n'est point de celles qui laissent douter de beaucoup de choses, & qui subsistent par des visions que la tolerance & d'autres raisons soutiennent. Je vous ay déjà marqué que M. le Duc de Mortemar estoit Fils de M. le Maréchal Duc de Vivonne, General

des Galeres, Gouverneur de Champagne & de Brie, autrefois Viceroy de Sicile, & qui a esté long-temps premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté. La Paix estant generale sur Terre après le Traité des Pyrenées, M^r de Vivonne qui ne vouloit pas demeurer oisif, prit le party de la Mer, où après plusieurs expéditions, & la fameuse canonnade de Candie qui emporta tant de Turcs, il fit des actions dont tous les Ennemis de la France furent étonnez. Il faudroit

294 MERCURE

pour bien sçavoir la reputation que ces actions luy ont acquise , lire les Lettres , & les Memoires interceptez par les Anglois , les Espagnols & les Hollandois. Ce Duc ayant vû qu'il n'y avoit plus rien à faire sur Mer pour le service du Roy , chercha à se signaler sur terre , & fit les Campagnes de 1667. de 1668. & celles de 1672. & 1673. pendant lesquelles il se trouva à tout ce qu'on fit de plus éclatant. La gloire qu'il s'y acquit le fit nommer Vice-roy de Sicile , & il fit dans

ce Royaume-là des choses que la posterité aura peine à croire, si elle examine le peu de Troupes qu'il avoit, mais sa valeur & l'ardeur de son zele pour le Roy le conduisoient, & il n'y a rien qu'on ne puisse executer avec de semblables guides. Je vous diray icy une chose qui mérite une grande reflexion; c'est que soit sur Terre, soit sur Mer, il ne s'est fait aucune Campagne où M^r de Vivonne ne se soit trouvé depuis que l'âge luy a permis de supporter les fatigues de

la Guerre, & que toutes les fois qu'il a pû s'en exempter il a cherché le peril où ses emplois ne l'appelloient pas. Si on cherche de pareils exemples, on en trouvera fort peu. Il ne faut pas s'étonner si M le Duc de Mortemar estant Fils d'un tel Pere, paroissoit un Capitaine consommé dans un âge où peu d'autres ont commencé leur premiere Campagne.

Les Pauvres ont fait une grande perte en la personne de Messire François Gendron, Abbé de Nostre-Dame de

Mezieres , qui mourut à Or-leans au commencement de ce mois. Il avoit la connoissance de plusieurs remedes , que sa charité luy faisoit employer gratuitement au secours de ceux qui estoient dans l'indigence. Le Roy le fit venir à la Cour pendant la maladie de la feuë Reyne Mere , & il y demeura longtemps. Sa Majesté ayant esté satisfaite de ses services, l'enrecompensa par le Benefice qu'il possedoit lors qu'il est mort.

Nous avons perdu icy dans le mesme temps Messire Char-

298 MERCURE

les de Faucon Seigneur de Charleval. C'estoit un homme d'un fort grand merite, & qui joignoit à une delicatesse d'esprit admirable toutes les lumieres qui peuvent donner le vray goust des bonnes choses. Il estoit Oncle de M^r de Faucon de Ris, premier President au Parlement de Normandie, & quoy qu'il soit mort dans un âge fort avancé, tout le monde demeure d'accord qu'il est mort trop tost. Vous trouverez la peinture de son esprit dans l'Epitaphe que vous allez lire.

Cy gist qui n'eut jamais d'égal
 En don de plaire, en politesse,
 Dont l'esprit estoit un Canal
 D'où couloit la délicatesse;
 Qui sur les rives du Permesse
 N'avoit qu'Apollon pour Rival,
 Et dont la mort fait perdre aux
 Muses bien du lustre.
 Tu demandes, Passant, le nom de cet
 Illustre,
 Ne vois-tu pas qu'il faut que ce soit
 Charleval?

Ce Madrigal est de M^r
 Petit de Roüen, Auteur des
 Dialogues Satyriques & Mo-
 raux, dont le sieur Guerout
 commence à debiter le se-
 cond Volume. J'ay leu avec

300 MERCURE

beaucoup de plaisir le Dialogue que je vous ay mandé qui vous plairoit, parce qu'il regarde des personnes que vous estimez. C'est tout ce que j'en scavois alors. Il est entre le Public & l'Academie Françoise, & contient sans aucune injure, & d'une maniere fort honneste, toutes les raisons qui ont empesché jusques à present M^{rs} de l'Academie de donner leur Dictionnaire au Public, contre ce que M^r l'Abbé de Furetiere en a dit dans ses Factums. L'auteur paroist bien

instruit de la verité du fait,
& jultifie la lenteur de ce tra-
vail, par le témoignage mes-
me de feu M^r Colbert, qui
estant venu prendre sa place
dans la Compagnie, en sortit
fort persuadé qu'il estoit im-
possible d'aller plus viste, à
cause du grand examen qu'on
est obligé de faire sur chaque
mot. Il fait connoistre qu'on
n'a proprement commencé à
s'apliquer de la bonne sorte
à cet ouvrage, que depuis
que ce grand Ministre y a eu
attention, & rapporte ce qui
s'est passé chez M^r le premier

President, lors qu'on y a convaincu M^r l'Abbé de Furetiere d'avoir toujours cherché à s'approprier ce qui appartenoit veritablement au Dictionnaire de l'Academie. Outre ce Dialogue qui répond à la plupart des Objections de cet Abbé, il y en a neuf autres dans cette seconde partie de M^r Petit, dont je vais vous expliquer le sujet.

I. Dial. Que l'Usage est une chose pernicieuse, si on ne le soumet à la raison, & qu'il n'y en a aucune assez

forte pour autoriser le luxe.

II. Que l'Epée doit estre
preferée à la Robe.

III. Que bien que l'or soit
en proye aux larrons, il ne
laisse pas d'estre le plus à
craindre & le plus grand de
tous les larrons.

IV. Que la reputation d'une
belle Prude aupres de qui un
seul homme se rend assidu,
ne court pas moins de risque
que celle d'une Coquette en-
vironnée d'une foule d'Ado-
rateurs.

V. Qu'un Directeur qui
ne donne son temps qu'aux

Dames de qualité , songe moins à travailler pour la gloire de Dieu que pour la sienne.

VI. Que tout Auteur qui donne ses Ouvrages au public , doit se préparer sans chagrin aux attaques de la Critique.

VII Que les Auteurs anciens doivent estre preferez aux modernes , & particulièrement Homere ; & mesme que peu des modernes auront l'avantage de vieillir , & d'être du nombre de l'élite des Anciens qui sont toujours

jeunes , & à la mode.

VIII. Que les sciences curieuses, quelque hautes qu'elles soient, ne valent pas la peine qu'on se donne pour les acquérir ; qu'elles accablent l'esprit , & ruinent le corps , & que la plus belle & la plus feure de toutes , & qui nous apprend à vivre tranquillement, se puise dans le Livre du bon sens , qui vaut incomparablement mieux que tous les Livres ensemble des plus grandes Bibliothèques.

IX. Que pour faire une
Avril 1688. C c

grande fortune, il faut s'accommoder aux fausses maximes du Siecle, dont la premiere & la principale est de secoüer le joug de la conscience & de la raison.

Ras. Je ne sçay, Madame, si en vous parlant de la mort de M. le Marquis de Feuquieres, Ambassadeur en Espagne, je vous ay marqué qu'il étoit Conseiller d'Etat d'épée. Le Roy a donné sa place à M. le Comte de la Vauguion, qui a paru avec beaucoup d'éclat dans plusieurs Ambassades. Ainsi on peut dire que ce choix est

judicieux & juste, puis qu'il récompense un homme qui a fervy, & qui a fait beaucoup de dépense pour soutenir la dignité de son caractere. Il n'y a que trois Conseillers d'Etat d'Epée, & autant d'Eglise.

Il vaque par la mort de M. le Comte des Marais, Grand *Dauvet* Fauconnier de France, une des plus belles Charges de la Maison de Sa Majesté, & sur laquelle il y a un Brevet de retenue d'une somme considerable. Le Roy a eu la bonté d'accorder cette grace à ce Comte, peu de temps avant

208 MERCURE

sa mort. Il avoit épousé *Bouea* demoiselle de Villemore, Fil-
le d'honneur de Madame.

Comme Madame la Dau-
phine aime beaucoup la Mu-
sique, qu'elle s'y connoist
parfaitement, qu'elle a la
voix belle, & qu'elle chante
mesme en partie, chacun s'em-
presse à travailler pour la di-
vertir. C'est ce qui est cause
qu'il y a eu souvent à Versailles
de petits concerts en forme
d'Opera, sans habits & sans
theatre. Les deux derniers
dont la Cour a eu le diver-
tissement, sont de M. Mo-

reau & de M. Matho. Ils ont paru tous deux fort agreables, & on y a trouvé de fort belles choses. Vous devez estre persuadée que M. Matho est tres-habile, puis qu'il a esté choisi pour montrer à chanter à cette Princeſſe.

Je ne vous feray point le détail des occupations du Roy pendant la Semaine-sainte. Quoy que l'Office ſoit tres-long en ce temps-là, ce Prince a aſſiſté generalement preſque à toutes les fonctions de l'Egliſe, & a entendu le Sermon de la Paſſion, du Pere

210 **MERCOURE**

Soanen qui a presché pendant tout le Carême à Versailles. Sa Majesté en fut si contente, qu'Elle dit tout haut, *qu'Elle venoit d'entendre un beau Sermon.* Ce Prince toucha le Samedi - Saint près de treize cens Malades, & cette fatigue ne l'empescha point de vaquer à tout l'Office du jour, Il fit plus, & comme il tient tous les jours des Conseils pour le bien de l'Etat, & qu'ayant fait ses devotions ce jour là, il ne vouloit parler que d'affaires de pieté, il tint conseil de conscience pour la

distribution des Benefices, & trouva par là le moyen de ne laisser passer aucun jour sans travailler pour ses Sujets. Voicy les noms de ceux à qui les Benefices vacans ont esté donnez.

A M. l'Abbé Phelypeaux,
Agent general du Clergé,
l'Abbaye de Bourgmoyen,
Ordre de S. Augustin, Dio-
cese de Chartres. Il est Pa-
rent de M. l'Archevesque de
Bourges & de M. de Chateau-
neuf, Secretaire d'Etat. Je ne
vous dis rien de sa Personne;
on ne peut meriter d'estre

Agent general du Clergé, sans avoir des qualitez qui rendent recommandables ceux qui sont pourvus de cet Employ.

A M. l'Abbé Daquin, Frere de M. Daquin, premier Medecin du Roy, l'Abbaye de S. Laurent, Ordre de Saint Augustin. Il est depuis plusieurs années Chanoine de S. Thomas du Louvre, & a toujours remply les fonctions de son Canoniat avec beaucoup d'assiduité, & d'une maniere à servir d'exemple.

A M. l'Evesque d'Oleron,
l'Abbaye

GALANT. 212

l'Abbaye du Luc, Ordre de S.
Benoist, Dioceſe d'Oleron.

A M. l'Abbé Charlan,
l'Abbaye de S. Paul de Sens,
Ordre de Premonſtré.

A M. l'Abbé Rabreüil,
Grand-Vicaire de M. l'Eveſ-
que de Poitiers, l'Abbaye de
Valence Ordre de Cifteaux, de
ce meſme Dioceſe. Il a tra-
vaillé aux Conversions avec
beaucoup de ſuccés, & a receu
de grands applaudiffemens en
Poitou dans tout le temps
qu'il y a preſché.

A M. l'Abbé Legier, l'Ab-
baye de Caignotes, Ordre
Avril 1688. D d

214 MERCURE

de Cisteaux, Diocese d'Aix.

A M^r l'Evesque de Chalons sur Saone, l'Abaye de Maizieres, Ordre de Cisteaux, de son mesme Diocese. Il est frere de M. Felix, Premier Chirurgien de sa Majesté. Je vous ay souvent parlé de luy, quand j'ay commencé à vous écrire. Il remet au Roy sa Tresorerie de la Sainte Chapelle de Vincennes, & a toutes les qualitez necessaires pour remplir les devoirs du grand Poste qu'il occupe.

A M^r l'Abbé Bidal, l'Abaye de la Vieuville, Ordre

de Cisteaux, Diocese de Dol. Il est frere de M. le Baron d'Hasfeld, qui soit à l'Armée, soit dans les negociations, sert sa Majesté avec beaucoup de valeur & d'esprit. Le choix de ce grand Monarque prouve le merite de ceux dont je ne vous ay rien dit de particulier ; le temps m'a manqué pour m'en instruire.

L'Abaye de Chelles, Ordre de Saint Benoist, Diocese de Paris, a esté donnée à Madame de Cossé, de la Maison de Brissac. Elle est Professe de cette Abbaye, & en avoit

déjà esté Abbessé. Le mesme jour le Roy donna plusieurs Canoncats , & M. le Guay, Sacristain de Saint Thomas du Louvre , en eut un d'une maniere qui a quelque chose de singulier. Il alla trouver le Pere de la Chaise, & luy dit qu'il venoit luy apporter un Placet pour le Roy, sans avoir ny parens ny amis, ny services qui parlassent pour luy à sa Majesté, autres que ceux qu'il avoit rendus depuis plusieurs années à l'Eglise en qualité de Sacristain de Saint Thomas du Louvre ;

qu'il y avoit un Canonica-
vacant, & que comme les
Chanoines témoignoient être
satisfaits de sa conduite; il
prenoit la liberté de le de-
mander; que ce qui luy fai-
soit avoir cette hardiesse étoit
parce qu'il sçavoit que le
Pere de la Chaise n'écou-
toit pas moins favorablement,
ceux qui n'avoient point de
recommandations auprès de
luy, que ceux qui luy faisoient
faire de grandes sollicitations.
Le Pere de la Chaise receut
son Placet, en luy disant
qu'il en parleroit au Roy, &

qu'il croyoit que Sa Majesté feroit quelque chose pour luy, puis qu'il estoit juste que ceux qui fervoient l'Eglise, fussent recompensez par l'Eglise. Il a eu le Canoniat, ce qui fait voir que ce Prince a plus d'égard au merite qu'aux recommandations, & que ceux qui sont chargez des affaires de Sa Majesté, ne negligent pas de luy parler de celles qui ne leur sont point recommandées.

Tandis que je suis sur les Benefices, vous ne serez pas fâchée d'apprendre que M.

L'Abbé de Brou, nommé à *Feydeau*
l'Evesché d'Amiens, voulant
imiter son Predecesseur qui a
presché trente-trois ans de
suite le jour de Pasques dans
sa Cathedrale, y a fait la
mesme fonction cette an-
née, & que la reputation
qu'il s'est acquise par ses
Predications avant que d'être
nommé à l'Episcopat, y at-
tira une telle foule, que la nef,
quoy qu'une des plus grandes
du Royaume, eut de la peine
à contenir tous ses Auditeurs.
Ce Sermon surpassa l'attente
de tous ceux qui purent y

trouver place , quoy qu'ils se fussent preparez à entendre de belles choses, ce qui fit dire à tous ses Diocezains qu'ils estoient bien obligez au Roy de leur avoir donné un Evefque d'un si grand merite. Avant qu'il montast en Chaire , il fit paroistre une humilité digne d'estre remarquée. Le Doyen du Chapitre estant allé le prendre au Palais Episcopal pour luy faire honneur , & le conduire à l'Eglise , il voulut que ce Doyen luy donnast la Benediction, quoy que le Chapitre

luy eust fait dire qu'il pouvoit prescher sans la recevoir.

Pendant que le Roy donnoit dans un temps si saint des exemples de pieté à toute sa Cour, Monsieur en donnoit ailleurs, ce Prince ayant voulu assister aux premiers Offices celebrez par les Missionnaires qu'il a établis pour desservir la Chapelle de sa delicieuse Maison de Saint Cloud. C'est un établissement digne, non seulement d'un grand Prince, mais aussi d'un Prince pieux, puis

qu'ayant ses Aumôniers il luy est entierement iutile, & qu'il ne le fait que pour les Officiers de sa Maison. C'est ce qui luy a fait choisir des Missionnaires, la modestie & la sainte severité de tous ceux de ce Corps, estant d'une édification qui ne peut produire qu'un grand bien. Je vous ay parlé du grand établissement que fit le Roy il y a quelques années, des mesmes Missionnaires pour sa Chapelle de Versailles. Celle du Roy d'Angleterre à Londres, est aussi desser-

vie par des Missionnaires.

Le jour de Pasques, Monsieur entendit le Sermon du Pere Bourdalous, qui a presché tout le Carême à Saint Eustache avec une si grande affluence de monde, & des applaudissemens si extraordinaires, qu'il est difficile que jamais Predicateur en ait davantage.

J'oubliay à vous dire le mois passé que Mademoiselle avoit receu le Sacrement de Confirmation avec une ferveur & une piété exemplaire. M. l'Evesque du Mans, pre-

324 MERCURE

mier Aumônier de Monsieur, luy administra ce Sacrement, en presence de Monsieur le Duc de Chartres, qui s'estoit rendu au Val-de-Grace où cette ceremonie fut faite. M. l'Abbé de la Rocque y prescha sur ce sujet d'une maniere qui satisfit beaucoup son Auditoire, & la ceremonie se termina par un Salut.

Il me reste à vous apprendre, avant que de finir un Article si remply d'actions de pieté, que M. l'Abbé de Lorraine a ajouté depuis peu deux grands titres à sa naissance;

l'un est de Docteur de Sorbonne, & l'autre de Prestre. Joignez le merite & l'esprit à tout cela, & vous tomberez d'accord que c'est dequoy aller aussi loin qu'aucun Prince de la Maison de Lorraine ait jamais fait dans l'Eglise.

La premiere des deux Enigmes du mois passé avoit pour vray sens *la Plante des Pieds*. Ceux qui l'ont trouvé sont M^{rs} de Voulges : Royer : Racier : Perfchaye de la rue de la Harpe : Trublet de Saint Malo : Mesdemoiselles Moufle & Potin : Lambert de S.

326 MERCURE

Malo : Cabeüil & Edme de
 la ruë S. Denis : de Voulges
 & Royer : le Chevalier des
 Maronniers de la ruë de l'Ar-
 bre mort : le Marquis de
Fresquiere : le plus petit des
 Pages du Roy de la ruë des
 deux Ecus : le Gentilhomme
 imaginaire du quartier de
 l'Université : l'Amy de l'E-
 pinay Buret : l'Amant fidelle
 de la petite Janneton de la
 ruë S. Jacques : l'Historien
 du Vivient ; le Directeur du
 Palais de Venus de la ruë de
 l'Arbre-sec : Jean Larrivé de
 Caën : l'Aspirant à la gloire ,

de la ruë de la Belle Croix
d'Argentan : le Cœur volant
de Belles en Belles, de la ruë
des Noyers : Pellerin : Truoc-
narab retourné : l'inconstante
Manon de la ruë des vieilles
Etuves : l'aimable Manon de
la Porte S. Martin : Marton
l'Amoureuse de la ruë des
Prescheurs : la Veuve sans pa-
reille de la ruë Boudebrie :
l'indifferente Veuve aux yeux
bleus de la ruë de la Cerifaye :
l'amoureux Fanchon & sa
tendre Fanchonette : les deux
aimables Sœurs de la Porte
de Buffy , & la Bamboche de

328 MERCURE

la ruë S. Germain.

La seconde estoit sur *le Can-
nevas*, & ce mot a esté trouvé
par l'Amant sincere de l'a-
dorable Margoton de la ruë
de l'Indifference : Laurent
la Savonete du Pont S. Mi-
chel : Mon Bon & sa grosse
femme : la Belle du Faux-
bourg S. Marceau à l'Ana-
gramme, *On t'aime hier* : la gros-
se Mere & sa bonne Fille, de
la ruë du Four.

Ceux qui ont expliqué l'u-
ne & l'autre dans leur vray
sens, sont M^{rs} le Baron d'O-
lières, Seneschal de Sisteron :

l'Abbé Viette : le Chevalier
de S. Romain : l'Abbé Séjour-
né Provinois : le Marquis de
Vivien ; Harson de S. Malo :
de Villedieu de la Place
Royale : Julien le Roy , Se-
cretaire de M. le Commissaire
de la Marine de S. Malo : de
Solle l'aîné : du Four de
Boos de Rouen : Meriel Maî-
tre à chanter à Caën : le
Chevalier D. L. T. Digeon
de la Fontaine des Blancs-
Manteaux : Lourdet : Coul-
dreau , Pensionnaire au Col-
lege de l'Abbaye de Tiron :
Gautier de la rue Poupée : l'E-

Avril 1688.

E e

330 MERCURE

pinay Buret de Vitré : le Roy
du Griffon d'or : le Colonel
Privernas : Morel d'Apres-
mont : Mesdemoiselles Louïse
Lucie de Surinam , de Châ-
tillon en Bazois : de Cresson-
ville de la vieille ruë du Tem-
ple : la jeune Mariane de
Montmejan, du Port Sainte
Marie sur la Riviere de Ga-
ronne : de Champ-Renaud
d'Orleans : le Capitaine des
Autruches de la ruë S. Jac-
ques : l'Amant trop constant
de la trop austere Georgette
de S. Malo : le proche Voisin
de la nouvelle Place Royale

de Poitiers : les deux Vivans
de Loches de la Porte de
Beauvais d'Amiens : Firmini
de la rue de Gesvres : le nou-
veau débarqué de la rue S.
Jacques : l'Avocat Pilate de
la rue de la Bouclerie : l'Abbé
de la Hure, Amant de la pe-
tite Blonde d'Egypte de la
Montagne Sainte Geneviève :
le Solitaire de la rue des Mor-
fondus : Ellodad Sivol : le
petit Trente-deux : l'Homme
armé de la rue des Blancs-
Manteaux : Valantin Ma-
choud, Directeur de l'Aca-
demie du galand Cousinage :

232 MERCURE

la Crespiniere de Bourlehou
 près Quimper : le Phrigien à
 l'Anagramme , *Un tendre a-*
mour va plus loin qu'on ne pense :
 l'infortuné Charlet de la
 Roche-Bernard en Bretagne :
 le Voisin de la fiere Brune de
 la Porte Paris : le Voisin de
 l'Arche de Noé du mesme
 lieu : Colin la poule blanche
 & Louison son Amie : l'aima-
 ble Jean de Bonne-foy de la
 rue du Mouton : l'aimable
 Lanrus de Morlaix : la Belle
 au Coffre de la rue des Mor-
 fondus : la Brune claire ma-
 lade, de la rue Neuve S. Au-

GALANT. 323

gustin : la jeune Maistresse
d'Academie , de la rue du
Mouton : *la Societa Italiana*
della strada Simone il Franco :
la Dame Franco-Batave à l'A-
nagramme , *Pure image de*
vertu : Diane de la Forest d'Al-
cleon : les deux Sœurs du
Port S. Landry : Claudine des
Goelles , Protectrice de l'A-
cademie du galant Cousina-
ge : l'aînée des Voisines du
Temple de Compiègne : la
petite Sœur Thoinon de la
rue Tirechape : la charmante
Solitaire : la belle Clarice de
la rue du Temple , la char-

334 MERCURE

mante de l'Hostel de Soif-
fons : l'incomparable Brune
C.G. & son Tircis de Ville-
franche en Beaujolois ; la Spi-
rituelle de la rue Baillet : l'A-
mant passionné de la belle
Fanchon : le Drôle aux belles
dents : la plus aimable Person-
ne de la rue S. Louis du Ma-
rais : la nouvelle Apoticaire
de la rue de l'Arbre-sec , &
Jeanne Françoise Poudrous
variante de la mesme rue.

Je vous envoie deux E-
nigmes nouvelles. La pre-
miere est du mesme Auteur
que celle du *Canevas*. C'est un

GALANT.

335

Abbé d'une Famille toute
pleine d'esprit.

ENIGME.

*M*A Figure est assez bizarre,
Un des bouts de mon corps est étroit
Et pointu,
L'autre est double Et plus étendu.
Pour m'employer il faut que l'on
separe,
Et qu'on rejoyne deux anneaux.
Mon corps tient le milieu de ces bouts
inegaux;
Il est creux, échancré par devant,
par derriere.
Je dois mon estre à la lumiere,
Et cependant je ne sers que la
nuit;

336 MERCURE

*A qui veut s'en passer bien souvent
il en cuit ,*

*Et se servant de moy si l'on fait le
contraire*

*De ce que l'on pretendoit faire,
On se met en couroux , & d'autres
fois on rit ;*

*Celuy qui commet cette faute
En a toujours quelque dépit.
Quand j'ay servy , mon corps en
dedans se noircit ,
Mais c'est une noirceur que sans
peine l'on m'oste.*

AUTRE ENIGME.

D*Ans les vastes climats où j'ay
mon origine.*

*Chacun estime mon pouvoir ;
Parmy les plaisirs je domine,
Et tout le monde aime à me voir.*

Je

S

*Je n'avois point ailleurs d'entrée;
Là se bornoit tout mon renom,
Ou si j'estois connu dans quelque au-
tre contrée,
Je ne l'estois que par mon nom.*

S

*Mais depuis que par tout sur la terre
& sur l'onde
I'ay des guides intelligens,
On me connoist de l'un à l'autre bout
du monde
Parmy tous les honnestes gens.*

Q

*Je suis sans me vanter de bonne
compagnie,
Je sers à la société,
Et quand la belle humeur en semble
estre bannie,
Je luy rends sa vivacité.*

S

Avril 1688.

Ff

338 MERCURE

Mais hélas ! admirez , malgré ma
renommée ,

L'étrange malheur qui me suit ,
I'ay beau faire du bien , ma vertu
n'est aimée -

Qu'à mesure qu'on me détruit.

Il faut pour obeir à mon sort , me re-
soudre

Pendant que je suis encor frais,
D'estre brisé de coups , grillé , réduit
en poudre ,

Sans autre forme de procès.

Je me suis trompé Madame,
dans ma Lettre de Février, lors
qu'en vous parlant du maria-
ge de M. le Marquis du Roure
avec Mademoiselle de la For-
ce , je vous ay mandé que ce

Marquis estoit d'une Maison d'Italie. La Maison du Roure est originaire de Languedoc dans le Gevaudan. Il est vray qu'ayant donné un Souverain Pontife à l'Eglise il y a quatre cens ans sous le nom d'Urbain V. ce Pape maria, & établit richement en Italie l'un de ses Neveux, qui estoit Cadet de sa Maison, & c'est de là que sont venuës des branches fort considerables en biens & en dignitez, qui ont donné deux autres Souverains Pontifes au Siege de Rome, Jules II. & Sixte IV.

240 MERCURE

La plus élevée de ces branches
a esté celle des Ducs d'Urbain,
dont l'Heritiere est Madame
la Grande Duchesse de Tos-
cane, Mere de Monsieur le
Grand Duc d'aujourd'huy.
Le Pere d'Urbain V. qui
estoit Baron du Roure, de
Grizac, & de plusieurs au-
tres Places, estant encore vi-
vant lors que son Fils fut
élevé au Pontificat, obtint
du Roy Jean un affranchisse-
ment general de toutes Tail-
les, Subsidés, Contributions
de gens de Guerre, en faveur
de ses Vassaux, & generale-

ment de tous ceux qui rele-
voient de ses Terres, qui sont
encore toutes possédées par
M. le Comte du Roure, &
font quatorze grandes Pa-
roisses en Languedoc, où ce
mesme privilege a toujourns
lieu. Le Roy ayant approuvé
le mariage de M. le Marquis
du Roure son Fils, l'accom-
pagna de graces extraordi-
naires, en donnant à Made-
moiselle de la Force des som-
mes & des Pensions confide-
rables, & à ce jeune Marquis
la survivance de la Lieutenan-
ce generale en Languedoc,

& du Gouvernement de la Ville & Citadelle du Pont S. Esprit , que possede M. le Comte du Roure son Pere. Ces Charges , dont les Seigneurs de cette Maison jouïssent depuis long-temps , sont une marque des services importants qu'ils ont toujours rendus à l'Etat. Aussi ont-ils esté souvent honorez du Collier des Ordres de nos Rois.

Les nouvelles publiques vous ont appris la mort du Doge de Venise , j'ay beaucoup à vous dire sur ce qui

regarde cette Dignité ; mais comme il faut du temps pour assembler tant de choses curieuses , je les remets jusqu'au mois prochain.

Je croyois vous parler des Modes nouvelles , mais la Saison n'ayant pas encore donné lieu de quitter les habits d'Hiver , je ne vous en entretiendray que dans ma Lettre de May.

Le Roy a eu quelques accès de fièvre ; comme ce n'estoit que l'effet d'un Rhumatisme , & qu'ils n'estoient causez que par accident , cette fièvre n'a point eu de suite , & le mal a esté bien-tost surmonté par le bon temperament de Sa Majesté , & par son travail , ce Prince n'ayant point cessé de s'ap-

344 MERCURE

pliquer aux affaires de l'Etat.

Monsieur a eu aussi quelques accès de fièvre, mais plus violens. Cependant la fièvre l'a quitte. Monseigneur l'est venu voir à Paris où ce Prince estoit malade, & le Roy a souvent envoyé sçavoir des nouvelles de sa santé. Je suis, Madame, Vostre, &c.

A Paris ce 30. Avril 1688.

LE LIBRAIRE au Lecteur.

LE Lecteur trouvera une seconde partie jointe à ce Volume, intitulée, Histoire de Mahomet IV. dépossédé, où

l'on voit beaucoup de choses concernant l'Empire Othoman, avec le Portrait des inclinations du Sultan déposé, son Horoscope ; les descriptions de toutes les Revoltes des Janissaires sous vingt-trois Empereurs Turcs ; tout ce qui s'est passé de plus particulier à la Porte pour déposer Mahomet IV. & élever Soliman I^{er} sur le Trône ; une exacte description de son Couronnement ; la continuation des Troubles depuis cette Ceremonie , avec plusieurs autres choses curieuses. Il est

346 MERCURE

resté tant de choses à l'Auteur touchant les Mouvements arrivés à Constantinople, qu'il en donnera encore un second Volume au Public, qui servira de seconde partie au Mercure prochain, qui sera celui de Juin, & que je ne separeray point, non plus que celui-cy. Quoy qu'il ait la pluspart des Relations qui ont esté envoyées de Constantinople, comme il peut neanmoins luy en manquer encore quelques-unes, je recevray pour luy toutes celles qu'on me voudra adresser, & le Public sera obligé à ceux qui en enverront, puis que cela

donnera lieu de faire un corps plus parfait de l'Histoire de cette grande Rebellion. Les Relations les plus steriles peuvent fournir quelques lignes qui ne se trouvent pas dans les plus exactes. L'Auteur en a souvent fait l'épreuve, ayant trouvé des circonstances nouvelles dans trente Relations d'une mesme affaire. Ainsi ceux qui en ont, sont priez d'en envoyer, quand mesme ils ne les croiroient pas considerables en comparaison de celles qui leur paroissent plus amples, & qui courent dans le monde.

SS2222222222:SS22SSSS



B L E.

P

Relude.

<i>Epistre en Vers au Roy.</i>	1
<i>Ceremonies observées aux Mariages faits en Pologne.</i>	9
<i>Lettre curieuse touchant la <u>découver-</u> <u>te de plusieurs Medailles anti-</u> <u>ques.</u></i>	16
<i>Vers sur le départ de M. le Comte & de Madame la Comtesse de Mon- taigu, après avoir fait un long sejour en Bourgogne.</i>	24
<i>Operation singuliere.</i>	46
<i><u>Prix de l'Arquebuse proposé à cin-</u> <u>quante Villes differentes par Mrs</u> <u>de la Ville d'Autun.</u></i>	53
<i>Epithalame.</i>	56
	98

TABLE.

<i>Morts.</i>	109
<i>Lettre de M. de Comiers , touchant la Conduite , & Elevation des Eaux , & tout ce qui concerne les Iets d'eau.</i>	115
<i>Mariage d'un Prince avec la Fille d'un Marchand.</i>	171
<i>Essay de Pastorale pour un Concert.</i>	177
<i><u>Testament de Mademoiselle de Gui- se.</u></i>	187
<i>Histoire.</i>	255
<i>Parfaite connoissance des Fleurs.</i>	276
<i>Madrigal.</i>	279
<i>Noms des vingt-six Seigneurs de la Cour à qui Monseigneur a fait present d'un magnifique équipage de Chasse.</i>	280
<i>Autre liberalité de Monseigneur le Dauphin.</i>	285
<i>Mort de M. le Duc de Mortemar.</i>	286

TABLE.

<i>Mort de M. Gendron.</i>	296
<i>Mort de M. de Charleval.</i>	297
<i>Sujets des Dialogues de la seconde Partie des Dialogues Satyriques & Moraux.</i>	302
<i>Benefices donnez par le Roy.</i>	311
<i>Action de Sa Majesté touchant cette distribution, digne d'estre remar- quée.</i>	316
<i>Sermon presché par M. l'Abbé de Brou nommé à l'Evesché d'Amiens.</i>	318
<i>Etablissement des Missionnaires fait par Monsieur pour desservir la Chapelle du Chasteau de S. Cloud, avec les devotions de ce Prince pendant la Semaine Sainte.</i>	321
<i>Mademoiselle reçoit le Sacrement de Confirmation aux Religieuses du Val-de-Grace.</i>	323
<i>M. l'Abbé de Lorraine est reccu Doc- teur de Sorbonne, & dit sa pre- miere Messe.</i>	324

TABLE.

<i>Noms de ceux qui ont expliqué les</i>	
<i>Enigmes.</i>	325.
<i>Enigmes nouvelles.</i>	335
<i>Maison du Roure.</i>	338
<i>Retour de la santé du Roy & de</i>	
<i>Monsieur.</i>	343

CATALOGUE DES LIVRES
nouveaux qui se débitent chez le
Sieur Guerout, Court-neuve du
Palais.

SEconde partie des Dialogues Saty-
riques & Moraux, nouvellement
imprimée. i. lv. 10. f.

Premiere Partie des mesmes Dia-
logues. i. l. 10. f.

Le Secretaire Turc. i. l. 10. f.

Le Mary Jaloux. i. l. 10. f.

L'Etat present de la Puissance
Othomane, avec les Causes de son
Accroissement, & celles de sa Deca-
dence i. l. 10. f.

Chevalerie ancienne & moderne, avec
la maniere de faire la preuve pour tous
les Ordres de Chevalerie 1. l. 10. f.
Poësies Pastorales de M. de Fon-
tenelle, avec un Traité de la Na-
ture de l'Eglogue, & une Digression
sur les Anciens & les Modernes. 1.
liv. 10. f.

Le Chevalier à la Mode, Comedie.
1. l. 10. f.

La Désolation des Jouïeuses, Co-
medie. 15. f.

Entretiens sur la pluralité des Mon-
des, de M. de Fontenelle, augmen-
tez en plusieurs endroits, avec un si-
xième Soir qui n'a point encore paru,
contenant les dernieres découver-
tes qui ont esté faites dans le Ciel.
1. l. 10. f.

Réflexions sur l'Acide & sur l'Al-
kali. 1. liv. 10. f.

L'Art de laver, ou nouvelle maniere
de peindre sur le Papier, suivant le co-
loris des Dessesins qu'on envoie à la
Cour, par M. Gautier de Nismes
1. l.

Traité des Fortifications enrichy de
23 Figures, contenant la Démonstra-
tion & l'Examen de tout ce qui regar-
del' Art de fortifier les Places tant re-
gulieres, qu'irregulieres, suivant ce
qui se pratique aujourd'huy, le tout
d'une maniere abregée, & fort aisée
pour l'instruction de la Jeunesse. 1.
liv. 10. f.

Essais de Morale & de Politique,
où il est traité des Devoirs de l'Hom-
me considéré comme particulier, &
comme vivant en Societé. 2. vol. 2. l.

Le Cours du Danube & des Rivie-
res qui s'y déchargent, où se trouvent
les Frontieres des Empires d'Allema-
gne & de Turquie.

Histoire des Troubles de Hongrie,
contenant tout ce qui s'y est passé de
remarquable jusqu'à la fin de l'année
1686. 5. vol. in douze. 7. l. 10. f.

Dialogues des Morts. 2. vol, in-
douze. 3. l.

Histoires des Oracles. 1. liv. 10 f.

Lettres galantes de M. le Cheva-

G g

lier d'Her. . . 2. vol. 3. l.

Les' Malheurs de l'Amour, ou Eleonor d'Yvrée. 1. l. 10. f.

Ambassades de Monsr. le Comte de Guilleragues, & de M. Girardin, auprès du Grand Seigneur, avec plusieurs Pieces curieuses, tirées des Memoires de tous les Ambassadeurs de France à la Porte, &c. 1. l. 10. f.

Academie galante. 2. vol. 3. liv.

La Duchesse d'Estramene. 2. vol. 2. l.

Le Napolitain. 1. l.

Sentimens sur les Lettres & sur l'Histoire, avec des Scrupules sur le Stile. 1. l. 10. f.

Caracteres de l'Amour. 1. l. 10. f.

Le Grand Visir Cara Mustapha. 1. l. 10. f.

L'Illustre Genoise. 1. l. 10. f.

Le Seraskier. 1. l. 10. f.

Relation du Mariage de Mademoiselle avec le Roy d'Espagne. 1. l. 10. f.

Relation du Mariage de Monsieur le Prince de Conty avec Mademoiselle de Blois. 1. l. 10. f.

Relation du Mariage de Monsei-

gneur le Dauphin , avec la Princesse
Anne - Chrestienne-Victoire de Ba-
viere. 1. l. 10. f.

Journal du Voyage du Roy à Lu-
xembourg , contenant la description
des Places de la haute & basse Alsace,
& de celles de la Province de la Sare
& de Luxembourg. 1. liv. 10. f.

Deffaites des Armées Ottomanes
par les Armées Chrestiennes en Hon-
grie , & dans la Morée , avec la prise
de plusieurs Places sur les Infidelles. 1. l.

Voyage du Chevalier Chardin en
Perse & aux Indes Orientales par la
Mer noire & par la Colchide , enrichy
de dix-huit grandes Figures. 2. vol. in
douze. 4. l. 10. f.

Observations de M. Spon sur les
Fièvres & les Febrifuges. 1. l.

L'Arioste moderne. 4. v. in douze.
6. l.

Discours Satyriques & Moraux en
Vers. 1. l.

Fables nouvelles. 1. l.

Epistres en Vers de M. Sabatier

de l'Academie Royale d'Arles. 1. l.

Jugement de Pluton sur les Dialogues des Morts. 1. l. 10. f.

Relation du Voyage du Roy en Flandre en 1680. 1. l. 10. f.

La Negociation du Mariage de Monsieur le Duc de Savoye avec l'Infante de Portugal. 1. l. 10. f.

Relation du Siege de Vienne. 1. l. 10. f.

Relation de ce qui s'est passé à Genes. 1. l. 10. f.

Relation du Siege de Luxembourg 1. l. 10. f.

Ambassade de Siam en France, divisée en 4. vol. 6. liv.

Le premier Volume a pour titre.

Voyage des Ambassadeurs de Siam en France, contenant la reception qui leur a esté faite dans les Villes où ils ont passé; leur entrée à Paris; les cérémonies observées dans l'Audience qu'ils ont eue du Roy, & de la Maison Royale; les Complimens qu'ils ont faits; la description des lieux où ils

ont esté ; & ce qu'ils ont dit de remarquable sur tout ce qu'ils ont veu.

Le second Volume a pour titre.

Suite du Voyage des Ambassadeurs de Siam en France, contenant ce qui s'est passé à l'Audience de Madame la Dauphine, des Princesses du Sang, & de messieurs de Croissy & de Segne-
lay, avec une description exacte des Chasteaux, appartemens, Jardins & Fontaines de Versailles, S. Germain, marly & Clagny, de la machine de marly, des invalides, de l'Observatoire, de S. Cyr, & de ce que les Ambassadeurs ont veu dans tous les autres lieux où ils ont esté depuis la premiere relation, à quoy l'on joint le discours qu'ils ont fait au Roy.

Le troisième Volume a pour titre.

Troisième partie des Ambassadeurs de Siam en France, contenant la suite de la description de Versailles, celle des chevaux qui sont dans les deux

Ecuries du Roy ; ce qui s'est passé dans les visites qui leur ont esté renduës ; les experiences de la pesanteur de l'air faites devant eux ; la description des Galeries de Sceaux , & les receptions avec toutes les harangues qu'on leur a faites dans toutes les Villes de Flandre.

Le quatrième Volume à pour titre.

Quatrième & dernière partie du Voyage des Ambassadeurs de Siam en France , contenant la suite de leur Voyage de Flandre , depuis Valenciennes jusqu'à Paris ; la description des Villes où ils ont passé , & les harangues de tous les Corps , ce qu'ils ont veu à Paris depuis leur retour , avec une description de tous les lieux où ils ont esté , & de la Feste donnée par monsieur à S. Cloud , leur Voyage à Versailles , leur Audience de Congé , & les dix-sept Audiences qu'ils eurent le même jour , avec tous les complimens qu'ils ont faits , la liste

des presens qui leur ont esté donnez ,
ce qui s'est passé à leur départ , & les
noms des personnes distinguées qui
sont parties pour Siam.

Outre les mercuries d'onze années, à
commencer en 1677. il y a trente-
deux Extraordinaires , dans lesquels
sont divers Traitez tres-curieux sur
plusieurs matieres qui regardent les
Sciences & les Arts.

Histoire du Siege de Bude. 1. l. 10. f.

Recueil d'Ouvrages faits à la loüan-
ge du Roy , sur l'extirpation de l'He-
resie. 1. l. 10. f.

Relation des Prières publiques qui
ont esté faites par toute la France , en
actions de graces de la guerison du
Roy. 1. l. 10. f.

Antiquitez de M. Spon , Ouvrage
enrichy de plusieurs Figures. 7. l.

Divers Ouvrages en Musique de
M. de Bacilly.

Avis pour placer les Figures.

L' Air qui commence par , *L'es-*
poir nourrit la constance , doit
regarder la page 168.

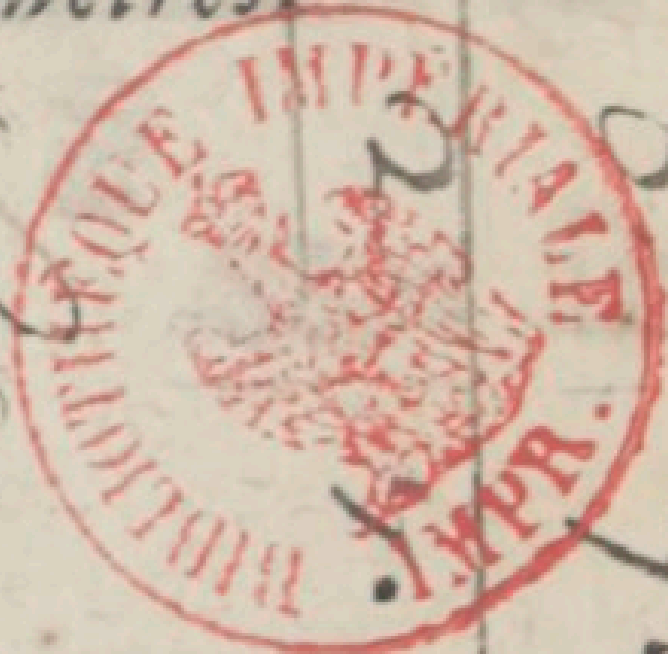
La Figure du Projet de la com-
munication des Mers par la Bour-
gogne , doit regarder la page 170.

L'Air qui commence par , *Ne*
me parlez point du Printemps , doit
regarder la page 276.

Fautes d'impression.

P Age 119. ligne 1. lisez *Chatres*.

Page 167. ligne 10. lisez *Ageo-*
metres , ou non *Geometres*.



Epitaphis

magnificis

p. 98

18/10/18
My dear
Friend
I have just
received your
letter of the 11th
and am very
glad to hear
from you
and hope
you are
well

16 17 109.

110. III 112 113 114.

171 173

188 192 198 199

205 209 250.

298 314

338 339 - 342

10